



Ville de **Piraé**  
**TAHITI**  
POLYNÉSIE FRANÇAISE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 037 /2019 DU 07 JUIN 2019

### Approuvant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de l'année 2018.

Séance du 07.06.2019

Sous la présidence de Monsieur Edouard FRITCH, Maire de PIRAE

Secrétaire de séance : Madame Eliane LECHENE, 7<sup>ème</sup> adjoint au maire et Madame Yvannah TIXIER, 9<sup>ème</sup> adjoint au maire

Convocation le	31/05/2019	Date d'affichage de la convocation	31/05/2019
Date d'affichage du C.R.	12/06/2019	Date d'affichage de la délibération	18 JUIN 2019
Transmission IDV	18 JUIN 2019	Rendu exécutoire après Publication	18 JUIN 2019

ONT VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	28	00	00
La délibération est adoptée à l'unanimité.			

Nbre	Nom et Prénom	Présent	Absent	Procuration
1	FRITCH Edouard	x		
2	LICHTLE Yvette		x	TIXIER Yvannah
3	TEMARII Abel		x	CHICOU Jean
4	MAO Marie-Madeleine		x	
5	ATEM Félix	x		
6	HUNTER Lorraine	x		
7	TAURAA Heimana	x		
8	LECHENE Eliane	x		
9	RAFFIN Yvonnick	x		
10	TIXIER Yvannah	x		
11	CHICOU Jean	x		
12	MACE Miriama	x		
13	PAQUIER Jean Claude		x	
14	RAUFEA Doris	x		
15	MAKE Léon		x	
16	SVARC Maire	x		
17	TAURAATUA Christophe	x		
18	MOO SUNG Samuel	x		
19	TERE Maono		x	TEHOIRI Rosana
20	TEAO Krys	x		
21	URAHUTIA Riveta		x	TAURAA Heimana
22	PARAUE Milton		x	
23	TEPU Taiana	x		
24	FOLIAKI Turere	x		
25	TEHOIRI Rosana	x		
26	MOU KAM TSE Kapo		x	FOLIAKI Turere
27	WONG Keehi	x		
28	TETOOFA Raiarii		x	TEAO Krys
29	PARO Irvine		x	
30	VERNAUDON Béatrice		x	BAMBRIDGE Maiana
31	BAMBRIDGE Maiana	x		
32	TETUAETARA Théodore		x	Thilda HAREHOE
33	HAREHOE Thilda	x		
	Elus en exercice : 33	20	13	8

## **DELIBERATION N° 037 / 2019 DU 07 JUIN 2019**

### **Approuvant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de l'année 2018**

---

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE**

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU la loi n°71-1028 du 24 décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des communes dans le Territoire de la Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par les lois n°2007-1720 du 7 décembre 2007 et n°2007-1787 du 20 décembre 2007 ;
- VU le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- VU l'arrêté N°141/ DIPAC du 26 mars 2010 relatif aux indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable ;
- VU le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française, notamment son article L.2224-5 ;
- VU les explications fournies par Monsieur Edouard FRITCH, Maire ;

#### **Exposé des motifs :**

A travers l'article L2224-5, le CGCT<sup>1</sup> précise l'obligation du Maire de présenter devant son conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité de service public d'eau potable. La présentation de ce rapport doit intervenir dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, soit, en général, avant le 30 juin.

Le 1<sup>er</sup> rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2010 ayant été présenté et adopté au travers de la délibération n°30/2011 du 1<sup>er</sup> juin 2011, il s'agit donc du neuvième rapport annuel élaboré par la commune de PIRAE.

**Après en avoir délibéré en sa séance du 07.06.2019 ;**

---

<sup>1</sup> Code Général des Collectivités Territoriales

**ADOPTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Le rapport annuel d'activité sur le prix et la qualité du service public de l'eau de l'année 2018 est approuvé.

**Article 2 :** Conformément à l'article L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales (« C.G.C.T ») susvisé, ce rapport est destiné à l'information des usagers.

**Article 3 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa date de publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application « Télérecours Citoyens » accessible depuis le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4 :** Le Maire, le directeur général des services, le Chef du service du cadre de vie sont chargés, chacun en qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Le Maire



**Edouard FRITCH**



**Extrait certifié conforme au Registre des délibérations**

Pour le maire absent,  
Le Maire  
Le 2<sup>ème</sup> Adjoint,



**M. Abel TEMARII**  
**Edouard FRITCH**





© droits réservés

# Rapport d'activité sur le prix et la qualité du service de l'eau 2018



Ville de Pirae

**I - PRESENTATION GENERALE**

**II - LES FAITS MARQUANTS**

**III - BILAN TECHNIQUE**

**IV – BILAN CLIENTELE**

**IV - BILAN FINANCIER ET ECONOMIQUE**



# I – PRESENTATION

## Géographique et démographique

**PIRAE** est une commune du littoral nord-ouest de Tahiti, située en Polynésie française, dans l'archipel de la société. D'une superficie de 3 542 hectares, le territoire de la commune de Pirae s'étire entre les communes de Arue et de Papeete, de la baie de Taaone jusqu'au sommet du Mont Aorai qui culmine à 2066 m d'altitude.



Mairie de la ville de Pirae



# I – PRESENTATION

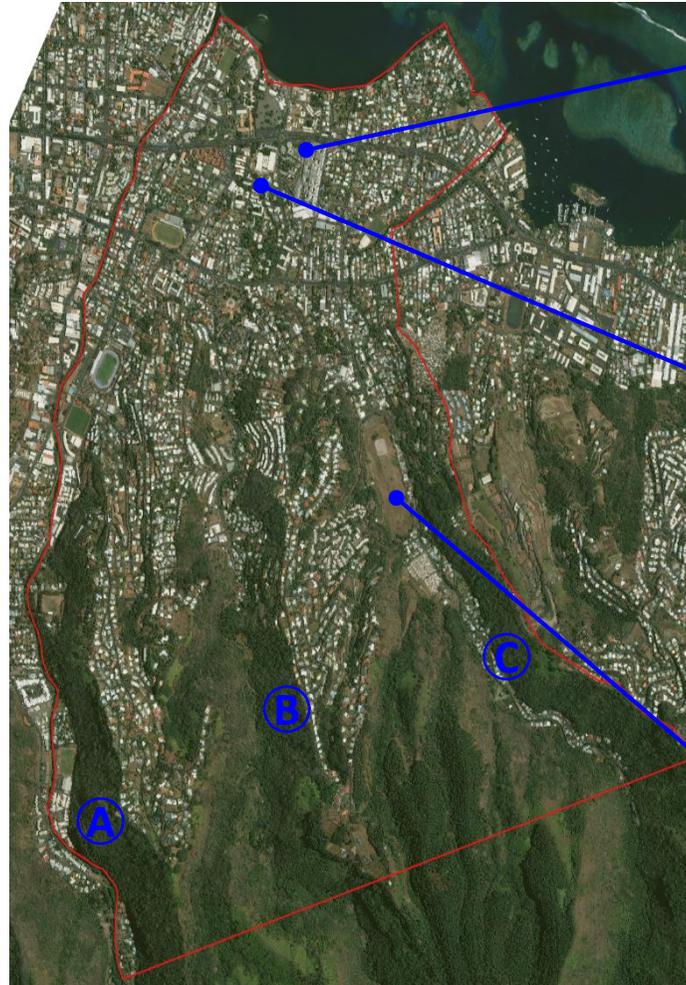
## Géographique et démographique

La population de la commune de Pirae est de 14 701 habitants (dernier recensement 2017) répartie sur une surface de 35,4 km<sup>2</sup>, soit une densité de 399 hab. /km<sup>2</sup>. Cette ville accueille un grand nombre d'institutions et de structures publiques tels que :

- le Centre Hospitalier de la Polynésie française,
- de nombreux équipements sportifs (stade Pater, Stade Fautaua ...),
- une cité scolaire avec 4000 élèves du secondaire,
- des activités équestres (hippodrome, centre équestre) ...

La Commune est drainée par trois rivières qui sont :

- Fautaua (A)
- Hamuta (B)
- Nahoata (C)



CHPF



Cité scolaire



Centre équestre - Hippodrome



# I – PRESENTATION

## Les ressources en eau de Pirae et son réseau hydraulique



1 galerie drainante dans la vallée de Nahoata



3 forages verticaux dans la vallée de Nahoata,



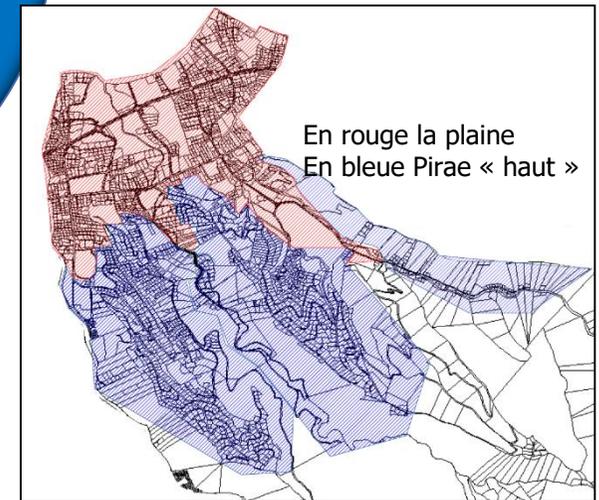
2 captages de source dans la vallée de Hamuta



La commune de Pirae est alimentée par 7 ressources.

Principalement par :

- 1 galerie drainante dans la vallée de Nahoata, et 2 captages de source dans la vallée de Hamuta,
- En renfort et par temps de pluie par 3 forages verticaux dans la vallée de Nahoata,
- 1 interconnexion entre le réseau d'eau de Papeete et Pirae.



**Ces 7 ressources permettent :**

- d'alimenter 80,8 km de réseau principal
- de subvenir aux besoins de 3 352 abonnés

**La plupart des canalisations datent des années 1970.**

**Les travaux de rénovation permettent de remplacer petit à petit ces anciennes canalisations par des matériaux neufs, de meilleure qualité sanitaire, de réduire les fuites, d'améliorer le rendement et donc la qualité du service.**



# I – PRESENTATION

Le service EAU

## Service Cadre de vie

### Bureau Environnement

1 Chef de bureau  
1 Chargé de projet DECHET  
1 Conducteur de travaux AEP



Ville de Pirae

### Cellule à l'utilisateur

2 Agents de bureau  
2 Agents de terrain

**Contact** 40 50 80 73

### Missions du bureau environnement

- Conduire et mettre en œuvre les travaux d'investissements AEP
- Modifier le contrat d'affermage en fonction des besoins de la commune
- Contrôler les travaux et études réalisés par le délégataire du service (Polynésienne des Eaux) à travers des réunions de suivi régulières
- Suivre la mise en œuvre du Comité Mixte

### Missions :

- Accueil des usagers
- Information et sensibilisation des usagers
- Répondre aux questions et problématiques des usagers sur tous les thèmes environnementaux



Ville de Pirae

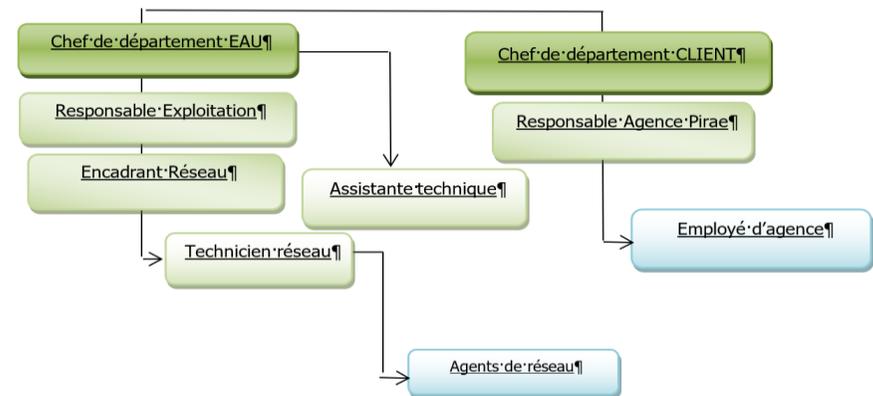
## Délégataire du service



Polynésienne des Eaux

### Missions du délégataire

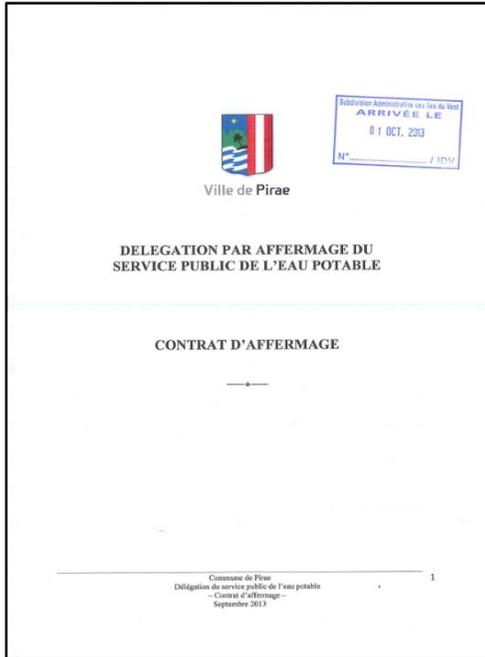
- La distribution d'eau potable, en continue et en quantité suffisante
- L'entretien et la maintenance des installations hydrauliques
- La continuité de service
- La facturation et le recouvrement des redevances



**NOU'EAU**  
UN GUICHET UNIQUE  
POUR TOUTES VOS DEMANDES  
contact@polynesienne-des-eaux.pf  
40 45 32 88

# I – PRESENTATION

## Le contrat d'affermage en évolution permanente



Depuis la mise en application du contrat d'affermage le 1<sup>er</sup> octobre 2013, plusieurs avenants ont été nécessaires afin d'adapter le contrat aux besoins identifiés au fur et à mesure des années. La liste des avenants est présentée en annexe.

### Outils de pilotage

Le pilotage est réalisé au travers des réunions suivantes

#### Des réunions mensuelles (COMEX)

Objectif : débattre de sujets d'exploitation courants  
Public : les cadres et techniciens de la commune et de la PDE

#### Des réunions trimestrielles (COPIL)

Objectif : faire un bilan sur les indicateurs de performances  
Public : les cadres, les techniciens de la commune et de la PDE, les élus

#### Des réunions semestrielles

Objectif : Evaluer les besoins d'évolution du contrat  
Public : les cadres, les techniciens de la commune et de la PDE, les élus

### Outils d'exploitation

Des plateformes informatiques qui permettent un suivi en temps réel des interventions d'exploitation

**CORIM**, plateforme qui permet de lancer des demandes d'intervention auprès de la Polynésienne des Eaux suite à des signalements des usagers

**ARCGIS** : SIG qui est mis à jour au fur et à mesure des interventions et travaux entrepris sur le réseau



## II – LES FAITS MARQUANTS EN 2018

En 2018 la Ville de Pirae a mené 2 opérations d'investissements et suivi 5 opérations de travaux concessifs réalisées par la Polynésienne des Eaux

### TRAVAUX D'INVESTISSEMENTS REALISES en 2018

- Rénovation du réseau AEP - Tranche 1 et mise en conformité des branchements de la zone 1
- La pose de 7 hydrostabilisateurs
- **Coût total des travaux : 384 247 516 FCP TTC**

### TRAVAUX CONCESSIONS REALISES en 2018

- Travaux de sécurisation de la conduite principale de Nahoata (sortie des galeries drainantes),
- Travaux de rénovation du réseau AEP rue Frédéric GADIOT (condamnation de réseau traversant les propriétés privées + Pose de réseau de neuf),
- Travaux de dévoiement à MATAHOI sur la conduite de refoulement de FARE RAU APE suite à une casse sur une parcelle privée
- Travaux dévoiement d'une conduite principale de distribution Rue COPPENRATH suite à une casse sur une parcelle privée.
- Recherche de fuite (secteur Fare Rau Ape)
- Renouvellement du parc de la commune
- **Cout total des travaux concessifs : 72 071 529 FCP HT**



## II – LES FAITS MARQUANTS EN 2018 (DÉTAILS DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENTS)

### **TRAVAUX D'INVESTISSEMENTS FINANCES ET REALISES en 2018**

- Rénovation du réseau AEP - Tranche 1 et mise en conformité des branchements de la zone 1
- La pose de 7 hydrostabilisateurs
- **Coût total des travaux : 384 247 516 FCP TTC**

### **Rénovation du réseau AEP – Tranche 1 et mise en conformités des branchements de la zone 1**

- Coût de l'opération : 366 424 991 FCP TTC
- Financé par le Contrat de Projet
- Durée des travaux : 2 ans
- 2 Entreprises : Polynésie VRD et Polynésienne des Eaux
- Nombre d'agents communaux sollicités : 2 agents du Bureau Environnement + 1 agent chargé de la communication
- 70 servitudes rénovées
- Objectif : Rénover les réseaux d'eau secondaires identifiés comme les plus fuyards et reprendre les branchements existants pour les remettre aux normes. Diminuer la fréquence d'intervention et donc les coûts d'exploitation du service.

### **Pose d'hydrostabilisateur sur réseau AEP – Tranche 2**

- Coût de l'opération : 17 822 525 FCP TTC
- Durée des Polynésienne des Eaux
- Nombre d'agents communaux sollicités : 2 agents du Bureau Environnement + 1 agent chargé de la communication
- 7 hydrostabilisateurs installés
- Objectif : Suite à une première campagne de pose d'hydrostabilisateur réalisée en 2014, la commune de Pirae avait la nécessité de poser 7 hydrostabilisateurs supplémentaires afin de protéger un plus grand nombre de foyer des risques de surpressions et de dégradations des conduites privées.



## II – LES FAITS MARQUANTS EN 2018 (DÉTAILS DES TRAVAUX CONCESSIONS)

### TRAVAUX CONCESSIONS REALISES en 2018

En 2018, la Polynésienne des Eaux par le biais du contrat d'affermage a réalisé :

- 62,9 M FCP de travaux imputés sur le fonds concessif soit 11 opérations. Les plus gros travaux sont décrits ci-après
- 9 M FCP de travaux de renouvellement du patrimoine de la commune
- **Soit un total de 72 071 529 FCP HT de travaux réalisés par le biais du contrat d'affermage en 2018.**
- **Les travaux d'affermage marquants réalisés en 2018 sont présentés ci-dessous.**

#### Mise en conformité Rue Bernière

Les travaux de rénovation de l'Équipement sur la Rue BERNIERE ont obligé la commune à réaliser les travaux de mise en conformité des branchements sur BERNIERE sans pouvoir attendre le démarrage de l'opération 400M

**14,9 M FCP en 2018 (et  
18 M FCP en 2017)**

#### Recherche de Fuite FARE RAU APE – BEL AIR TORU

Une forte perte d'eau a été détectée sur le réseau FARE RAU APE dans la servitude Bel air TORU (soit 0,3 m<sup>3</sup>/h d'eau perdue). Ces recherches ont permis de détecter la fuite. Des travaux de dévoiement sont programmés en 2019 pour supprimer la fuite et le risque de priver 1 000 abonnés d'eau en cas de casses. Les travaux de dévoiement prévus en 2019 sont estimés à 2,7 M FCP TTC.

**453 105 FCP**

#### Rénovation du réseau GADIOT

Le réseau d'eau alimentant le secteur GADIOT comportait des conduites sous propriétés privées, des conduites en acier galvanisé, des fuites dans les servitudes.

Les travaux ont permis d'assainir une majeure partie du secteur.

**20,6 MFCP**

#### Dévoiement MATAHOI

Une casse survenue sur la conduite de refoulement de FARE RAU APE vers VETEA a nécessité son renouvellement et par la même occasion son dévoiement afin de sortir de l'emprise privée

**Cout : 5,3 M FCP**

#### Dévoiement Rue COPPENRATH

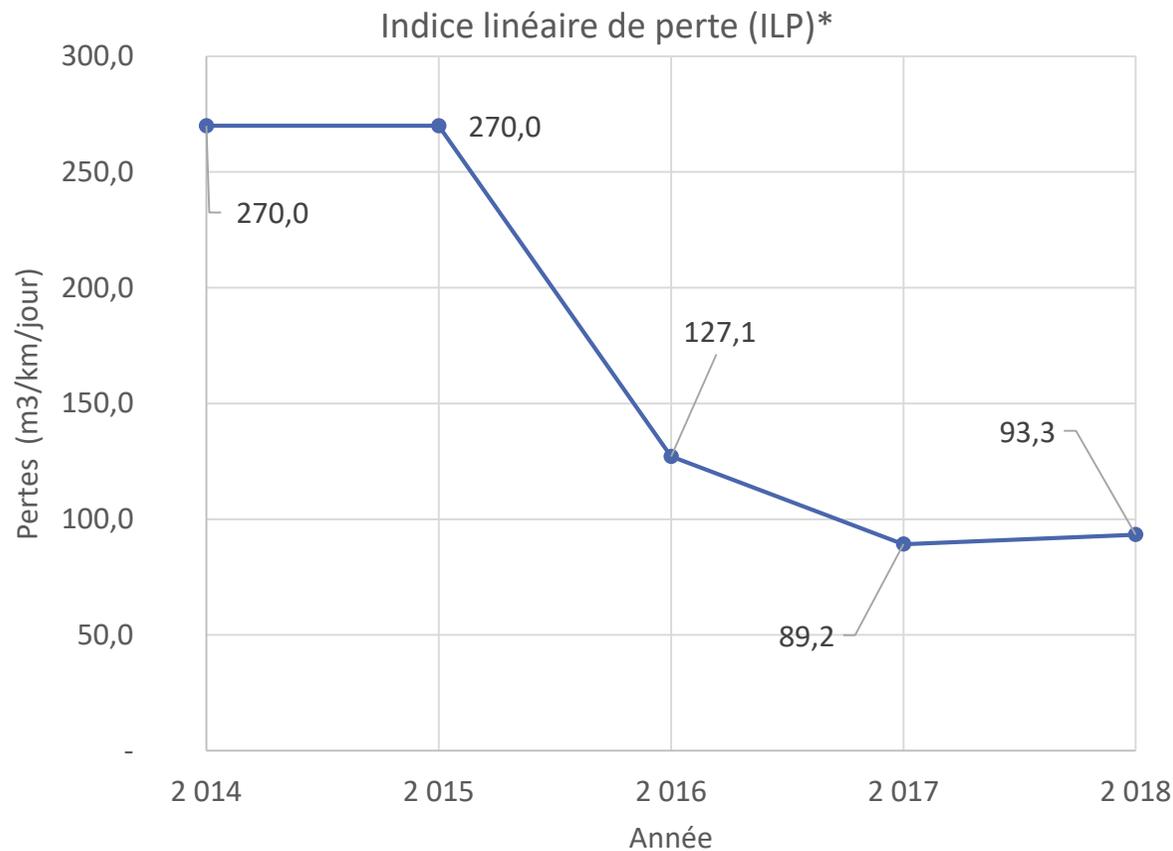
Un réseau principal et vétuste a été détecté sous les propriétés privées de la Rue COPPENRATH. Afin de sécuriser la zone et toute l'alimentation principale, il a été nécessaire de dévoyer et rénover la conduite.

**Coût : 6,4 M FCP**



# III – BILAN TECHNIQUE

Evolution du volume d'eau perdu sur le réseau



## Plus concrètement

L'indice linéaire de perte (ILP) représente la quantité d'eau en m3 perdu par km de réseau et par jour.

En 2018 on observe une légère augmentation de l'ILP révélant une hausse de perte en eau. Ceci s'explique par quelques cas de grosses casses qui ont eu lieu sur FARE RAU APE (Matahoi) et lors des travaux de l'opération T1-Z1.

Sans ces casses, l'ILP aurait été amélioré de quelques points.

*Pour se repérer*

*ILP en métropole : 5 m3/km/jour*

*ILP Papeete : 40 m3/km/jour*

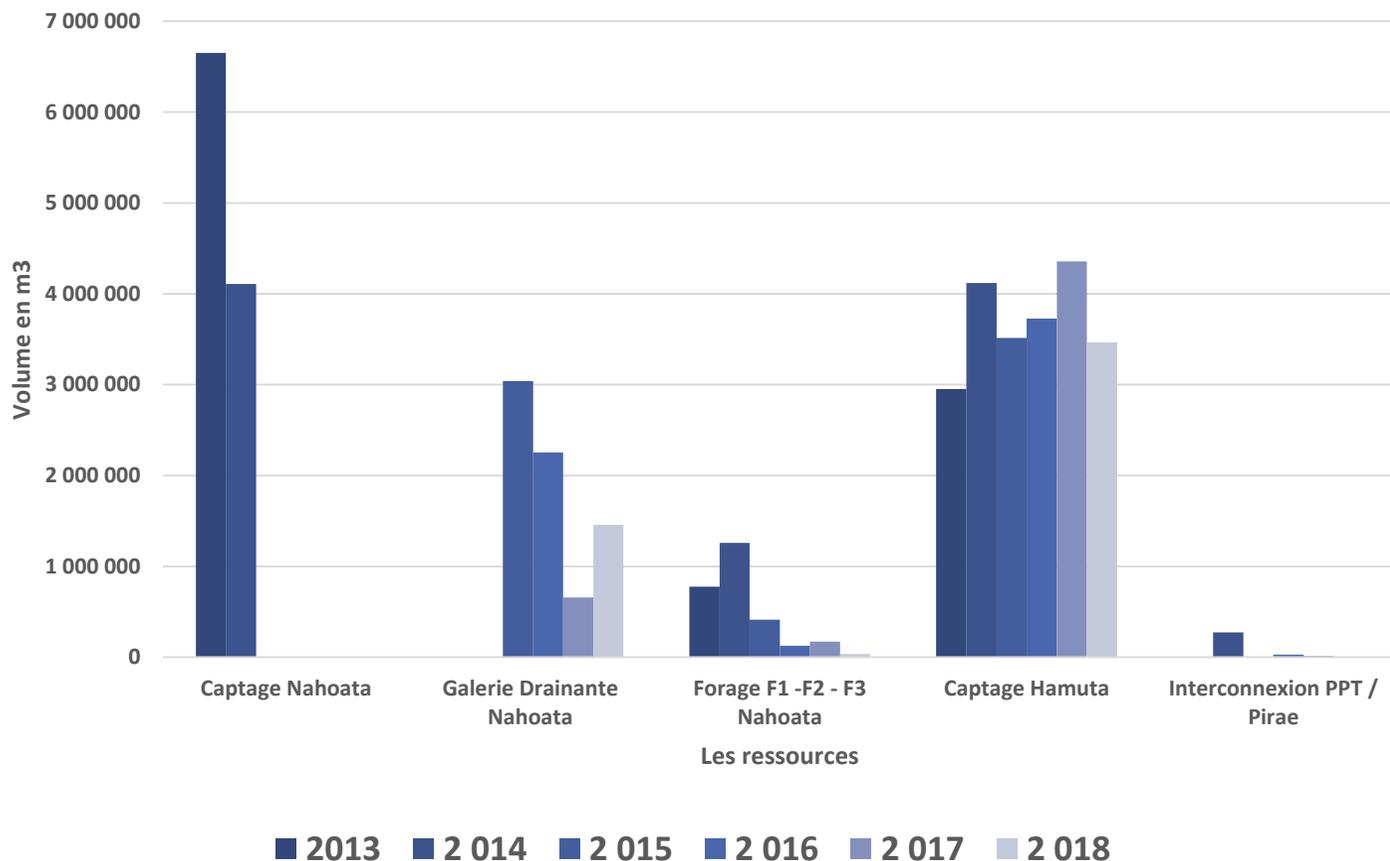
\*L'indice linéaire de perte (ILP) représente le volume perdu par km de canalisation par jour



# III – BILAN TECHNIQUE

## Evolution des volumes prélevés par ressources

### Evolution des volumes produits par les ressources et importés



Les ressources gravitaires sont privilégiées. **Elles représentent 97,5 % de la totalité de l'eau produite.**

La mise en route de la Galerie Drainante a permis l'arrêt de l'exploitation des captages de Nahoata et a diminué la durée de fonctionnement des forages.

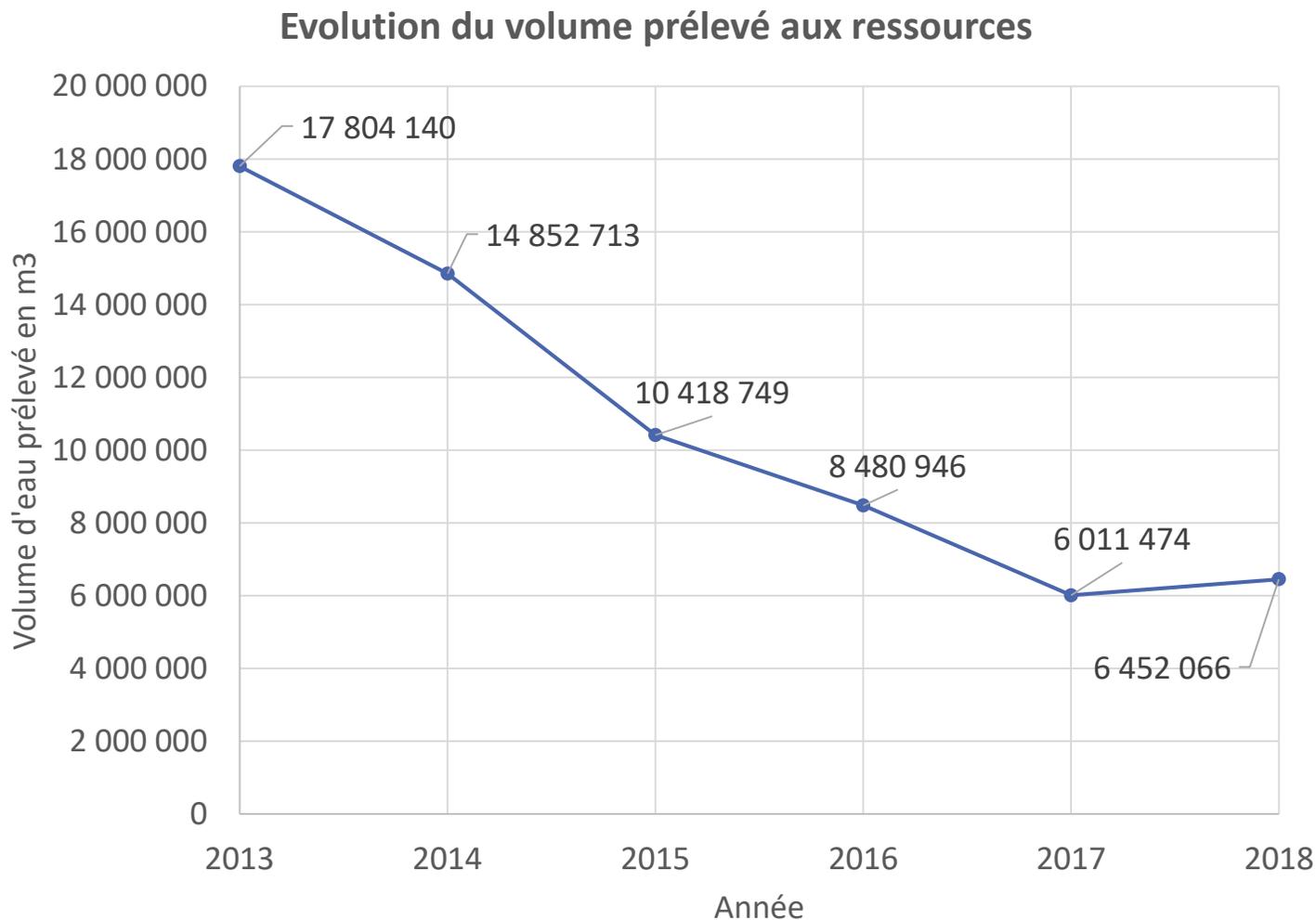
La ressource de Hamuta, de très bonne qualité, est maintenant sollicitée en permanence.

En 2018, l'interconnexion avec Papeete n'a pas été utilisée.



# III – BILAN TECHNIQUE

## Evolution annuelle des volumes prélevés aux ressources



Le volume d'eau global prélevé aux ressources diminue.

Cette diminution est fortement liée aux travaux d'investissement et concessifs qui sont réalisés sur l'ensemble du réseau depuis 2014 :

- Pose hydrostabilisateur tranche 1 en 2014 et tranche 2 en 2017.
- Travaux de rénovation et mise en conformité des branchements (2017-2018)
- Entretien et réparations des fuites sur réseau réalisés dans le cadre du contrat d'affermage

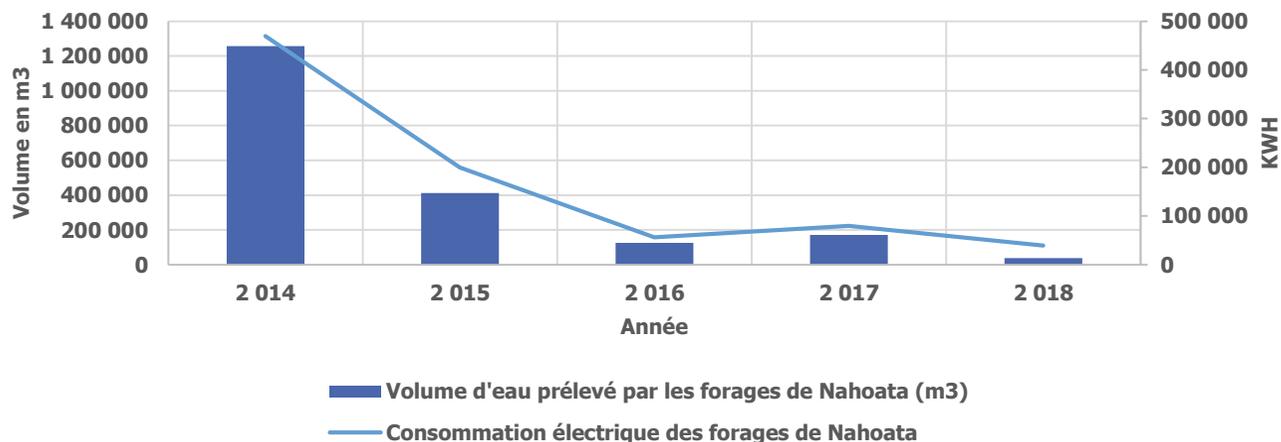
La légère hausse observée en 2018 est liée aux grosses casses qui ont eu lieu à Matahoi et lors des travaux de la T1-Z1.



# III – BILAN TECHNIQUE

## Bilan énergétique de la station de Nahoata

Corrélation entre fonctionnement des forages de Nahoata et la consommation énergétique

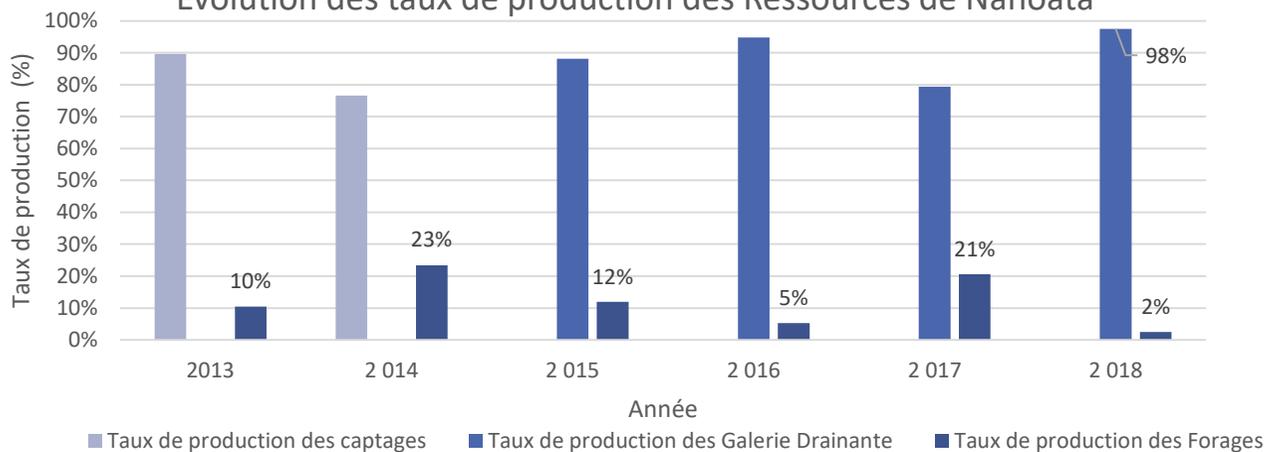


**Favoriser les ressources gravitaires et réduire les ressources souterraines (forages) contribuent à la diminution des consommations énergétiques**

La petite augmentation de la consommation électrique en 2017 est liée aux intempéries de janvier de 2017 qui ont nécessité l'arrêt de la Galerie Drainante et la mise en route des forages de Nahoata en secours.

En 2018 et en l'absence d'intempéries, on constate que les galeries drainantes ont été sollicité à 98%.

Evolution des taux de production des Ressources de Nahoata

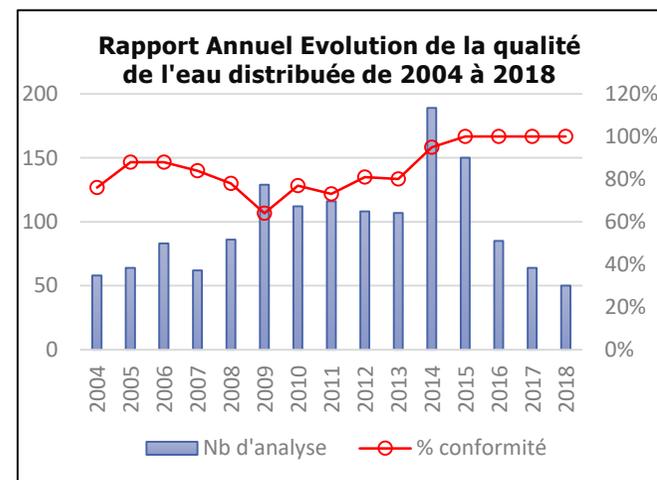


# III – BILAN TECHNIQUE

## Qualité de l'eau

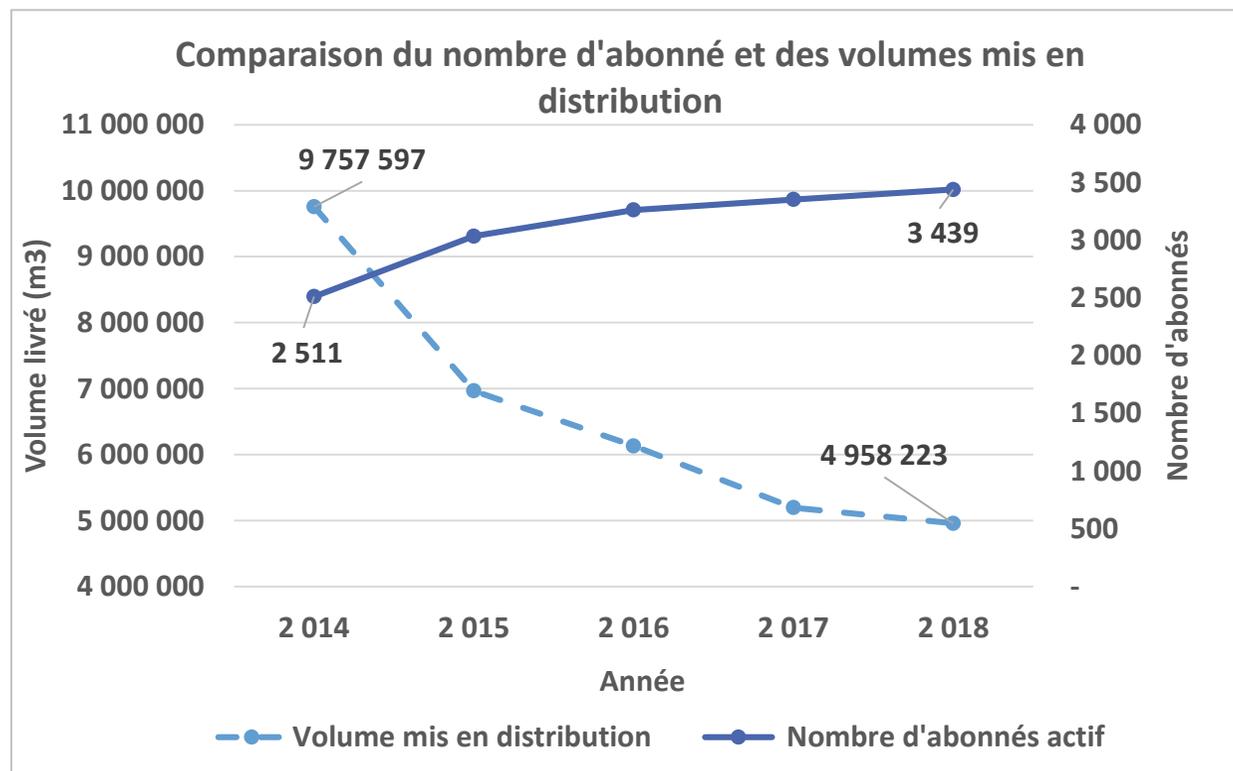
**La commune de Pirae est 100% potable depuis 2015. La mise en place du contrat d'affermage depuis 2013 et la mise œuvre de travaux d'investissement ont permis d'atteindre les 100% et de les maintenir jusqu'en 2018.**

	Ressources sollicitées	Lieu du prélèvement	Nb total de prélèvement 2017	Prélèvement conforme 2018	% de conformité (2018)
PLAINE	<b>Zone alimentée à : - 16 % par la galerie drainante de Nahoata - 5 % par les forages de Nahoata - 79 % par le captage de Hamuta</b>	Stade JT	1	1	100%
		Marché municipal	10	10	100%
		CHPF Taaone	3	3	100%
		Ancienne Mairie	9	9	100%
HAUTEUR	<b>Zone alimentée à : - 72 % par la galerie drainante de Nahaota - 1 % par les forages de Nahaota - 27 % par le captage de Hamuta /Fare Rau Ape</b>	Ecole Fautau Val	8	8	100%
		Maison des jeunes Pater	5	5	100%
		Réservoir Aute Nahoata	5	5	100%
		Ecole Nahoata	9	9	100%
		<b>TOTAL</b>	<b>50</b>	<b>50</b>	<b>100%</b>
Ressources	<b>Ressources en eau (sous-terrain)</b>	Forage Nahoata F1	1	1	100%
		Forage Nahoata F2			
		Forage Nahoata F3			
		Source Hamuta haut	1	1	100%
		Source Hamuta bas	1	1	100%
	<b>Ressources en eau (surface)</b>	Galerie drainante Nahoata haut (coté Papeete)	1	1	100%
		Galerie drainante Nahoata haut (coté Arue)	1	1	100%
		Captahe rivière Nahoata bas			
	<b>TOTAL</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>100%</b>	



## IV – BILAN CLIENTÈLE

### Evolution des usagers et individualisation des contrats



**Bien que le nombre d'usager continue d'augmenter, la quantité d'eau prélevée diminue. Les opérations de rénovations et les travaux concessifs contribuent à la diminution des volumes produits et distribués.**



# IV – BILAN CLIENTÈLE

## Le service clientèle

### Une agence créé depuis 2014



La création d'**Un service numérique** qui permet de faire ses démarches en lignes depuis juin 2017

La gestion des  
3 439 usagers  
de la commune  
de Pirae



La mise en service de **l'application téléchargeable VAINATI** qui permet :

- D'alerter les usagers de travaux et perturbation sur le réseau
- De déposer son index de compteur
- D'alerter la Polynésienne des Eaux en cas de problèmes constatés sur le réseau ou sur son branchement.



Un guichet unique mutualisé mis en place depuis 2015 pour recueillir les demandes des usagers.



La mise en place du **service SMS – INFO** qui permet d'alerter les clients au niveau

- Des travaux sur le réseau,
- De l'émission des factures
- De la relance en cas d'impayés
- Et des avis de coupure en cas d'impayé



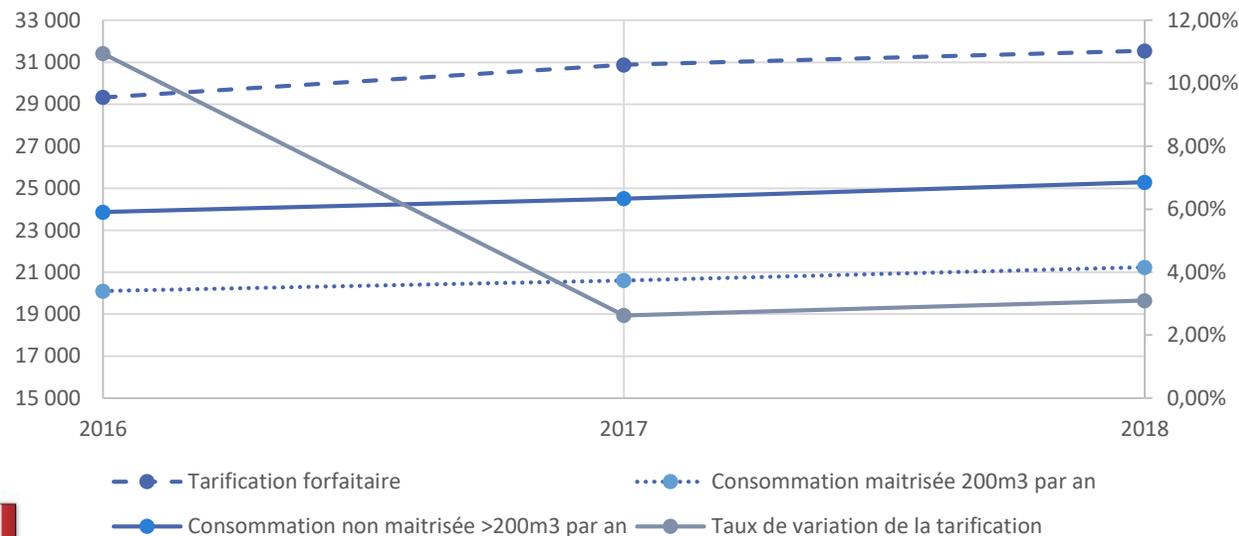
# IV – BILAN CLIENTÈLE

## La tarification

### Tarif annuel pour un branchement en DN15 Pour un foyer moyen de 5 personnes

	2016	2017	2018
Tarification FCP TTC au forfait	29 331	30 876	31 545
Tarification FCP TTC pour une consommation maîtrisée (200m <sup>3</sup> /an)	20 094	20 607	21 230
Tarification FCP TTC pour une consommation maîtrisée (277m <sup>3</sup> /an)	23 864	24 508	25 284

Evolution de la tarification annuelle



**La tarification augmente progressivement depuis 2015. Depuis la mise en place de la facturation au volume en 2015, elle augmente faiblement depuis 2017.**

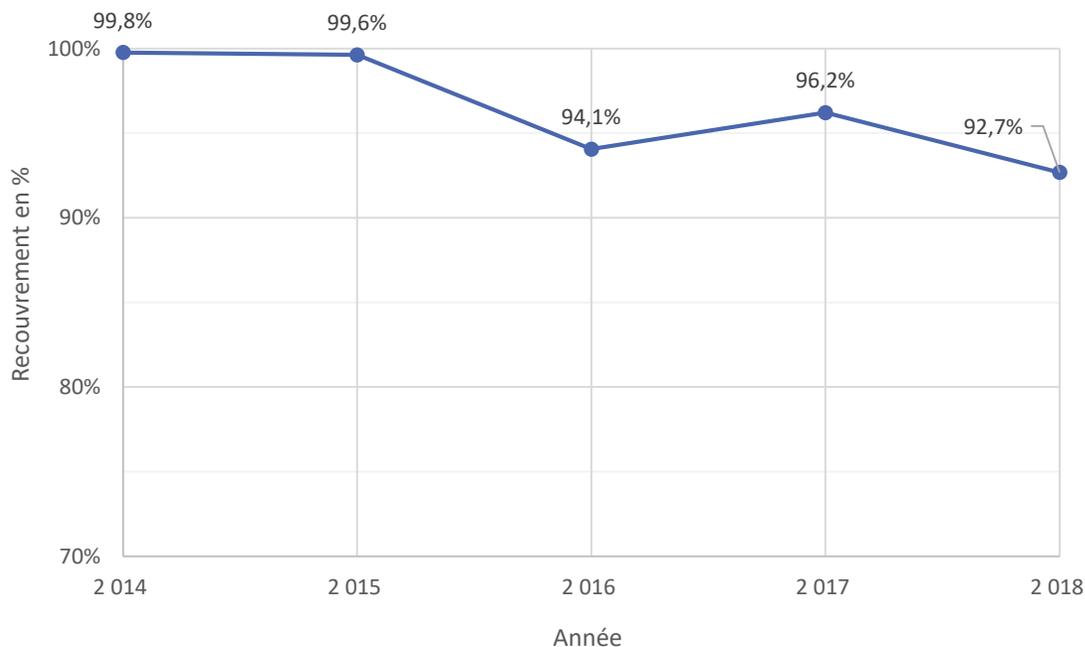


# IV – BILAN CLIENTÈLE

## Redevance et recouvrement

En 2018, les redevances s'élèvent à 284 738 903 FCP

Situation du recouvrement au 31/03/2019



### Analyse du taux de recouvrement et des impayés

La diminution du taux de recouvrement est lié :

- Aux impayés de la cité scolaire. Il reste 14,9 MFCP d'impayé sur 61 MFCP initialement.
- Aux impayés du lotissement Aute 2-3-4 **soit 9MF en 2017**. A fin 2017, le lotissement a pu finir les travaux de rénovation.



### III – LES PERSPECTIVES DE LA COMMUNE



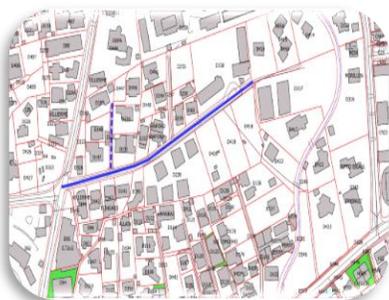
Dans la continuité de l'opération « rénovation de réseau et de mise en conformité des branchements – Tranche 1 », la commune a déposé une demande de subvention en septembre 2018 auprès du Contrat de Projet pour le financement de la Tranche 2.

Montant prévisionnel de l'opération de la tranche 2 : 215 114 240 FCP TTC.

Participation du contrat de projet (85%) : 182 847 104 FCP TTC

Participation de la commune (15%) : 32 267 136 FCP TTC

En 2019, la commune a pour objectif de recueillir les autorisations foncières privées et publiques sur la zone concernée par les travaux et de lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre.

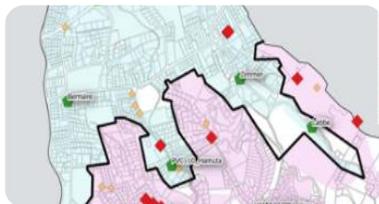


La conduite alimentant la Rue Marie FREBAULT vétuste, passe sous de nombreuses propriétés privées, est située près d'une rivière (zone à risque en cas de cru) et dessert une école et bientôt un projet immobilier.

La commune souhaite sécuriser l'alimentation en eau dans ce secteur par la rénovation de cette conduite principale.

En 2019, la commune a pour objectif de régulariser la situation foncière de la Rue Marie FREBAULT avant de déposer la demande de financement et de démarrer les travaux.

Le montant de l'opération est estimé à 32 441 710 FCP TTC (avec une Participation de l'état (80%) : 25 953 368 FCP TTC et une participation de la commune : 6 488 342 FCP TTC).



En 2015, la commune met en place par le biais du Contrat d'affermage un fonds social de travaux destinés à la réparation des fuites d'eau dans le domaine privés des usagers en difficultés sociales. Cependant peu de travaux ont été réalisés depuis.

En 2019, la commune prévoit de communiquer davantage sur le dispositif afin d'informer au mieux la population.



### III – LES PERSPECTIVES DE LA POLYNÉSIE DES EAUX



L'opération T1-Z1 ayant permis de mettre au net une grande partie du réseau qui avait été identifiée comme fuyarde.

Il est désormais possible de se concentrer sur l'amélioration des performances du réseau au travers de prospections SPLASH sur Ariipaea POMARE et des travaux « Hamuta / EGIS »



Mise en route des électrochlorateurs et désaffecter les stations de désinfection au chlore gazeux.



# III – BILAN FINANCIER ET ÉCONOMIQUE

## Budget communal – Budget annexe de l'eau

Budget Annexe de l'eau		Montant CFP CA 2013 Réalisé	Montant CFP CA 2014 Réalisé	Montant CFP CA 2015 Réalisé	Montant CFP CA 2016 Réalisé	Montant CFP CA 2017 Réalisé	Montant CFP CA 2018 Prévisionnel	Montant CFP CA 2018 Réalisé
Fonctionnement	Dépenses	141 637 428	68 243 287	14 489 392	59 148 854	28 340 000	34 785 956	20 789 581
	Recettes	113 287 293	63 532 324	12 719 139	59 371 311	39 340 000	34 785 956	20 776 134
Investissement	Dépenses	18 984 859	60 131 973	10 500 109	28 945 573	193 935 463	314 683 977	283 192 289
	Recettes	18 926 756	56 937 140	42 697 789	125 757 174	182 935 463	314 683 977	35 311 511
<b>Résultats</b>		<b>-28 408 238</b>	<b>-7 905 796</b>	<b>30 427 427</b>	<b>97 034 058</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-247 894 225</b>

### FONCTIONNEMENT

#### • Recette de fonctionnement 2018

- La principale recette de fonctionnement est une subvention versée par le budget principal de **6,5 M FCP** (17 M FCP en 2017)
- Le fermier pour le contrôle du contrat d'affermage a versé **1,13 M FCP** (Aucun versement en 2017)
- La régie communale continue à encaisser des recettes liées à la facturation du service de l'eau pour les années 1994 à 2013, soit **10 794 346 FCP en 2018** (298 575 FCP en 2017).

#### • Dépense de fonctionnement 2018

- Charge du personnel : **8,97 M FCP** (5,8 M FCP en 2017)
- Dotations aux amortissement : **10,9 M FCP** (10,3 M FCP en 2017)
- Etudes et recherches : **aucune dépense** (2,4 M FCP en 2017)

### INVESTISSEMENT

#### • Recette d'investissement 2018

- Des subventions ont été perçues pour les travaux AEP : **24,35 M FCP** (8,1 M FCP en 2017)
- Versement emprunt AFD : **Aucun versement** (79,6 M FCP en 2017)
- Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte résultat : **2,16 M FCP** (2,2 M FCP en 2017)
- Recette perçue des amortissements : **10,9 M FCP dont 9,7 M FCP de l'AEP** (10,3 M FCP dont 9,7 M FCP de l'AEP en 2017)

#### • Dépense d'investissement 2018

- Remboursement de l'emprunt AFD : **6,7 M FCP** (6,5 M FCP en 2017)
- Etudes et travaux AEP : **274,3 M FCP** (37 M FCP en 2017) répartis comme suit
  - Etudes et travaux de rénovation des réseaux AEP Tranche 1 : Aucunes dépense
  - Pose des hydro-stabilisateurs : **11,7 M FCP** (2 M FCP en 2017)
  - Opération T1-Z1 (Rénovation des réseaux AEP et mise en conformité des branchements) : **198 M FCP** (aucune dépense en 2017)
  - Mise à jour du modèle hydraulique : **Aucune dépense** (2,9 M FCP en 2017)



### III – BILAN FINANCIER ET ÉCONOMIQUE

Compte rendu financier du délégataire – année 2018

Compte rendu financier du délégataire	2013 CFP	2014 CFP	2015 CFP	2016 CFP	2017 CFP	2018 CFP
<b>Produits</b>	62 536 287	413 954 449	359 405 766	419 093 353	394 459 053	420 810 169
<b>Charges</b>	64 064 965	503 848 766	382 072 324	383 150 310	362 125 703	368 209 411
<b>Résultat brut</b>	<b>-1 528 678</b>	<b>-89 894 317</b>	<b>-22 666 558</b>	<b>35 943 043</b>	<b>32 333 350</b>	<b>52 600 758</b>
<b>Impôts sur les sociétés</b>	3 548 351	2 069 370	1 785 470	30 340 734	24 607 848	33 742 208
<b>Résultat économique de l'exercice</b>	<b>-5 077 029</b>	<b>-91 963 687</b>	<b>-24 452 028</b>	<b>5 602 309</b>	<b>7 725 502</b>	<b>18 858 550</b>
<b>Résultats cumulés antérieurs</b>	0	-5 078 029	-97 041 716	-121 493 744	-112 675 395	-104 949 893
<b>Résultat économique cumulé</b>	<b>-5 077 029</b>	<b>-97 041 716</b>	<b>-121 493 744</b>	<b>-115 891 435</b>	<b>-104 949 893</b>	<b>-86 091 343</b>



# III – BILAN FINANCIER ET ÉCONOMIQUE

## Les produits de 2018

- Ce tableau récapitule les variations de recettes liées aux différents postes listés ci-dessous

Poste	PRODUITS	Variation des produits					Variation	Observations
		Exercice 2014 en million XPF	Exercice 2015 en million XPF	Exercice 2016 en million XPF	Exercice 2017 en million XPF	Exercice 2018 en million XPF		
1	Ventes d'eau	161,9	250,1	297,3	311,4	288,321	-7%	
2	Travaux de branchement neuf	1,6	8,8	5,3	6,0	8,974	50%	
3	Travaux de réparation et extensions financées par tiers	6,4	26,2	6,5	0,6	39,59	6498%	La hausse de ce poste est notamment liée aux travaux exclusifs de la T1-Z1 et de la pose d'hydrostabilisateur Tranche 2 qui sont comptés.
4	Frais de relance	1,3	1,4	1,4	1,2	1,283	7%	
5	Produits accessoires	0	3,3	0,04	0,02	0,615	2975%	La hausse de ce poste est liée aux recettes des frais généraux (Vente Matériel, produit à recevoir d'EDT sur la turbine de Titiro, refacturation de frais de siège à Vaitehi)
6	Production immobilisée concerne travaux concessifs	240,3	65,1	88,7	67,7	72,072	6%	
7	Gestion courante	2,4	2	1	2,3	1,268	-45%	
8	Produits exceptionnels	0,04	0,2	0,06	0,082	0,168	105%	
9	Reprise sur provisions d'exploitation courante	0,04	2,1	18,9	4,2	8,519	103%	
	<b>TOTAL</b>	<b>413,98</b>	<b>359,2</b>	<b>419,2</b>	<b>393,502</b>	<b>420,81</b>	<b>7%</b>	



# III – BILAN FINANCIER ET ÉCONOMIQUE

## Dépenses d'exploitation courantes

Dépenses d'exploitation courantes (Charges directes)							
Poste	CHARGES	Exercice 2014 en million XPF	Exercice 2015 en million XPF	Exercice 2016 en million XPF	Exercice 2017 en million XPF	Exercice 2018 en million XPF	Variation
1	Personnel	132,8	145,6	131,4	131,0	136,9	4%
2	Energie électrique	37,8	21,7	20,6	23,00	15,89	-31%
3	Achats d'eau	13	2,2	2,8	1,8	0,83	-54%
4	Produits de traitements	2,1	1,1	0,5	0,6	0,43	-28%
5	Achats et accessoires & canalisation hydrauliques	182,7	50,6	69,3	49,5	62,9	27%
6	Autres achats	8,5	7,5	5,8	6,4	4,52	-29%
7	Analyses	2,6	1,2	1	1,09	1,31	20%
8	Sous-traitance	15,4	15,7	15,7	14,7	20,46	39%
9	Impôts et taxes	1,9	1,7	1,5	2,5	2,36	-6%
10	Assurances	1,3	1,6	1,5	0,974	1,41	45%
11	Autres dépenses d'exploitation courante	24,5	38,2	58,5	33,2	35,32	6%
12	Dotation aux provisions d'exploitation courante	3,6	23,2	5,4	23,6	20,41	-14%
	<b>TOTAL</b>	<b>426,2</b>	<b>310,3</b>	<b>314</b>	<b>288,364</b>	<b>302,71</b>	<b>5%</b>

- **Les charges directes de 2018 imputables au contrat s'élèvent à 302,71 M FCP**

- L'augmentation des dépenses pour les charges directes est principalement liée aux postes 5, 8, 10 du tableau ci-dessus. Les postes 5 et 8 sont en lien directe avec la hausse des coûts des travaux d'extension et de réparation financés par les tiers soit 39 589 964 FCP en 2018 contre 602 934 FCP en 2017.
- Concernant l'achat d'eau il est à noter qu'en 2018, la commune de Pirae n'a pas acheté d'eau à la commune de Papeete. Cependant l'abonnement a été maintenu par sécurité. En terme d'achat d'eau, on note un volume de 13 652m3 acheté pour le quartier TIMIONA.



### III – BILAN FINANCIER ET ÉCONOMIQUE

#### Dépenses de frais généraux en 2017

#### Variation des dépenses de frais généraux

Poste	CHARGES	Exercice 2014 en million XPF	Exercice 2015 en million XPF	Exercice 2016 en million XPF	Exercice 2017 en million XPF	Exercice 2018 en million XPF	Variation
1	Personnel	25,8	30,9	39,60	48,04	47,45	-1,2%
2	Energie électrique	0,01	0,1	0,12	0,09	0,13	43,3%
3	Achats d'eau	0	0	0,00	0,00	0,00	-
4	Produits de traitements	0	0,04	0,00	0,00	0,00	-
5	Achats et accessoires & canalisation hydrauliques	0,2	0,7	0,43	1,31	0,34	-74,1%
6	Autres achats	0,8	1,5	1,26	1,80	1,12	-37,7%
7	Analyses	0	0,01	0,01	0,01	0,00	-100,0%
8	Sous-traitance	1	2,5	2,07	4,27	4,14	-3,0%
9	Impôts et taxes	0,1	0,3	0,17	0,46	1,08	135,3%
10	Assurances	0,4	0,04	0,79	0,37	0,61	65,8%
11	Autres dépenses d'exploitation courante	5,1	6,8	10,81	13,72	12,85	-6,3%
12	Dotation aux provisions d'exploitation courante	1,2	3,2	0,52	1,30	1,30	0,1%
	<b>TOTAL</b>	<b>34,6</b>	<b>46,1</b>	<b>55,8</b>	<b>71,3</b>	<b>69,0</b>	<b>-3,3%</b>

- Les taux de répartition des frais généraux sur l'affermage du service de distribution de la commune de Pirae est de 13,94% en 2018 contre 13,51% en 2017
- Le résultat économique de 2018 est arrêté au vu des paragraphes précédents à +18 858 550 FCP contre +7 725 502 FCP en 2017.



# III – BILAN FINANCIER ET ÉCONOMIQUE

## Bilan des travaux concessifs de 2018

Travaux	N° Avenant	Montant XPF HT Voté	Montant dépensé 2018	Montant Total dépensé depuis début DSP (2013 - 2018)	Reliquat par travaux
recherche fuite	1	23 000 000	453 105	17 933 055	5 066 945
interconnexion Papeete	1	29 900 000	0	29 706 890	193 110
Mise en conformité des branchements sur la Zone 1	1	95 100 000	0	195 114 312	-69 705 980
Mise en conformité des branchements sur la Zone 2	1	30 800 000	0	491 668	30 308 332
travaux d'individualisation des branchements sur petits ensembles collectifs - 131 branchement de 8ml max	1	27 025 000	0	983 680	26 041 320
Fourniture et pose de compteur sur la Zone 1	1	47 400 000	0	5 116 070	42 283 930
Fourniture et pose de compteur sur la Zone 2	1	13 034 188	0	728 796	12 305 392
Pseudo galerie drainante sur Nahoata Haut	1	52 900 000	0	43 762 363	9 137 637
travaux prioritaire de sécurisation de sites	1	21 147 944	0	19 335 846	1 812 098
Bambridge (Reliquats interco + galerie drainante haut)	5	9 330 747	0	9 976 587	-645 840

Travaux T1					Montant initial 72 450 000 FCP
Rénovation Réseau et report de branchement Qrt. Tenaho	6	13 194 731	0	43 441 462	-30 246 731
Rénovation Réseau et mise en conformité branchement Qrt Gadiot	6	30 132 490	20 614 069	34 559 849	-4 427 359
Pose réseau AEP Hamuta	6	27 753 960	1 440 000	1 440 000	26 313 960



# III – BILAN FINANCIER ET ÉCONOMIQUE

## Bilan des travaux concessifs de 2018

Travaux	N° Avenant	Montant XPF HT Voté	Montant dépensé 2018	Montant Total dépensé depuis début DSP (2013 - 2018)	Reliquat par travaux
<b>Travaux Prioritaire mise en conformité réseau Z1</b>					<b>Montant initial 141 884 608 FCP</b>
Renouvellement réseau et MEC branchement rue Bernière	9	29 765 227	14 930 221	33 019 183	-3 253 956
Rénovation cana + brchts suite intempéries Janvier 2017 - Quartier bas de Tenaho	9	6 096 708	0	5 630 144	466 564
Sécurisation de la conduite d'adduction suite au intempéries - Hamuta	9	9 411 546	0	10 663 974	-1 252 428
Sécurisation de la conduite d'adduction suite au intempéries - Nahoata	9	1 923 810	0	4 248 711	-2 324 901
Dévoisement d'une portion de la conduite de refoulement Fare Rau Ape vers Vetea (Matahoi)	10	5 637 548	5 283 319	5 283 319	354 229
Syphonage et sécurisation de la conduite d'adduction de Nahoata suite aux intempéries 2017 - Vallée de Nahoata	10	3 801 373	3 737 699	3 737 699	63 674
Remplacement du système de chlore gazeux par une électrochloration - Vallée de Hamuta	10	9 284 091	754 367	754 367	8 529 724
Remplacement du système de chlore gazeux par une électrochloration - Vallée de Nahoata	10	11 802 250	4 234 340	4 234 340	7 567 910
Sécurisation de la conduite adduction par mise en place hydrostab et déplacement du remplissage du réservoir Hippodrome	10	2 954 730	4 633 274	4 633 274	-1 678 544
Montage bypass avec équipement de la métrologie au réservoir Nahoata Aute	10	798 373	461 530	461 530	336 843
Dévoisement réseaux Coppenrath	11	9 893 196	6 430 825	6 430 825	3 462 371
<b>Travaux Prioritaire mise en conformité réseau Z2</b>					<b>Montant initial 166 518 430 FCP</b>
Surplus de travaux à Tenaho (intempéries) reversé sur le fonds de 66 518 430 XPF HT de la Z2 (vu en Copil du 20/04/2018).	-	30 246 731	0	30 246 731	0

### III – BILAN FINANCIER ET ÉCONOMIQUE

#### Bilan des travaux de renouvellement de 2018

##### Détail des travaux réalisés en 2018

Nature des travaux	Date de fin des travaux	Montant HT
Fourniture et pose de compteurs	31/12/2018	6 865 177
Renouvellement compteur Hippodrome	31/12/2018	108 904
Renouvellement compteur Lim Ham	31/12/2018	156 497
Renouvellement débitmètre réservoir Hamuta haut	31/12/2018	348 850
Renouvellement débitmètre réservoir Hamuta bas	31/12/2018	348 847
Renouvellement divers matériel électromécanique	31/12/2018	1 270 505
		<b>9 098 780</b>
	<b>Reliquat 2017</b>	<b>- 5 323 230</b>
	<b>Montant prévu 2018</b>	<b>14 000 000</b>
	<b>Reliquat 2018</b>	<b>- 422 010</b>

##### Récapitulatif des travaux de renouvellement de 2013 à 2018

Année	Fonds de renouvellement annuel (M FCP HT)	Montant des travaux réalisés (M FCP HT)	Reliquat ( M FCP HT)
<b>2013</b>	3 500 000	0	3 500 000
<b>2014</b>	14 000 000	14 658 767	2 841 233
<b>2015</b>	14 000 000	18 592 350	-1 751 117
<b>2016</b>	14 000 000	14 274 052	-2 025 169
<b>2017</b>	14 000 000	17 298 061	-5 323 230
<b>2018</b>	14 000 000	9 098 780	-422 010
<b>TOTAL</b>	<b>73 500 000</b>	<b>73 922 010</b>	<b>-3 180 293</b>



# Annexe

**I) Récapitulatif des avenants**

**II) Synoptique du réseau de distribution de Pirae**

**III) Liste des contrats individualisés**

**IV) Actualisation de la tarification en 2018**

**V) BPU 2018 du contrat d'affermage**

**VI) Bilan économique détaillé 2018 du délégataire**

**VII) Récapitulatif des travaux concessifs depuis le début du contrat**

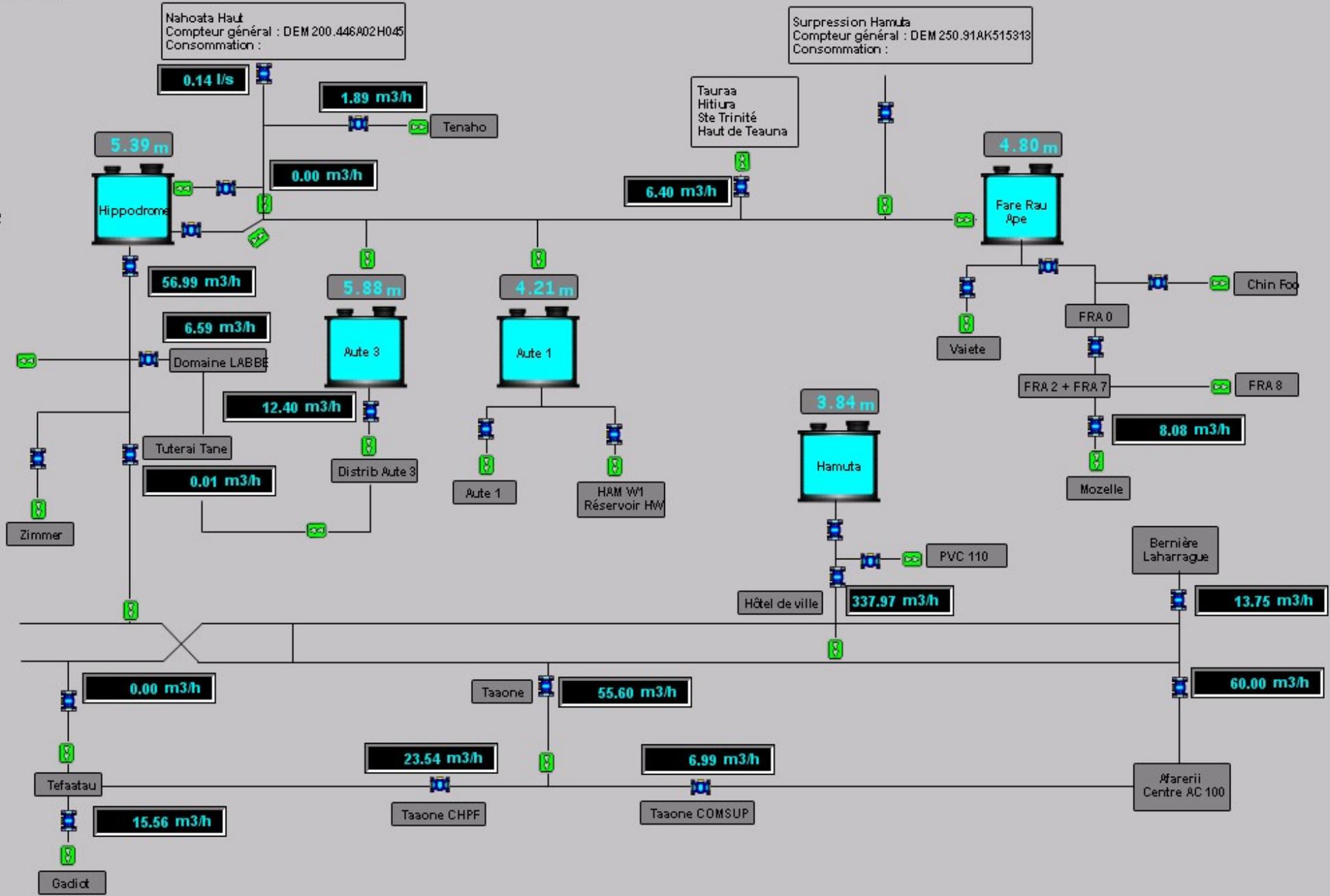


N°	Objet de l'avenant et montant prévu	Arrêté, délibérations
1	Modification de du contrat d'affermage soit - baisse du tarif de la tranche 1 - augmentation linéaire des tarifs sur la durée totale du contrat - rajout travaux concessifs de 312,2 MF à 621 MF HT - augmentation de la durée du contrat de 15 à 20ans - <b>supression de la surtaxe qui avait pour objet de financer le BAE</b>	Délib. 73/2014 du 04 septembre 2014
2	Accompagnement ponctuel des abonnés domestiques afin de faciliter la mise en place de la tarification au volume.  Plafonnement de la tarification de l'eau au volume pour les 2 premiers trimestre	Délib. 12/2015 du 12 février 2015
3	Retrait de 2 opérations d'investissements au titre des travaux concessifs	Délib. 43/2015 du 28 mai 2015
4	Ajournement du versement de la subvention communale de 2015	Délib. 59/2015 du 18 juin 2015
5	- <b>Annulation de la rémunération de 15 MF</b> - <b>Modification des prix du BPU</b> - Remise pour les travaux de renouvellement - Modification du délai de régularisation des conventions de servitude de passage - Réaffectation des reliquats des fonds de travaux concessifs	Délib. 122/2015 du 09 décembre 2015
6	Ajout de nouveau travaux concessifs (TOTAL : 71 MF HT): - branchement quartier TEHANO (13,2MF) - branchement quartier GADIOT (30 MF) - pose réseau AEP Haut de HAMUTA (27,7 MF)	Délib. 116/2016 du 13 septembre 2016
7	- Mesure d'accompagnement : - pour les sinistrés de 2017 - plafonnement des consommations - pour les sinistré de Tenaho - faire profiter d'un avoir égal au montant des factures de 2017 - pour le lotissement de Nahoata - bénéficié d'une remise dégressive jusqu'au 4ème trimestre 2017	Délib. 045/2017 du 18 mai 2017  Arrêté n°087/2017 du 08 juin 2017 (fixant la liste des abonnés bénéficiaires des mesures exceptionnelles)
8	- Modification des prix du BPU ajout de nouveaux prix pour réalisation des travaux d'investissement prévus aux opérations de rénovation de réseaux AEP et pose d'hydrostab Tranche 2	Délib. 062/2017 du 28 juin 2017
9	Ajout de nouveau travaux concessifs ( <b>TOTAL : 47,2 MF HT</b> ) - rénovation réseau et mise en conformité de branchments <b>Rue Paul BERNIERE - 29,7 MF HT</b> - rénovation de la canalisation et branchements suite aux intempéries de Janvier 2017 - <b>Quartier Bas de Tenaho - 6MF HT</b> - Sécurisation de la conduite d'adduction suite aux intempéries - <b>Vallée de HAMUTA - 9,4MF HT</b> - Sécurisation de la conduite d'adduction suite aux intempéries - <b>Vallée de NAHOATA - 1,9 MF HT</b>	Délib. 099/2017 du 31 octobre 2017
10	Ajout de nouveau travaux concessifs ( <b>TOTAL : 34 278 365 FCP TTC</b> ) : - Dévoiement d'une portion de la conduite de refoulement FARE RAU APE vers VETEA : <b>5,637 FCP TTC</b> - Syphonage et sécurisation de la conduite de Nahoata suite aux intempéries 2017 - Vallée NAHOATA : <b>3,801 FCP TTC</b> - Electrochloration HAMUTA : <b>9,284 FCP TTC</b> - Electrochloration NAHOATA : <b>11,802 FCP TTC</b> - Sécurisation conduite NAHOATA par pose d'un hydrostab : <b>2,954 FCP TTC</b> - BY PASS au réservoir de NAHOATA : <b>0,798 FCP TTC</b>	Délib. 021/2018 du 26/06/2018
11	Dévoiement d'une conduite rue COPPENRATH : <b>9,893 FCP TTC</b>	Délib. 054/2018 du 23/10/2018
12	Suppression de l'augmentation tarifaire de l'année 2019	Délib. 056/2018 du 17/12/2018



# PIRAE RESEAU DE DISTRIBUTION

-  RESEAU DISTRIBUTION
-  PRESSIONS
-  PLAINE 1
-  PLAINE 2
-  PLAINE 3
-  HAUTEURS 1
-  HAUTEURS 2





Nos références : PPT 2017-632  
Affaire suivie par : Daven JISSANG  
Téléphone : 40 50 57 97

**Monsieur le Maire  
Commune de PIRAE**

BP 51585  
98 716 PIRAE

Papeete, le 29 décembre 2017

**Objet** : Tarifs des redevances d'eau potable et des prestations complémentaires applicables au 1er janvier 2018.

**P.J.** : - Notes de calcul  
- Nouveaux tarifs 2018  
- Factures EDT d'octobre et novembre 2017  
- Justificatifs des indices et index mensuels utilisés dans la formule d'actualisation

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article 9 de l'avenant n°1 au Contrat d'affermage du Service de Distribution publique d'eau potable de la Commune de Pirae, les prix de facturation contractuels des redevances d'eau évolueront au 1<sup>er</sup> Janvier 2018 suivant une actualisation des prix conformément à l'article 41.2 dudit Contrat d'affermage. L'application de la formule de révision économique des prix au 1<sup>er</sup> janvier 2018 conduit à un coefficient K1' (facturation au forfait à partir de 2017) de **1,0031** ; soit une hausse des tarifs de **+0,41%** par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2017 selon le barème joint.

Conformément à l'article 9 de l'avenant n°1 au Contrat d'affermage du Service de Distribution publique d'eau potable de la Commune de Pirae, les prix de facturation contractuels des redevances d'eau évolueront au 1<sup>er</sup> Janvier 2018 suivant une actualisation des prix conformément à l'article 41.2 dudit Contrat d'affermage. L'application de la formule de révision économique des prix au 1<sup>er</sup> janvier 2018 conduit à un coefficient K1 (facturation au forfait avant 2017, facturation au volume et prestations complémentaires hors travaux sur branchement) de **1,0175** ; soit une hausse des tarifs de **+0,40%** par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2016 selon le barème joint.

Conformément à l'article 42.3 du Contrat d'affermage du Service de Distribution publique d'eau potable de la Commune de Pirae, les tarifs des prestations complémentaires évolueront au 1<sup>er</sup> Janvier 2018 suivant une actualisation des prix. L'application de la formule de révision économique des prix au 1<sup>er</sup> janvier 2018 conduit à un coefficient K2 de **0,9519** ; soit une hausse des tarifs de **+1,02%** par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2017 selon le barème joint. Il convient de préciser que pour les prestations complémentaires hors travaux sur branchements demandés ou non par l'abonné, les prix sont indexés comme le prix de l'eau part fermière, par application de la formule d'indexation définie à l'article 41.2.

Conformément à l'article 9 du contrat de vente en gros d'eau potable à la collectivité afin de desservir le quartier dit « Timiona » de la commune de Pirae, les prix de facturation contractuels des redevances d'eau évolueront au 1<sup>er</sup> Janvier 2018 suivant une actualisation des prix conformément à l'article 2-8 de l'avenant n°7 du Contrat de Concession du Service de Distribution publique d'eau potable de la Commune de Papeete. L'application de la formule de révision



**Polynésienne  
des Eaux**

économique des prix au 1<sup>er</sup> janvier 2018 conduit à un coefficient K1 de **1,0311** ; soit une hausse des tarifs de **+0,51%** par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2017 selon le barème joint.

Vous trouverez ci-joint la :

- Les notes de calcul des différents coefficients K,
- Les nouveaux tarifs 2018,
- Les justificatifs des paramètres pris en compte.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information et vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

**Alexandre Lan Ah Loi**  
Directeur Général Adjoint



**ACTUALISATION AU 1ER JANVIER 2018  
DES PRIX DE FACTURATIONS CONTRACTUELS DES REDEVANCES D'EAU  
DE LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE PIRAE**

**Calcul du coefficient d'indexation K1  
CONTRAT DE DELEGATION PAR AFFERMAGE**

**Formules d'indexation de l'abonnement et du prix au m3 consommé (article 41.2 du contrat d'affermage) :**

Les tarifs des forfaits (F), de l'abonnement au service (Pfa), de la prime fixe d'entretien et du renouvellement du compteur (PFR) et du prix au m3 consommé (PV) visés aux articles 39.2.2 à 39.2.5, sont indexés chaque année au 1er janvier par application de la formule de révision suivante :

$$K1 = 0,15 + 0,40 \frac{Sal}{Salo} + 0,24 \frac{PSD}{PSDo} + 0,07 \frac{FUSTP-04.0}{FUSTP-04.0o} + 0,14 \frac{E}{Eo}$$

avec :

Sal = Indice 1 - Salaires et charges publié par l'ISPF

FUSTP 04.0 = Index 3204 - FUSTP 04.0 - Canalisation, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fourniture publié par l'ISPF

PSD = Index 5101 - PSD - Produits et services divers publié par l'ISPF

E = Prix de vente hors TVA du kwh moyenne tension de la 1ère tranche à Pirae facturé au Concessionnaire. E = (Tarif Nuit + Tarif Jour) / 2

La valeur de base des paramètres indice o est celle prise par ces index au 1er avril 2013 pour l'ensemble des tarifs sauf pour les tarifs forfaitaires à partir de l'année 2017 pour lesquels l'indice o de référence est celui de décembre 2015.

La valeur de base des paramètres indice n est la dernière connue avant le 1er jour de l'année n.

**Tableau de calcul du coefficient d'indexation K1' (facturation au forfait à partir de 2017)**

Valeurs de base des paramètres	décembre 2015	novembre 2017
41.2 prix kwh moyenne tension, tarif nuit hors taxe	22,00	20,05
prix kwh moyenne tension, tarif jour hors taxe	26,00	23,05
redevance transport (TEP)	0,00	1,95
taxe municipale	0,00	0,00
taxe territoriale	0,00	0,00
<b>E = prix du kwh moyenne tension Hors TVA</b>	<b>24,000</b>	<b>23,500</b>
<b>Sal = Indice 1 - Salaires et charges</b>	<b>108,68</b>	<b>109,24</b>
<b>FUSTP 04.0 = Index 3204 - FUSTP 04.0</b>	<b>108,84</b>	<b>109,59</b>
<b>PSD = Index 5101 - PSD - Produits et services divers</b>	<b>103,17</b>	<b>104,67</b>
<b>Coef K1' à appliquer à partir de 2018 pour la facturation au forfait</b>		<b>1,0031</b>
<b>Actualisation de la rémunération du fermier</b>		<b>0,31%</b>

Tarifs de base selon les différentes catégories d'usagers	Année 2013	Année 2018
<b><u>Redevances forfaitaires facturées aux abonnés lorsque ceux-ci ne sont pas encore facturés au volume</u></b>		
<b>39.2.1 b) Tarifs au 01/10/2013 et au 01/01/2014</b>		
<b>39.2.2 b)</b>		
DN 15	17 143	17 143
DN 20	20 571	20 571
DN 25	37 829	37 829
DN 30	117 874	117 874
DN 40	164 914	164 914
DN 50	306 286	306 286
DN 65	482 954	482 954
DN 80	659 623	659 623
DN 100	1 012 960	1 012 960
DN 125	1 366 297	1 366 297
DN 150	1 719 634	1 719 634
DN 200	5 714 286	5 714 286
<b>39.2.4 a) Tarifs au 01/01/2015 (avenant n°1)</b>		
DN 15	21 429	21 804
DN 20	25 714	26 164
DN 25	47 286	48 114
DN 30	147 343	149 922
DN 40	206 143	209 751
DN 50	382 857	389 557
DN 65	603 693	614 258
DN 80	824 529	838 958
DN 100	1 266 200	1 288 359
DN 125	1 707 871	1 737 759
DN 150	2 149 543	2 187 160
DN 200	7 142 857	7 267 857
<b>Tarifs au 01/01/2016 (avenant n°1)</b>		
DN 15	28 929	29 435
DN 20	34 714	35 321
DN 25	63 836	64 953
DN 30	198 913	202 394
DN 40	278 293	283 163
DN 50	516 857	525 902
DN 65	814 985	829 247
DN 80	1 113 114	1 132 593
DN 100	1 709 370	1 739 284
DN 125	2 305 626	2 345 974
DN 150	2 901 883	2 952 666
DN 200	9 642 857	9 811 607
<b>Tarifs au 01/01/2017 (avenant n°1)</b>		
DN 15	29 435	29 526
DN 20	35 322	35 431
DN 25	64 953	65 154
DN 30	202 394	203 021
DN 40	283 163	284 041
DN 50	525 902	527 532
DN 65	829 248	831 819
DN 80	1 132 593	1 136 104
DN 100	1 739 284	1 744 676
DN 125	2 345 975	2 353 248
DN 150	2 952 666	2 961 819
DN 200	9 811 607	9 842 023

Tarifs de base selon les différentes catégories d'usagers	Année 2013	Année 2018
<b>Tarifs au 01/01/2018 (avenant n°1)</b>		
DN 15	29 950	30 043
DN 20	35 940	36 051
DN 25	66 090	66 295
DN 30	205 936	206 574
DN 40	288 118	289 011
DN 50	535 105	536 764
DN 65	843 759	846 375
DN 80	1 152 413	1 155 985
DN 100	1 769 721	1 775 207
DN 125	2 387 029	2 394 429
DN 150	3 004 337	3 013 650
DN 200	9 983 310	10 014 258

**ACTUALISATION AU 1ER JANVIER 2018  
DES PRIX DE FACTURATIONS CONTRACTUELS DES REDEVANCES D'EAU  
DE LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE PIRAE**

**Calcul du coefficient d'indexation K1  
CONTRAT DE DELEGATION PAR AFFERMAGE**

**Formules d'indexation de l'abonnement et du prix au m3 consommé (article 41.2 du contrat d'affermage) :**

Les tarifs des forfaits (F), de l'abonnement au service (Pfa), de la prime fixe d'entretien et du renouvellement du compteur (PFr) et du prix au m3 consommé (PV) visés aux articles 39.2.2 à 39.2.5, sont indexés chaque année au 1er janvier par application de la formule de révision suivante :

$$K1 = 0,15 + 0,40 \frac{Sal}{Sal_0} + 0,24 \frac{PSD}{PSD_0} + 0,07 \frac{FUSTP-04.0}{FUSTP-04.0_0} + 0,14 \frac{E}{E_0}$$

avec :

Sal = Indice 1 - Salaires et charges publié par l'ISPF  
 FUSTP 04.0 = Index 3204 - FUSTP 04.0 - Canalisation, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fourniture publié par l'ISPF  
 PSD = Index 5101 - PSD - Produits et services divers publié par l'ISPF  
 E = Prix de vente hors TVA du kwh moyenne tension de la 1ère tranche à Pirae facturé au Concessionnaire. E = (Tarif Nuit + Tarif Jour) / 2

La valeur de base des paramètres indice o est celle prise par ces index au 1er avril 2013 pour l'ensemble des tarifs sauf pour les tarifs forfaitaires à partir de l'année 2017 pour lesquels l'indice o de référence est celui de décembre 2015.

La valeur de base des paramètres indice n est la dernière connue avant le 1er jour de l'année n.

Tableau de calcul du coefficient d'indexation K1

Valeurs de base des paramètres	avril 2013	novembre 2017
41.2 prix kwh moyenne tension, tarif nuit hors taxe	24,00	20,05
prix kwh moyenne tension, tarif jour hors taxe	27,60	23,05
redevance transport (TEP)	0,00	1,95
taxe municipale	0,00	0,00
taxe territoriale	0,00	0,00
<b>E = prix du kwh moyenne tension Hors TVA</b>	<b>25,800</b>	<b>23,500</b>
<b>Sal = Indice 1 - Salaires et charges</b>	<b>103,12</b>	<b>109,24</b>
<b>FUSTP 04.0 = Index 3204 - FUSTP 04.0</b>	<b>105,10</b>	<b>109,59</b>
<b>PSD = Index 5101 - PSD - Produits et services divers</b>	<b>103,28</b>	<b>104,67</b>
<b>Coef K1 à appliquer</b>		<b>1,0175</b>
<b>Actualisation de la rémunération du fermier</b>		<b>1,75%</b>

Tarifs de base selon les différentes catégories d'usagers			Année 2013	Année 2018
<b>39.2.3 c) Partie fixe annuelle (Pfa+Pfr)</b>				
<b>Tarifs au 01/01/2015 (avenant n°1)</b>				
	PFa	PFr		
DN 15	7 200	1 800	9 000	9 158
DN 20	16 075	2 400	18 475	18 798
DN 25	25 268	3 600	28 868	29 373
DN 30	36 769	4 800	41 569	42 296
DN 40	67 501	6 400	73 901	75 194
DN 50	128 338	16 000	144 338	146 864
DN 65	225 530	18 400	243 930	248 199
DN 80	347 504	22 000	369 504	375 970
DN 100	617 497	28 000	645 497	656 793
DN 125	974 989	33 600	1 008 589	1 026 239
DN 150	1 407 569	44 800	1 452 369	1 477 785
DN 200	2 532 389	49 600	2 581 989	2 627 174
<b>Tarifs au 01/01/2016 (avenant n°1)</b>				
	PFa	PFr		
DN 15	7 740	1 935	9 675	9 844
DN 20	17 281	2 580	19 861	20 209
DN 25	27 163	3 870	31 033	31 576
DN 30	39 527	5 160	44 687	45 469
DN 40	72 564	6 880	79 444	80 834
DN 50	137 963	17 200	155 163	157 878
DN 65	242 445	19 780	262 225	266 814
DN 80	373 567	23 650	397 217	404 168
DN 100	663 809	30 100	693 909	706 052
DN 125	1 048 113	36 120	1 084 233	1 103 207
DN 150	1 513 137	48 160	1 561 297	1 588 620
DN 200	2 722 318	53 320	2 775 638	2 824 212
<b>Tarifs au 01/01/2017 (avenant n°1)</b>				
	PFa	PFr		
DN 15	7 875	1 969	9 844	10 016
DN 20	17 583	2 625	20 208	20 562
DN 25	27 638	3 938	31 576	32 129
DN 30	40 218	5 250	45 468	46 264
DN 40	73 833	7 000	80 833	82 248
DN 50	140 378	17 501	157 879	160 642
DN 65	246 688	20 126	266 814	271 483
DN 80	380 104	24 064	404 168	411 241
DN 100	675 426	30 627	706 053	718 409
DN 125	1 066 455	36 752	1 103 207	1 122 513
DN 150	1 539 617	49 003	1 588 620	1 616 421
DN 200	2 769 959	54 253	2 824 212	2 873 636
<b>Tarifs au 01/01/2018 (avenant n°1)</b>				
	PFa	PFr		
DN 15	8 013	2 003	10 016	10 191
DN 20	17 891	2 671	20 562	20 922
DN 25	28 122	4 007	32 129	32 691
DN 30	40 922	5 342	46 264	47 074
DN 40	75 126	7 123	82 249	83 688
DN 50	142 834	17 807	160 641	163 452
DN 65	251 005	20 478	271 483	276 234
DN 80	386 756	24 485	411 241	418 438
DN 100	687 246	31 163	718 409	730 981
DN 125	1 085 118	37 395	1 122 513	1 142 157
DN 150	1 566 560	49 860	1 616 420	1 644 707
DN 200	2 818 433	55 203	2 873 636	2 923 925
<b>39.2.3 c) Partie variable (PV)</b>				
<b>Prix au m3 consommé (/ trimestre)</b>				
<b>Tarifs au 01/01/2015 (avenant n°1)</b>				
Tranche 1 de 0 à 90 m3			40,000	40,700
Tranche 2 de 90 à 180 m3			88,000	89,540
Tranche 3 de 180 à 360 m3			120,000	122,100
Tranche 4 de 360 à 720 m3			160,000	162,800
Tranche 5 au-delà de 720 m3			169,000	171,958

<b>Tarifs au 01/01/2016 (avenant n°1)</b>		
Tranche 1 de 0 à 90 m3	46,000	46,805
Tranche 2 de 90 à 180 m3	94,600	96,256
Tranche 3 de 180 à 360 m3	129,000	131,258
Tranche 4 de 360 à 720 m3	172,000	175,010
Tranche 5 au-delà de 720 m3	181,680	184,859
<b>Tarifs au 01/01/2017 (avenant n°1)</b>		
Tranche 1 de 0 à 90 m3	47,610	48,443
Tranche 2 de 90 à 180 m3	96,260	97,945
Tranche 3 de 180 à 360 m3	131,260	133,557
Tranche 4 de 360 à 720 m3	175,010	178,073
Tranche 5 au-delà de 720 m3	184,850	188,085
<b>Tarifs au 01/01/2018 (avenant n°1)</b>		
Tranche 1 de 0 à 90 m3	49,280	50,142
Tranche 2 de 90 à 180 m3	97,940	99,654
Tranche 3 de 180 à 360 m3	133,550	135,887
Tranche 4 de 360 à 720 m3	178,070	181,186
Tranche 5 au-delà de 720 m3	188,090	191,382

Tarifs des prestations complémentaires (Règlement du Service de l'Eau)	Année 2013	Année 2018
Frais d'accès au service sans déplacement	3 000,000	3 052,500
Frais d'accès au service avec déplacement (demande du client, vérification d'index, pose de compteur et/ou remise en eau)	12 000,000	12 210,000
Réouverture de branchement existant, compteur DN 15mm	18 400,000	18 722,000
Réouverture de branchement existant, compteur DN 20mm	20 000,000	20 350,000
Réouverture de branchement existant, compteur DN 25mm à 30 mm	45 000,000	45 787,500
Réouverture de branchement existant, compteur DN 40mm	60 000,000	61 050,000
Forfait d'intervention pour travaux minimes y compris frais de déplacement	4 000,000	4 070,000
Frais de résiliation avec fermeture de branchement	4 000,000	4 070,000
Frais de fermeture ou réouverture du branchement pour non paiement	18 400,000	18 722,000
Droit de réouverture exceptionnelle du branchement en cas de fraude	92 000,000	93 610,000
Frais de relance pour retard de paiement de votre facture	600,000	610,500
Duplicata de facture	300,000	305,250
Acompte sur travaux de branchement neuf (30% du montant des travaux)	-	-
Remplacement de compteur de 15mm, détérioré ou disparu (en cas de faute prouvée du client)	18 400,000	18 722,000
Remplacement de compteur de 20mm, détérioré ou disparu (en cas de faute prouvée du client)	20 000,000	20 350,000
Remplacement de compteur de 30mm, détérioré ou disparu (en cas de faute prouvée du client)	45 000,000	45 787,500
Remplacement de compteur de 40mm, détérioré ou disparu (en cas de faute prouvée du client)	60 000,000	61 050,000
Vérification d'un compteur de 15 ou 20mm à la demande du client avec un compteur pilote ou une jauge calibrée	9 200,000	9 361,000

**ACTUALISATION AU 1ER JANVIER 2018  
DES PRIX DE FACTURATIONS CONTRACTUELS DES REDEVANCES D'EAU  
DE LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE PIRAE**

**Calcul du coefficient d'indexation K1  
CONTRAT DE DELEGATION PAR AFFERMAGE**

**Révisions des tarifs des prestations complémentaires (article 42.3 du contrat d'affermage) :**

Les tarifs applicables lors de chaque facturation de prestations complémentaires sont calculés par application de la formule de révision suivante :

a) Pour les prestations complémentaires hors travaux sur branchements demandés ou non par l'abonné, mentionnées aux § 1 et 2 du présent article, les prix seront indexés comme le prix de l'eau part fermière, par application de la formule d'indexation définie à l'article 41.2.

**Formules d'indexation de l'abonnement et du prix au m3 consommé (article 41.2 du contrat d'affermage) :**

Les tarifs des forfaits (F), de l'abonnement au service (Pfa), de la prime fixe d'entretien et du renouvellement du compteur (Pfr) et du prix au m3 consommé (PV) visés aux articles 39.2.2 à 39.2.5, sont indexés chaque année au 1er janvier par application de la formule de révision suivante :

$$K1 = 0,15 + 0,40 \frac{\text{Sal}}{\text{Salo}} + 0,24 \frac{\text{PSD}}{\text{PSDo}} + 0,07 \frac{\text{FUSTP-04.0}}{\text{FUSTP-04.0o}} + 0,14 \frac{\text{E}}{\text{Eo}}$$

avec :

Sal = Indice 1 - Salaires et charges publié par l'ISPF  
 FUSTP 04.0 = Index 3204 - FUSTP 04.0 - Canalisation, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fourniture publié par l'ISPF  
 PSD = Index 5101 - PSD - Produits et services divers publié par l'ISPF  
 E = Prix de vente hors TVA du kwh moyenne tension de la 1ère tranche à Pirae facturé au Concessionnaire. E = (Tarif Nuit + Tarif Jour) / 2

La valeur de base des paramètres indice o est celle prise par cex index au 1er avril 2013 pour l'ensemble des tarifs sauf pour les tarifs forfaitaires à partir de l'année 2017 pour lesquels l'indice o de référence est celui de décembre 2015.

La valeur de base des paramètres indice n est la dernière connue avant le 1er jour de l'année n.

Tableau de calcul du coefficient d'indexation K1

Valeurs de base des paramètres	avril 2013	novembre 2017
41.2 prix kwh moyenne tension, tarif nuit hors taxe	24,00	20,05
prix kwh moyenne tension, tarif jour hors taxe	27,60	23,05
taxe municipale	0,00	1,95
taxe territoriale	0,00	0,00
<b>E = prix du kwh moyenne tension Hors TVA</b>	<b>25,800</b>	<b>23,500</b>
<b>Sal = Indice 1 - Salaires et charges</b>	<b>103,12</b>	<b>109,24</b>
<b>FUSTP 04.0 = Index 3204 - FUSTP 04.0</b>	<b>105,10</b>	<b>109,59</b>
<b>PSD = Index 5101 - PSD - Produits et services</b>	<b>103,28</b>	<b>104,67</b>
<b>Coef K1 à appliquer</b>		<b>1,0175</b>
<b>Actualisation des travaux</b>		<b>1,75%</b>
<b>Article 42.2 : Tarifs de base des prestations complémentaires</b>		
Prestations complémentaires hors travaux sur branchement		
Cf. bordereau de prix		

**ACTUALISATION AU 1ER JANVIER 2018  
DES PRIX DE FACTURATIONS CONTRACTUELS DES REDEVANCES D'EAU  
DE LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE PIRAE**

**Calcul du coefficient d'indexation K2  
CONTRAT DE DELEGATION PAR AFFERMAGE**

**Révisions des tarifs des prestations complémentaires (article 42.3 du contrat d'affermage) :**

Les tarifs applicables lors de chaque facturation de prestations complémentaires sont calculés par application de la formule de révision suivante :

a) Pour les prestations complémentaires hors travaux sur branchements demandés ou non par l'abonné, mentionnées aux § 1 et 2 du présent article, les prix seront indexés comme le prix de l'eau part fermière, par application de la formule d'indexation définie à l'article 41.2.

b) Pour les travaux sur branchement mentionnée aux § 1 et 2 du présent article :

$$K2 = \frac{I}{I_0}$$

avec :

I = TPG 01.0 - Index général des travaux publics publié par l'ISPF

I<sub>0</sub> est la valeur de référence prise par l'index de référence I au 1er avril 2013.

I est la valeur de référence connue de l'index de référence I au 1er janvier de chaque année.

Tableau de calcul du coefficient correctif K2

Valeurs de base des paramètres	avril 2013	novembre 2017
42.3 Indice I = TPG 01.0 - Index général des travaux publics	109,88	104,59
Coef K2 à appliquer		0,9519
Actualisation des travaux		-4,81%

## BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

### Commune de PIRAE

NOTA: Tout ajout d'un prix complémentaire pour des prestations non incluses dans ce bordereau fera l'objet d'une lettre d'accord de la Commune de PIRAE

N°	DESIGNATION les prix sont libellés en francs XPF Hors Taxes	PRIX UNITAIRES	PRIX UNITAIRES
		Année 2013	Année 2018
<b>CHAPITRE I : SUIVI DE CHANTIER</b>			
<b>100</b>	<b>Suivi de chantier</b>		
101	<b>Gestion du chantier</b> Ce prix rémunère au forfait les opérations préalables aux travaux Les éventuelles manipulations nécessaires sur le réseau La mise à jour des plans de réseaux Tout autres sujétions nécessaires Ce prix s'ajoute au montant global des travaux issus des items 200 à 399 (sauf 361 à 363) du présent bordereau En cas de travaux réalisés par des tiers selon les conditions définies par le règlement de service, le calcul du prix pour le contrôle des travaux, la réception des ouvrages, la connexion et la mise en service seront calculés sur la même base de prix que si les travaux avaient été réalisés au prix bordereau		
101,1	Jusqu'au deux cent premiers mille Francs  Le pourcentage : Quinze pourcent du montant des travaux	15%	15%
101,2	Pour le montant de travaux au-delà des deux cent premier mille Francs  Le pourcentage : Sept pourcent du montant de dépassement	7%	7%
102	Suivi des essais de pression et désinfection avant la mise en service des neuves.  Le forfait : HUIT MILLE QUATRE CENTS DIX FRANCS XPF	8 410	8 005

N°	DESIGNATION les prix sont libellés en francs XPF Hors Taxes	PRIX UNITAIRES	
		Année 2013	Année 2018
<b>CHAPITRE II : TERRASSEMENT ET FRANCHISSEMENT D'OUVRAGES</b>			
<b>200</b>	<b>REALISATION DE TRANCHEES POUR CANALISATIONS</b>		
201	<p><b>Pose de canalisation pour antennes en tranchées sous servitude en terre</b> Ce prix rémunère, au mètre linéaire l'ouverture d'une tranchée pour la pose d'une canalisation en PVC, PEHD ou fonte de DN inférieur ou égal à 100 mm sous une servitude en terre. Ce prix comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'ouverture d'une tranchée dont les dimensions maximales sont les suivantes : 0.40 (l) x 1.10 (h) mètres</li> <li>- l'évacuation des matériaux en excès,</li> <li>- le réglage du fond de fouille,</li> <li>- la fourniture du sable 0/10 pour la réalisation du lit de pose,</li> <li>- l'enrobage de la canalisation de façon à obtenir un recouvrement de la génératrice supérieure de la canalisation de 10 cm.</li> <li>- le remblayage de la tranchée pour couches successives de 20 cm d'épaisseur avec les matériaux extraits et criblés.</li> <li>- la fourniture et la pose d'un grillage avertisseur de couleur bleu de 30 cm de large, 30 cm au dessus de la génératrice supérieure de la canalisation,</li> <li>- le compactage des matériaux.</li> </ul> <p>Le mètre linéaire : NEUF MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX FRANCS XPF</p>	9 690	9 223
202	<b>Plus value au poste 201</b>		
202,1a	<p><b>plus-values pour tranchées sous chaussée bitumée</b> Ce prix rémunère la plus value au mètre linéaire l'ouverture d'une tranchée pour la pose d'une canalisation en PVC, PEHD ou Fonte de DN inférieur ou égal à 100 mm sous une chaussée bitumée. Ce prix comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La découpe du bitume</li> </ul> <p>Le mètre linéaire : HUIT CENT VINGT FRANCS XPF</p>	820	781
202,1b	<p><b>plus-values pour tranchées sous chaussée bitumée</b> Ce prix rémunère la plus value au mètre linéaire l'ouverture d'une tranchée pour la pose d'une canalisation en PVC, PEHD ou Fonte de DN inférieur ou égal à 100 mm sous une chaussée bitumée. Ce prix comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la fourniture et la pose d'un enrobé à chaud d'une épaisseur de 6cm.</li> </ul> <p>Le mètre carré NEUF MILLE CENT FRANCS XPF</p>	9 100	8 662
202,2	<p><b>Plus-values pour surprofondeur</b> Ce prix rémunère au mètre linéaire la plus-value pour surprofondeur par 0,1 m de profondeur supplémentaire Le mètre linéaire : MILLE TROIS CENTS FRANCS XPF</p>	1 300	1 237
202,3	<p><b>Plus-values pour réalisation du lit de pose sous nappe</b> Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et la pose d'un géotextile de type "bidim" remonté le long des parois jusqu'à 10 cm au dessus de la génératrice supérieure de la canalisation sur lequel est posé un lit de sable 5/15 d'apport Le mètre linéaire : DEUX MILLE SIX CENTS FRANCS XPF</p>	2 600	2 475
203	<p><b>Pose de canalisation pour antennes en tranchées sous servitude en terre</b> Ce prix rémunère, au mètre linéaire l'ouverture d'une tranchée pour la pose d'une canalisation en PVC, PEHD ou fonte de DN compris entre 125 et 250 mm sous une servitude en terre. Ce prix comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'ouverture d'une tranchée dont les dimensions maximales sont les suivantes : 0.60 (l) x 1.1 (h) mètres.</li> <li>- l'évacuation des matériaux en excès,</li> <li>- le réglage du fond de fouille,</li> <li>- la fourniture du sable 0/10 pour la réalisation du lit de pose,</li> <li>- l'enrobage de la canalisation de façon à obtenir un recouvrement de la génératrice supérieure de la canalisation de 10 cm.</li> <li>- le remblayage de la tranchée pour couches successives de 20 cm d'épaisseur avec les matériaux extraits et criblés.</li> <li>- la fourniture et la pose d'un grillage avertisseur de couleur bleu de 30 cm de large, 30 cm au dessus de la génératrice supérieure de la canalisation,</li> <li>- le compactage des matériaux.</li> </ul> <p>Le mètre linéaire : QUATORZE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE FRANCS XPF</p>	14 460	13 764

N°	DESIGNATION les prix sont libellés en francs XPF Hors Taxes	PRIX UNITAIRES Année 2013	PRIX UNITAIRES Année 2018
204	<b>Plus value au poste 203</b>		
204,1a	<b>plus-values pour tranchées sous chaussée bitumée</b> Ce prix rémunère la plus value au mètre linéaire l'ouverture d'une tranchée pour la pose d'une canalisation en PVC, PEHD ou Fonte de DN compris entre 125 et 250 mm sous une chaussée bitumée. Ce prix comprend : - La découpe du bitume  Le mètre linéaire : HUIT CENT VINGT FRANCS XPF	820	781
204,1b	<b>plus-values pour tranchées sous chaussée bitumée</b> Ce prix rémunère la plus value au mètre linéaire l'ouverture d'une tranchée pour la pose d'une canalisation en PVC, PEHD ou Fonte de DN compris entre 125 et 250 mm sous une chaussée bitumée. Ce prix comprend : - la fourniture et la pose d'un enrobé à chaud d'une épaisseur de 6cm.  Le mètre carré : NEUF MILLE CENT FRANCS XPF	9 100	8 662
204,2	<b>Plus-values pour surprofondeur</b> Ce prix rémunère au mètre linéaire la plus-value pour surprofondeur par 0,1 m de profondeur supplémentaire  Le mètre linéaire : MILLE NEUF CENT TRENTE FRANCS XPF	1 930	1 837
204,3	<b>Plus-values pour réalisation du lit de pose sous nappe</b> Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et la pose d'un géotextile de type "bidim" remonté le long des parois jusqu'à 10 cm au dessus de la génératrice supérieure de la canalisation sur lequel est posé un lit de sable 5/15 d'apport  Le mètre linéaire : TROIS MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGTS FRANCS XPF	3 380	3 217
205	<b>Plus-values pour présence de la dalle corallienne</b> Ce prix rémunère au mètre cube l'ouverture de la tranchée en présence de la dalle corallienne avec un engin mécanique approprié  <b>Sur devis uniquement</b>	Sur devis	Sur devis
206	<b>Plus-values pour ouverture en terrain rocheux</b> Ce prix rémunère au mètre linéaire la destruction au brise roche de matériaux rocheux y compris toutes sujétions  <b>Sur devis uniquement</b>	Sur devis	Sur devis
207	<b>Terrassement effectué à la main</b> Ce prix rémunère au mètre cube un terrassement effectué à la main lorsque les conditions de terrassement par un engin mécanique est impossible. Y compris matériaux, son transport sur site et remblaiement.  Le mètre cube : SOIXANTE-CINQ MILLE QUATRE CENT TRENTE FRANCS XPF	65 430	62 280
208	<b>Epuisement de fouille</b> Ce prix rémunère au mètre linéaire l'amenée et repliement du matériel (pompe, groupe ...) et d'un système de drainage de la fouille, mise en place d'un puits avec armature métallique et d'un dispositif de refoulement jusqu'à un exutoire  Le mètre linéaire : SEPT CENT TRENTE FRANCS XPF	730	695
209	<b>Soutènement et blindage</b>		
209,1	<b>Soutènement et blindage léger</b> Ce prix rémunère au mètre linéaire l'amenée et le repliement du matériel, et la pose dans la tranchée de blindage lorsque la profondeur de la tranchée est supérieure à 1,3 m et inférieure à 2 m sauf nécessité technique particulière (mauvaise tenue du sol, etc.)  Le mètre linéaire : DIX-HUIT MILLE QUATRE-VINGT-DIX FRANCS XPF	18 090	17 219
209,2	<b>Soutènement et blindage moyen</b> Ce prix rémunère au mètre linéaire l'amenée et le repliement du matériel, et la pose dans la tranchée de blindage lorsque la profondeur de la tranchée est supérieure à 2 m  Le mètre linéaire : <b>Sur devis uniquement</b>	Sur devis	Sur devis

N°	DESIGNATION les prix sont libellés en francs XPF Hors Taxes	PRIX UNITAIRES	
		Année 2013	Année 2018
209,3	<b>Soutènement et blindage lourd</b> Ce prix rémunère au mètre linéaire l'amenée et le repliement du matériel, et la pose dans la tranchée de blindage lorsque la profondeur de la tranchée est supérieure à 3 m  Le mètre linéaire : <b>Sur devis uniquement</b>	Sur devis	Sur devis
<b>210</b>	<b>FRANCHISEMENTS D'OUVRAGE</b>		
211	<b>Réalisation d'une tranchée pour un passage sous dalot</b> Ce prix rémunère la réalisation d'une tranchée pour un passage sous dalot (ou buse). Ce type de franchissement ne nécessite aucune pièce particulière et sera obtenu par surprofondeur (max 2 mètres)  Le mètre linéaire : QUARANTE-TROIS MILLE QUATRE CENT DIX FRANCS XPF	43 410	41 320
212	<b>Fourniture et pose pour un passage de dalot en aérien</b> Ce prix rémunère au forfait la réalisation d'un franchissement en aérien de dalot ou de pont de largeur inférieur ou égal à 6m - 4 coudes à brides - La canalisation en fonte - Support de ventouse - Pose d'une ventouse DN 40 - les adaptateurs à brides - v compris fixation de la canalisation au tablier du pont ou du dalot		
212,1	Pour canalisation DN 50-80  Le forfait : DEUX CENT VINGT-TROIS MILLE DIX FRANCS XPF	223 010	212 274
212,2	Pour canalisation DN 100  Le forfait : DEUX CENT TRENTE-SEPT MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX FRANCS XPF	237 390	225 961
212,3	Pour canalisation DN 125-150  Le forfait : TROIS CENT TRENTE-SEPT MILLE QUATRE-VINGT-DIX FRANCS XPF	337 090	320 861
212,4	Pour canalisation DN 200  Le forfait : QUATRE CENT SOIXANTE-SEIZE MILLE QUATRE CENT VINGT FRANCS XPF	476 420	453 484
212,5	Pour canalisation au-delà de DN 200  <b>Sur devis uniquement</b>	Sur devis	Sur devis
213	<b>Plus value au poste 212 par mètre linéaire supplémentaire:</b>		
213,1	Pour canalisation DN 50-80  Le mètre linéaire : DIX-SEPT MILLE TROIS CENT TRENTE FRANCS XPF	17 330	16 496
213,2	Pour canalisation DN 100  Le mètre linéaire : DIX-NEUF MILLE HUIT CENT TRENTE FRANCS XPF	19 830	18 875
213,3	Pour canalisation DN 125-150  Le mètre linéaire : VINGT-QUATRE MILLE SIX CENT QUARANTE FRANCS XPF	24 640	23 454

N°	DESIGNATION les prix sont libellés en francs XPF Hors Taxes	PRIX UNITAIRES	PRIX UNITAIRES
		Année 2013	Année 2018
213,4	Pour canalisation DN 200  Le mètre linéaire : VINGT-NEUF MILLE HUIT CENT VINGT FRANCS XPF	29 820	28 384
213,5	Pour canalisation au-delà de DN 200  <b>Sur devis uniquement</b>	Sur devis	Sur devis
<b>220</b>	<b>Plus value aux postes 200 à 213</b>		
221a	Plus value pour travaux sur voies de circulation nécessitant la gestion de la circulation, pour des travaux dont la durée est inférieure à une journée.  Ce prix rémunère les moyens humains et matériel à mettre en place pour assurer la gestion de la circulation aux abords du chantier par heure. Ce prix est calculé par majoration du prix de base par le coefficient de majoration indiqué Ce prix correspond à la mise à disposition : - soit de deux personnes avec les moyens de signalisation adéquat - soit des moyens de signalisation automatiques équivalent  Le forfait horaire SEPT MILLE QUATRE CENT VINGT FRANCS XPF	7 420	7 063
221b	Plus value pour travaux sur voies de circulation nécessitant la gestion de la circulation, pour des travaux dont la durée est supérieur à une journée.  Ce prix rémunère les moyens humains et matériel à mettre en place pour assurer la gestion de la circulation aux abords du chantier pour une journée. Ce prix est calculé par majoration du prix de base par le coefficient de majoration indiqué Ce prix correspond à la mise à disposition : - soit de deux personnes avec les moyens de signalisation adéquat - soit des moyens de signalisation automatiques équivalent  Le forfait journalier CINQUANTE-TROIS MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGTS FRANCS XPF	53 780	51 191
222	Plus value pour travaux de nuit Ce prix rémunère l'exécution des travaux durant les dimanches et jours fériés ou durant les nuits de semaine. Ce prix est calculé par majoration du prix de base par le coefficient de majoration indiqué  Le coefficient de majoration VINGT HUIT POURCENT	28%	28%
<b>230</b>	<b>Moins-value aux postes 201 et 203</b>		
231a	Moins-value pour la pose de canalisation pour antennes en tranchées sous servitude en terre lorsque la longueur est supérieure ou égale à trente (30) mètres linéaires.  Le coefficient de minoration QUINZE POURCENT	15%	15%
231b	Moins-value pour la pose de canalisation pour antennes en tranchées sous servitude en terre lorsque la longueur est supérieure ou égale à cent (100) mètres linéaires.  Le coefficient de minoration VINGT POURCENT	20%	20%

N°	DESIGNATION les prix sont libellés en francs XPF Hors Taxes	PRIX UNITAIRES Année 2013	PRIX UNITAIRES Année 2018
<b>CHAPITRE III : CANALISATIONS</b>			
<b>300</b>	<b>FOURNITURE ET POSE DE CANALISATIONS</b>		
	Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et la pose de conduites en PVC, PEHD ou fonte (pour canalisation, antennes ou brachement) agréé "eau potable", comprenant: - joint d'emboîtement - pâte lubrifiante - canalisation - nécessaire pour la réalisation des raccordements de jonction - la désinfection des canalisation avant mise en service - épreuve de conduite pour les antennes (suivant article 63 du fascicule		
<b>300,1</b>	<b>Moins-value aux postes 301 à 318</b>		
300,1a	Moins-value pour la fourniture et la pose de conduites en PVC, PEHD ou fonte (canalisation, antennes ou brachement) lorsque la longueur est supérieure ou égale à trente (30) mètres linéaires.  Le coefficient de minoration QUINZE POURCENT	15%	15%
300,1b	Moins-value pour la fourniture et la pose de conduites en PVC, PEHD ou fonte (canalisation, antennes ou brachement) lorsque la longueur est supérieure ou égale à cent (100) mètres linéaires.  Le coefficient de minoration VINGT POURCENT	20%	20%
301	Canalisation PEHD 100RD DE 25 PN 20  Le mètre linéaire : QUATRE CENT QUARANTE FRANCS XPF	440	419
302	Canalisation PEHD 100RD DE 32 PN 20  Le mètre linéaire : CINQ CENT DIX FRANCS XPF	510	485
303	Canalisation PEHD 100RD DE 40 PN 20  Le mètre linéaire : SIX CENT SOIXANTE FRANCS XPF	660	628
304	Canalisation PEHD 100RD DE 50 PN 20  Le mètre linéaire : MILLE DEUX CENT SOIXANTE-DIX FRANCS XPF	1 270	1 209
305	Canalisation PEHD 100RD DE 63 PN 20 ou PVC 63 PN16  Le mètre linéaire : MILLE HUIT CENT SOIXANTE-DIX FRANCS XPF	1 870	1 780
306	Canalisation PVC 75 PN 16  Le mètre linéaire : DEUX MILLE TROIS CENT DIX FRANCS XPF	2 310	2 199
307,1	Canalisation PVC 90 PN 10  Le mètre linéaire : DEUX MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-DIX FRANCS XPF	2 790	2 656

N°	DESIGNATION les prix sont libellés en francs XPF Hors Taxes	PRIX UNITAIRES	PRIX UNITAIRES
		Année 2013	Année 2018
307,2	Canalisation PVC 90 PN 16 Le mètre linéaire : TROIS MILLE CENT SOIXANTE-DIX FRANCS XPF	3 170	3 017
308,1	Canalisation PVC 110 PN 10 Le mètre linéaire : TROIS MILLE DEUX CENTS FRANCS XPF	3 200	3 046
308,2	Canalisation PVC 110 PN 16 Le mètre linéaire : TROIS MILLE SEPT CENTS FRANCS XPF	3 700	3 522
309,1	Canalisation PVC DE 125 PN 10 Le mètre linéaire : TROIS MILLE QUATRE CENT DIX FRANCS XPF	3 410	3 246
309,2	Canalisation PVC 125 PN 16 Le mètre linéaire : TROIS MILLE NEUF CENT SOIXANTE-DIX FRANCS XPF	3 970	3 779
310,1	Canalisation PVC DE 140 PN 10 Le mètre linéaire : TROIS MILLE CINQ CENT SOIXANTE-DIX FRANCS XPF	3 570	3 398
310,2	Canalisation PVC 140 PN 16 Le mètre linéaire : QUATRE MILLE DEUX CENT DIX FRANCS XPF	4 210	4 007
311,1	Canalisation PVC DE 160 PN 10 Le mètre linéaire : QUATRE MILLE DEUX CENT QUARANTE FRANCS XPF	4 240	4 036
311,2	Canalisation PVC 160 PN 16 Le mètre linéaire : CINQ MILLE TROIS CENT DIX FRANCS XPF	5 310	5 054
312,1	Canalisation PVC DE 200 PN 10 Le mètre linéaire : CINQ MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGTS FRANCS XPF	5 780	5 502
312,2	Canalisation PVC DE 200 PN 16 Le mètre linéaire : HUIT MILLE QUARANTE FRANCS XPF	8 040	7 653
313,1	Canalisation PVC DE 225 PN 10 Le mètre linéaire : SEPT MILLE CENT SOIXANTE-DIX FRANCS XPF	7 170	6 825
313,2	Canalisation PVC DE 225 PN 16 Le mètre linéaire : DIX MILLE SIX CENT CINQUANTE FRANCS XPF	10 650	10 137

N°	DESIGNATION les prix sont libellés en francs XPF Hors Taxes	PRIX UNITAIRES	PRIX UNITAIRES
		Année 2013	Année 2018
314,1	Canalisation PVC DE 250 PN 10  Le mètre linéaire : HUIT MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX FRANCS XPF	8 990	8 557
315	Canalisation fonte standard DN100  Le mètre linéaire : SEPT MILLE SEPT CENTS FRANCS XPF	7 700	7 329
316	Canalisation fonte standard DN125  Le mètre linéaire : HUIT MILLE CINQ CENT DIX FRANCS XPF	8 510	8 100
317	Canalisation fonte standard DN150  Le mètre linéaire : DIX MILLE TROIS CENT SOIXANTE-DIX FRANCS XPF	10 370	9 871
318	Canalisation fonte standard DN200  Le mètre linéaire : QUATORZE MILLE HUIT CENT DIX FRANCS XPF	14 810	14 097
319	Canalisation fonte standard DN250  Le mètre linéaire : <b>Sur devis uniquement</b>	Sur devis	Sur devis
<b>320</b>	<b>FOURNITURE ET POSE DE VIDANGES</b>		
	Ce prix rémunère la fourniture et la pose des pièces nécessaires à la réalisation de vidange : - La fouille (profondeur < 1m; pour toute surprofondeur, application des prix 204.2 et 209 sur la base d'une longueur forfaitaire de 4m) - Un té à 3 brides orientables de corps adapté à la canalisation de - 2 deux raccords bride major autobuté adaptés à la canalisation de - Une vanne, positionnée sous bouche à clé, à 2 brides au DN adapté à la tubulure du té de vidange - Une longueur de canalisation PVC PN10 adaptée au diamètre de la vidange - Un coude 1/4 DN adaptée à la tubulure de la vidange - 3 raccords bride major autobutés - Le raccordement au réseau d'eau pluvial y compris toutes sujétions		
321	Vidange DN 80 sur canalisation DN80-100  l'ensemble : CENT SOIXANTE-HUIT MILLE TROIS CENT CINQUANTE FRANCS XPF	168 350	160 245
322	Vidange DN 100 sur canalisation DN125-150  l'ensemble : DEUX CENT VINGT-SEPT MILLE TROIS CENT DIX FRANCS XPF	227 310	216 367
323	Vidange DN 100 sur canalisation DN200-250  l'ensemble : TROIS CENT DIX-HUIT MILLE HUIT CENT QUARANTE FRANCS XPF	318 840	303 490
324	Plus value aux postes 221 à 223 pour percement et reconstruction de réseaux pluviaux maçonnés:  l'ensemble : Sur devis uniquement	sur devis	sur devis

N°	DESIGNATION les prix sont libellés en francs XPF Hors Taxes	PRIX UNITAIRES	
		Année 2013	Année 2018
<b>330</b>	<b>FOURNITURE ET POSE DE VENTOUSES</b>		
	Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et la pose de ventouse sur canalisation DN 50 à DN 250 comprenant: - La fouille (profondeur < 1m; pour toute surprofondeur, application des prix 204.2 et 209 sur la base d'une longueur forfaitaire de 4m) - un collier de prise gros bossage 55/33 - pose d'un raccord laiton mâle mâle - 2 coudes laiton femelle 90° - une longueur d'acier variable - vanne 1/4 de tour - une bride fileté - une ventouse DN 40 PN 16 y compris toutes sujétions		
331	Ventouse DN 20 sur canalisation DN50-125  l'ensemble : SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE FRANCS XPF	79 000	75 197
332	Ventouse DN 20 sur canalisation DN150-250  l'ensemble : QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE SIX CENT QUATRE-VINGTS FRANCS XPF	95 680	91 074
333	Plus value aux postes 231 à 232 pour la mise sous regard béton et tampon fonte classe D250 ou supérieure:  l'ensemble : CENT QUARANTE-TROIS MILLE TROIS CENTS FRANCS XPF	143 300	136 401
<b>340</b>	<b>FOURNITURE ET POSE DE VANNES DE SECTIONNEMENT</b>		
	Ce prix rémunère la fourniture et la pose des pièces nécessaires à la réalisation d'une vanne sectionnement : - La fouille (profondeur < 1m; pour toute surprofondeur, application des prix 204.2 et 209 sur la base d'une longueur forfaitaire de 4m) - 2 deux raccords bride major autobuté adaptés à la canalisation de - Une vanne, positionnée sous bouche à clé, à 2 brides adapté au diamètre de la canalisation y compris toutes sujétions		
341	Vanne DN 30  l'ensemble : SOIXANTE-NEUF MILLE QUATRE CENT QUARANTE FRANCS XPF	69 440	66 097
342	Vanne DN 40  l'ensemble : SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE SOIXANTE FRANCS XPF	77 060	73 350
343	Vanne DN 50  l'ensemble : QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX FRANCS XPF	93 590	89 084
344	Vanne DN 60-65  l'ensemble : CENT TREIZE MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX FRANCS XPF	113 590	108 121
345	Vanne DN 80  l'ensemble : CENT DIX-HUIT MILLE CENT QUATRE-VINGTS FRANCS XPF	118 180	112 490
346	Vanne DN 100  l'ensemble : CENT QUARANTE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DIX FRANCS XPF	140 470	133 707

N°	DESIGNATION les prix sont libellés en francs XPF Hors Taxes	PRIX UNITAIRES	PRIX UNITAIRES
		Année 2013	Année 2018
347	Vanne DN 125  l'ensemble : CENT CINQUANTE-DEUX MILLE CENT DIX FRANCS XPF	152 110	144 787
348	Vanne DN 150  l'ensemble : CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE QUATRE-VINGTS FRANCS XPF	196 080	186 640
349	Vanne DN 200  l'ensemble : DEUX CENT SOIXANTE-SEIZE MILLE HUIT CENT VINGT FRANCS XPF	276 820	263 493
350	Vanne DN 250  l'ensemble : TROIS CENT QUARANTE-HUIT MILLE CINQ CENT SOIXANTE FRANCS XPF	348 560	331 779
<b>360</b>	<b>FOURNITURE ET POSE DE BRANCHEMENTS ET DEPARTS</b>		
	<p>Ce prix rémunère au forfait la fourniture et la pose de l'ensemble des pièces hydrauliques nécessaires à la réalisation du départ d'un branchement ou d'une antenne depuis la canalisation de distribution, ainsi que l'ouverture / fermeture de la fouille</p> <p><u>Ouverture / fermeture de la fouille :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'ouverture de la fouille (profondeur &lt; 1,1m; pour toute surprofondeur, application des prix 204,2 et 209 sur la base d'une longueur forfaitaire de 4m) au droit de la canalisation de raccordement.</li> <li>- l'évacuation des matériaux en excès,</li> <li>- la fourniture et la pose du sable nécessaire à la constitution du lit de pose et à l'enrobage des canalisations et accessoires</li> <li>- le remblayage de la fouille avec les matériaux extraits et criblés,</li> <li>- le compactage des matériaux par couches de 20 cm d'épaisseur.</li> </ul> <p><u>Réalisation du piquage :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le repérage de la conduite existante et de la vanne d'arrêt</li> <li>- les découpes éventuelles de la canalisation</li> <li>- le té ou le collier de prise</li> <li>- la vanne d'arrêt ou le robinet de prise</li> <li>- la bouche à clé (y compris tabernacle, tube de réhausse 90 mm)</li> <li>- une longueur de canalisation de 4 m maximum</li> <li>- tous raccords nécessaires</li> </ul> <p>Nota: pour des longueurs supplémentaires, appliquer le bordereau de prix des chapitres I et II</p>		
361	Branchement en PEHD DE 25 ou 32 sur toutes canalisations  Le forfait : SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE DEUX CENT CINQUANTE FRANCS XPF	78 250	74 483
362	Branchement en PEHD DE 40 sur toutes canalisations  Le forfait : QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE NEUF CENT VINGT FRANCS XPF	99 920	95 110
363	Branchement en PEHD DE 50 sur toutes canalisations  Le forfait : CENT VINGT MILLE TROIS CENT TRENTE FRANCS XPF	120 330	114 537
364	Départ en PEHD DE 63 ou PVCP 63 sur canalisation DN 50-125  Le forfait : CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGTS FRANCS XPF	195 980	186 545
365	Départ en PEHD DE 63 ou PVCP 63 sur canalisation DN 150-200  Le forfait : DEUX CENT TRENTE-SEPT MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX FRANCS XPF	237 590	226 152

N°	DESIGNATION les prix sont libellés en francs XPF Hors Taxes	PRIX UNITAIRES	PRIX UNITAIRES
		Année 2013	Année 2018
366	Départ en PEHD DE 63 ou PVC 63 sur canalisation DN 250 Le forfait : DEUX CENT QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX FRANCS XPF	293 490	279 360
367	Départ en PEHD DE 75 ou PVC 75 sur canalisation DN 60-125 Le forfait : DEUX CENT DEUX MILLE QUATRE CENTS FRANCS XPF	202 400	192 656
368	Départ en PEHD DE 75 ou PVC 75 sur canalisation DN 150-200 Le forfait : DEUX CENT QUARANTE-QUATRE MILLE NEUF CENT QUARANTE FRANCS XPF	244 940	233 148
369	Départ en PEHD DE 75 ou PVC 75 sur canalisation DN 250 Le forfait : TROIS CENTS MILLE HUIT CENT QUARANTE FRANCS XPF	300 840	286 357
370	Départ en PEHD DE 90 ou PVC 90 sur canalisation DN 80-125 Le forfait : DEUX CENT SIX MILLE HUIT CENT DIX FRANCS XPF	206 810	196 853
371	Départ en PEHD DE 90 ou PVC 90 sur canalisation DN 150-200 Le forfait : DEUX CENT CINQUANTE-TROIS MILLE CENT CINQUANTE FRANCS XPF	253 150	240 962
372	Départ en PEHD DE 90 ou PVC 90 sur canalisation DN 250 Le forfait : TROIS CENT QUATRE MILLE SIX CENT QUARANTE FRANCS XPF	304 640	289 974
373	Départ canalisation DN 100 sur canalisation DN 100-125 Le forfait : DEUX CENT NEUF MILLE SEPT CENT CINQUANTE FRANCS XPF	209 750	199 652
374	Départ canalisation DN 100 sur canalisation DN 150-200 Le forfait : DEUX CENT SOIXANTE-ET-UN MILLE CENT DIX FRANCS XPF	261 110	248 539
375	Départ canalisation DN 100 sur canalisation DN 250 Le forfait : TROIS CENT DOUZE MILLE DIX FRANCS XPF	312 010	296 989
375.1	Départ canalisation DN 100 sur canalisation DN 300 (hors communiqué de d'eau et hors départ d'antenne de 4 mètres linéaire) Le forfait : TROIS CENT DIX HUIT MILLE NEUF CENT VINGT FRANCS XPF	318 920	303 566
375.2	Départ canalisation DN 100 sur canalisation DN 400 (hors communiqué de d'eau et hors départ d'antenne de 4 mètres linéaire) Le forfait : QUATRE CENT SOIXANTE DOUZE QUATRE CENT VINGT FRANCS XPF	472 420	449 676
376	Départ canalisation DN 125 sur canalisation DN 125 Le forfait : DEUX CENT QUATORZE MILLE SEPT CENT SOIXANTE-DIX FRANCS XPF	214 770	204 430
377	Départ canalisation DN 125 sur canalisation DN 150-200 Le forfait : DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX FRANCS XPF	294 290	280 122
378	Départ canalisation DN 125 sur canalisation DN 250 Le forfait : TROIS CENT VINGT-SEPT MILLE SIX CENT CINQUANTE FRANCS XPF	327 650	311 876

N°	DESIGNATION les prix sont libellés en francs XPF Hors Taxes	PRIX UNITAIRES	PRIX UNITAIRES
		Année 2013	Année 2018
379	Départ canalisation DN 150 sur canalisation DN 150-200 Le forfait : TROIS CENT DIX MILLE QUATRE CENT TRENTE FRANCS XPF	310 430	295 485
380	Départ canalisation DN 150 sur canalisation DN 250 Le forfait : TROIS CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-DIX FRANCS XPF	396 890	377 782
381	Départ canalisation DN 200 sur canalisation DN 200 Le forfait : QUATRE CENT NEUF MILLE QUATRE CENT VINGT FRANCS XPF	409 420	389 709
382	Départ canalisation DN 200 sur canalisation DN 250 Le forfait : QUATRE CENT QUARANTE MILLE SIX CENT VINGT FRANCS XPF	440 620	419 407
383	Départ canalisation DN 250 sur canalisation DN 250 Le forfait : QUATRE CENT QUATRE-VINGT-TROIS MILLE CINQ CENT SOIXANTE-DIX FRANCS XPF	483 570	460 289
384	<b>Dépose d'un branchement</b> Ce prix rémunère au forfait la dépose complète et définitive d'un branchement existant sans rénovation et comprend: - Le repérage du branchement - L'ouverture de la fouille au droit du point de raccordement - La déconnexion du branchement à supprimer - La pose d'un collier bouchon en lieu et place du collier de branchement ou d'une plaque pleine		
384,1	Pour branchement DN 20-40 Le forfait : SOIXANTE-ET-UN MILLE CENT QUATRE-VINGT-DIX FRANCS XPF	61 190	58 244
384,2	Pour branchement DN 50-100 Le forfait : SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-DIX FRANCS XPF	78 790	74 997
384,3	Pour branchement DN 125-200 Le forfait : QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE CENT QUATRE-VINGT-DIX FRANCS XPF	99 190	94 415
384,4	Pour branchement >DN 200 Le forfait : CENT DIX-NEUF MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGTS FRANCS XPF	119 580	113 823
385	Moins value pour la dépose d'un branchement dans le cadre de la reprise du branchement Le pourcentage : 50% de moins value sur les prix 384,1 à 384,4	50% de moins value	50% de moins value
386	Moins value pour la pose d'un branchement PEHD DE 25 ou 32 sur aérienne Le forfait : TRENTE MILLE DEUX CENT SOIXANTE FRANCS XPF	30 260	28 803
<b>387</b>	<b>Moins-value aux postes 361 à 383 inclus</b>		
387a	Moins-value pour les brachements et départs sur réseau neuf lorsque le nombre de branchements est inférieur ou égal à 3. Le coefficient de minoration VINGT POURCENT	20%	20%
387b	Moins-value pour les brachements et départs sur réseau neuf lorsque le nombre de branchements est strictement supérieur à 3. Le coefficient de minoration TRENTE POURCENT	30%	30%

N°	DESIGNATION les prix sont libellés en francs XPF Hors Taxes	PRIX UNITAIRES Année 2013	PRIX UNITAIRES Année 2018
<b>388</b>	<b>Moins-value aux postes 361 à 384,4 inclus applicable uniquement dans le cadre des travaux de rénovation de réseau AEP et mise en conformité de brachement TRANCHE 1 et ZONE 1</b>		
388a	Moins-value pour les brachements et départs sur réseau existant.  Le coefficient de minoration TREIZE POURCENT	13%	13%
388b	Moins-value pour les déposes de brachement.  Le coefficient de minoration TREIZE POURCENT	13%	13%
<b>389</b>	<b>Moins-value aux postes 361 à 383 applicable uniquement dans le cadre des travaux de rénovation de réseau AEP et mise en conformité de brachement Tranche 1 et Zone 1 et des travaux de pose d'hydro-stabilisateurs tranche 2 dans le cas où le départ d'antenne prévu de 4 ml ne sera pas à réaliser</b>		
389.1	Départ d'antenne en PEHD DE25 (4 mètres linéaire)  Le forfait : ONZE MILLE CINQ CENT CINQUANTE FRANCS XPF	11 550	10 994
389.2	Départ d'antenne en PEHD DE32 (4 mètres linéaire)  Le forfait : ONZE MILLE CINQ CENT CINQUANTE FRANCS XPF	11 550	10 994
389.3	Départ d'antenne en PEHD DE50 (4 mètres linéaire)  Le forfait : VINGT MILLE TROIS CENT CINQUANTE FRANCS XPF	20 350	19 370
389.4	Départ d'antenne en PEHD ou PVC DE 63 (4 mètres linéaire)  Le forfait : VINGT TROIS MILLE SEPT CENT QUATRE VINGT DIX FRANCS XPF	23 790	22 645
389.5	Départ d'antenne en PEHD ou PVC DE 75 (4 mètres linéaire)  Le forfait : TRENTE MILLE HUIT CENT CINQUANTE FRANCS XPF	30 850	29 365
389.6	Départ d'antenne en PEHD ou PVC DE90 (4 mètres linéaire)  Le forfait : TRENTE DEUX MILLE QUATRE CENT TRENTE FRANCS XPF	32 430	30 869
389.7	Départ d'antenne en PVC DE110 (4 mètres linéaire)  Le forfait : TRENTE SEPT MILLE SIX CENT FRANCS XPF	37 600	35 790
389.8	Départ d'antenne en PVC DE200 (4 mètres linéaire)  Le forfait : QUARANTE TROIS MILLE HUIT CENT VINGT FRANCS XPF	43 820	41 710
<b>390</b>	<b>Plus value aux postes 320 à 389</b>		
391	Plus value pour réfection de chaussée Ce prix rémunère au mètre carré, la réalisation d'une réfection de chaussée, lorsque les travaux se trouvent sous l'emprise d'une voie bitumée Ce prix comprend : - réalisation du remblai par des matériaux d'apport 0/30 - le compactage par couches de 20 cm du remblai - la fourniture et la pose d'une couche d'assise de chaussé en concassé 0/30 sur 30 cm d'épaisseur, - la fourniture et la pose d'un enrobé à chaud de 6 cm d'épaisseur - le compactage de la couche d'assise et de l'enrobé  Le mètre carré : NEUF MILLE TROIS CENT QUARANTE FRANCS XPF	9 340	8 890
392	Plus value pour percement d'un mur Ce prix rémunère à l'unité le percement d'un mur en maçonnerie jusqu'à 0.3m d'épaisseur v comoris rarément après passage du tuyau  Le forfait : VINGT-TROIS MILLE SOIXANTE FRANCS XPF	23 060	21 950

N°	DESIGNATION les prix sont libellés en francs XPF Hors Taxes	PRIX UNITAIRES	PRIX UNITAIRES
		Année 2013	Année 2018
392,1	Plus values au poste 392 par 0,1 m d'épaisseur supplémentaire  Le forfait : TROIS MILLE NEUF CENTS FRANCS XPF	3 900	3 712
393	Plus value pour franchissement de fossé d'évacuation des eaux pluviales Ce prix rémunère le franchissement par dessous d'un fossé d'évacuation des eaux pluviales dont le radier se situe à une profondeur supérieure à 80cm du niveau de la chaussée  Le forfait : TRENTE-CINQ MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX FRANCS XPF	35 690	33 972
394a	Plus value pour travaux sur voies de circulation nécessitant la gestion de la circulation, pour des travaux dont la durée est inférieure à une journée.  Ce prix rémunère les moyens humains et matériel à mettre en place pour assurer la gestion de la circulation aux abords du chantier par heure. Ce prix est calculé par majoration du prix de base par le coefficient de majoration indiqué Ce prix correspond à la mise à disposition : - soit de deux personnes avec les moyens de signalisation adéquat - soit des moyens de signalisation automatiques équivalent  Le forfait horaire SEPT MILLE QUATRE CENT VINGT FRANCS XPF	7 420	7 063
394b	Plus value pour travaux sur voies de circulation nécessitant la gestion de la circulation, pour des travaux dont la durée est supérieur à une journée.  Ce prix rémunère les moyens humains et matériel à mettre en place pour assurer la gestion de la circulation aux abords du chantier pour une durée supérieure à une journée. Ce prix est calculé par majoration du prix de base par le coefficient de majoration indiqué Ce prix correspond à la mise à disposition : - soit de deux personnes avec les moyens de signalisation adéquat - soit des moyens de signalisation automatiques équivalent  <b>Sur devis uniquement</b>	Sur devis	Sur devis
395	Plus value pour travaux de nuit Ce prix rémunère l'exécution des travaux durant les dimanches et jours fériés ou durant les nuits de semaine. Ce prix est calculé par majoration du prix de base par le coefficient de majoration indiqué  Le coefficient de majoration VINGT HUIT POURCENT	28%	28%
<b>CHAPITRE IV : Comptage</b>			
<b>400</b>	<b>FOURNITURE ET POSE DES COMPTEURS ET ACCESSOIRES</b>		
	Ensemble compteur à tubulures filetées Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et la pose d'un ensemble de pièces comprenant dans l'ordre : - les coudes éventuellement nécessaires - un robinet avant compteur équerre 1/4 de tour en laiton - le compteur - un dispositif de purge - un raccord		
401	Ensemble compteur DN 15  Le forfait : VINGT-ET-UN MILLE CENT SOIXANTE-DIX FRANCS XPF	21 170	20 151
402	Ensemble compteur DN20  Le forfait : TRENTE MILLE NEUF CENT SOIXANTE FRANCS XPF	30 960	29 469
403	Ensemble compteur DN30  Le forfait : SOIXANTE-TROIS MILLE CINQUANTE FRANCS XPF	63 050	60 015

N°	DESIGNATION les prix sont libellés en francs XPF Hors Taxes	PRIX UNITAIRES	PRIX UNITAIRES
		Année 2013	Année 2018
404	Ensemble compteur DN40  Le forfait : QUATRE-VINGT-DIX MILLE TROIS CENT TRENTE FRANCS XPF	90 330	85 981
	Ensemble compteur à brides Ce prix rémunère à l'unité la fourniture d'un ensemble de pièces comprenant dans l'ordre : - les raccords à bride, - deux cônes de réduction adaptés au DN du compteur, - la boîte à crépine, - le calpet anti-retour - le stabilisateur d'écoulement, - le compteur - le dispositif démontable - deux vannes		
405	Ensemble compteur DN50  Le forfait : DEUX CENT QUATORZE MILLE TROIS CENT SOIXANTE-DIX FRANCS XPF	214 370	204 049
406	Ensemble compteur DN60-65  Le forfait : DEUX CENT VINGT-CINQ MILLE CENT CINQUANTE FRANCS XPF	225 150	214 311
407	Ensemble compteur DN80  Le forfait : DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE QUATRE CENTS FRANCS XPF	284 400	270 708
408	Ensemble compteur DN100  Le forfait : TROIS CENT QUARANTE-DEUX MILLE SEPT CENT DIX FRANCS XPF	342 710	326 211
409	Ensemble compteur DN150  Le forfait : CINQ CENT QUINZE MILLE SIX CENT VINGT FRANCS XPF	515 620	490 796
<b>410</b>	<b>FOURNITURE ET POSE DE REGARDS PREFABRIQUES POUR COMPTEURS</b>		
	Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose d'un regard de comptage en PEHD pour les compteurs de DN15 à DN40, avec couvercle, comprenant les fouilles, le calage et scellement, du regard, et le remblai autour du regard.		
411	Regard PEHD pour comptages en DN15 et DN20  Le forfait : DIX MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGTS FRANCS XPF	10 280	9 785
412	Regard PEHD pour comptage en DN30 et DN40  Le forfait : SEIZE MILLE SOIXANTE-DIX FRANCS XPF	16 070	15 296
	Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose d'un coffret mural en aérien		
413	Coffret mural pour compteur DN15  Le forfait : TRENTÉ-SEPT MILLE CENT QUATRE-VINGT-DIX FRANCS XPF	37 190	35 400
<b>420</b>	<b>TRAVAUX DIVERS</b>		
421	Plus value pour percement d'un mur Ce prix rémunère à l'unité le percement d'un mur en maçonnerie jusqu'à 0.3m d'épaisseur v comoris rarément après passage du tuyau  Le forfait : VINGT-TROIS MILLE SOIXANTE FRANCS XPF	23 060	21 950
421,1	Plus values au poste 392 par 0,1 m d'épaisseur supplémentaire  Le forfait : TROIS MILLE NEUF CENTS FRANCS XPF	3 900	3 712

N°	DESIGNATION les prix sont libellés en francs XPF Hors Taxes	PRIX UNITAIRES	
		Année 2013	Année 2018
422	<b>Rehausse de canalisation de branchement pour compteurs DN15 et DN20</b> Ce prix rémunère à l'unité la rehausse de la conduite de branchement pour les compteurs DN15 et DN20.  Le forfait : QUATORZE MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGTS FRANCS XPF	14 580	13 878
423	<b>Rehausse de canalisation de branchement pour compteurs DN30 et DN40</b> Ce prix rémunère à l'unité la rehausse de la conduite de branchement pour les compteurs DN30 et DN40.  Le forfait : TRENTE-SIX MILLE TROIS CENT TRENTE FRANCS XPF	36 330	34 581
424	<b>Démolition de béton ou bitume et réfection pour compteur</b> Ce prix rémunère au m2 la démolition de béton ou bitume sur l'emprise du regard de comptage, y compris réfection du béton ou bitume et remise en état du site  Le mètre carré : NEUF MILLE TROIS CENT QUARANTE FRANCS XPF	9 340	8 890
425	<b>Regard béton armé, avec tampon fonte classe B 125 (hors charge roulant)</b> Ce prix rémunère à l'unité la réalisation d'un regard en béton armé avec tampon en fonte de classe 125, y compris remise en état du site		
425,1	pour compteur DN15 et DN20 (Long500 x larg350 x ht500)  Le forfait : SOIXANTE-QUATORZE MILLE TROIS CENT TRENTE FRANCS XPF	74 330	70 751
425,2	pour compteur DN30 et DN40 (Long700 x larg400 x ht600)  Le forfait : CENT VINGT MILLE SIX CENT CINQUANTE FRANCS XPF	120 650	114 841
425,3	pour compteur DN50 et DN65 (Long1350 x larg500 x ht1000)  Le forfait : DEUX CENT VINGT-HUIT MILLE TROIS CENT TRENTE FRANCS XPF	228 330	217 337
425,4	pour compteur DN80 et DN100 (Long1650 x larg500 x ht1000)  Le forfait : DEUX CENT SOIXANTE-DIX MILLE TROIS CENT TRENTE FRANCS XPF	270 330	257 315
425,5	pour compteur DN150 (Long2000 x larg600 x ht1000)  Le forfait : TROIS CENT QUARANTE-QUATRE MILLE SIX CENT CINQUANTE FRANCS XPF	344 650	328 057
426	<b>Regard béton armé, avec tampon fonte classe D 400 (sous chaussée ou trottoir)</b> Ce prix rémunère à l'unité la réalisation d'un regard en béton armé, avec tampon en fonte de classe 400, y compris remise en état du site.		
426,1	pour compteur DN15 et DN20 (Long500 x larg350 x ht500)  Le forfait : QUATRE-VINGT-NEUF MILLE DEUX CENTS FRANCS XPF	89 200	84 906
426,2	pour compteur DN30 et DN40 (Long700 x larg400 x ht600)  Le forfait : CENT QUARANTE-QUATRE MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGTS FRANCS XPF	144 780	137 810
426,3	pour compteur DN50 et DN65 (Long1350 x larg500 x ht1000)  Le forfait : DEUX CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLE FRANCS XPF	274 000	260 809
426,4	pour compteur DN80 et DN100 (Long1650 x larg500 x ht1000)  Le forfait : TROIS CENT VINGT-QUATRE MILLE QUATRE CENTS FRANCS XPF	324 400	308 782

N°	DESIGNATION les prix sont libellés en francs XPF Hors Taxes	PRIX UNITAIRES	PRIX UNITAIRES
		Année 2013	Année 2018
426,5	pour compteur DN150 (Long2000 x larg600 x ht1000)  Le forfait : QUATRE CENT TREIZE MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGTS FRANCS XPF	413 580	393 669
427	<b>Fourniture et pose de massif butée béton fibré sur les pièces de raccordement (coudes/ tés / plaque pleine)</b>		
427.1	Pour les accessoires inférieurs ou égal à DN100 et dont le volume de béton n'excède pas 0.10 m3  L'unité : HUIT MILLE FRANCS XPF	8 000	7 615
427.2	Pour les accessoires compris entre DN125 et DN150 et dont le volume de béton n'excède pas 0.27 m3  L'unité : VINGT UN MILLE SIX CENT FRANCS XPF	21 600	20 560
427.3	Pour les accessoires compris entre DN125 et DN150 et dont le volume de béton n'excède pas 0.54 m3  L'unité : QUARANTE TROIS MILLE DEUX CENT FRANCS XPF	43 200	41 120
<b>CHAPITRE V : REFECTION DE SOL - RECONSTITUTION D'OUVRAGES</b>			
<b>500</b>	<b>RECONSTITUTION DE FOSSÉ</b>		
	Ce prix rémunère la sujétion apportée par la présence du fossé à l'exécution des travaux et la reconstitution à l'identique  Le mètre linéaire : CINQ MILLE SIX CENT TRENTE FRANCS XPF	5 630	5 359
<b>510</b>	<b>REFECTION DE CHAUSSEE PROVISOIRE AVEC ENROBE A FROID</b>		
	Ce prix rémunère la réfection de chaussée avec enrobé à froid compacté sur une épaisseur de 4 cm  Le mètre carré : QUATORZE MILLE HUIT CENT SOIXANTE-DIX FRANCS XPF	14 870	14 154
<b>520</b>	<b>REMISE EN ETAT DE SURFACE ENGAGONNEE</b>		
	Ce prix rémunère au mètre carré : - la mise à niveau de la tranchée et la scarification de la surface - l'ensemencement complémentaire - l'arrosage  Le mètre carré : SIX CENT QUATRE-VINGTS FRANCS XPF	680	647
<b>530</b>	<b>RECONSTRUCTION D'OUVRAGES DEMOLIS</b>		
	Ce prix rémunère la fourniture et la pose pour remettre en état les différents éléments suivant :		
531	<b>Mur en pérémaçonné ou parpaing</b> Ce prix rémunère au mètre cube le mur rénové comprenant : - la pose et la fourniture de parpaing et béton - la mise en œuvre de pierre de réemploi y compris reprise au lieu de dépôt provisoire  Le mètre cube : Sur devis uniquement	sur devis	sur devis
532	<b>Mur en béton</b> Ce prix rémunère au mètre cube le mur rénové comprenant : - le béton à 350kg/m3 avec des coffrages  Le mètre cube : Sur devis uniquement	sur devis	sur devis
533	<b>Bordure de trottoirs ou de terre-plein</b> Ce prix rémunère le mètre linéaire rénové comprenant : - la mise en œuvre de bordure avec les joints béton  Le mètre linéaire : Sur devis uniquement	sur devis	sur devis
534	<b>Clôture</b> Ce prix rémunère la reconstitution à l'identique d'une clôture légère qui a du être démolie pour le passage des réseaux  Le mètre linéaire : Sur devis uniquement	sur devis	sur devis

N°	DESIGNATION les prix sont libellés en francs XPF Hors Taxes	PRIX UNITAIRES	PRIX UNITAIRES
		Année 2013	Année 2018
535	<b>Caniveau</b> Ce prix rémunère la reconstitution à l'identique d'un caniveau bétonné  Le mètre linéaire : Sur devis uniquement	sur devis	sur devis
<b>540</b>	<b>REHAUSSE DE BOUCHE A CLE</b>		
541	Ce prix rémunère la réhausse des bouches à clés  L'unité : NEUF MILLE TROIS CENT CINQUANTE FRANCS XPF	9 350	8 900
541,1	Plus value au poste 441 pour réhausse des bouches à clés sur béton ou bitume  L'unité : SIX MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGTS FRANCS XPF	6 580	6 263
<b>CHAPITRE VI : INTERVENTIONS ANNEXES</b>			
<b>600</b>	<b>FRAIS DE GESTION CLIENTELE</b>		
601	Frais d'accès au service sans déplacement Ce prix rémunère toute nouvelle demande d'abonnement au service ne nécessitant pas un déplacement d'un agent (reprise immédiate d'un abonnement actif...)  Le forfait : TROIS MILLE FRANCS XPF	3 000	3 053
602	Frais d'accès au service avec déplacement Ce prix rémunère toute nouvelle demande d'abonnement au service nécessitant un déplacement d'un agent (Réouverture d'un branchement, demande spécifique du client...)  Le forfait : DOUZE MILLE FRANCS XPF	12 000	12 210
603	Frais de réouverture d'un branchement dont le compteur a été déposé Ce prix rémunère la pose d'un nouveau compteur sur un branchement existant dont le compteur a été déposé pour cause d'inutilisation prolongée		
603,1	Compteur DN15  Le forfait : DIX-HUIT MILLE QUATRE CENTS FRANCS XPF	18 400	18 722
603,2	Compteur DN20  Le forfait : VINGT MILLE FRANCS XPF	20 000	20 350
603,3	Compteur DN30  Le forfait : QUARANTE-CINQ MILLE FRANCS XPF	45 000	45 788
603,4	Compteur DN40  Le forfait : SOIXANTE MILLE FRANCS XPF	60 000	61 050
603,5	Compteur >DN40  Sur devis	Sur devis	Sur devis
604	Frais de résiliation  Le forfait : QUATRE MILLE FRANCS XPF	4 000	4 070
605	Frais de relance Ce prix rémunère l'émission et l'envoi en recommandé de la relance pour facture(s) de redevances impayée(s)  Le forfait : SIX CENTS FRANCS XPF	600	611
606	Recherche et réédition de facture Ce prix rémunère l'émission d'un duplicata de facture (hors expédition postal).  Le forfait : TROIS CENTS FRANCS XPF	300	305
607	Expédition postale Ce prix rémunère l'envoi par la poste d'un document demandé par l'abonné  Le forfait : DEUX CENTS FRANCS XPF	200	204

N°	DESIGNATION les prix sont libellés en francs XPF Hors Taxes	PRIX UNITAIRES	PRIX UNITAIRES
		Année 2013	Année 2018
<b>610</b>	<b>VERIFICATION DE COMPTEUR</b>		
	Ce prix rémunère à l'unité les travaux de vérification de compteur, comprenant la dépose et remontage, et mesure sur banc d'essai. Ce prix sera à la charge du demandeur si aucune anomalie n'est constatée; dans le cas contraire, le fermier gardera à sa charge l'intervention et la pose d'un nouveau compteur		
611	compteur DN 15 et DN 20  Le forfait : NEUF MILLE DEUX CENTS FRANCS XPF	9 200	9 361
612	compteur DN 30 et DN 40  Le forfait : TRENTE-ET-UN MILLE CINQ CENTS FRANCS XPF	31 500	32 051
613	Compteur >DN40  Sur devis	Sur devis	Sur devis
<b>620</b>	<b>INDEMNITES POUR CAUSES DE DETERIORATIONS</b>		
	Ce prix rémunère le remplacement du dispositif de comptage suite à une détérioration intentionnelle du responsable du préjudice selon les conditions définies dans le règlement du service et la mise à jour du dossier.		
621	Pour compteur DN 15  Le forfait : DIX-HUIT MILLE QUATRE CENTS FRANCS XPF	18 400	18 722
622	Pour compteur DN 20  Le forfait : VINGT MILLE FRANCS XPF	20 000	20 350
623	Pour compteur DN 30  Le forfait : QUARANTE-CINQ MILLE FRANCS XPF	45 000	45 788
624	Pour compteur DN 40  Le forfait : SOIXANTE MILLE FRANCS XPF	60 000	61 050
625	Compteur >DN40  Sur devis	Sur devis	Sur devis
<b>630</b>	<b>INTERVENTION EN DOMAINE PRIVEE</b>		
	Ce prix rémunère les interventions en domaine privée demandées par l'abonné. La première heure est indivisible.  Le forfait horaire: QUATRE MILLE FRANCS XPF	4 000	4 070
<b>640</b>	<b>CONTROLE DE POTEAU OU BOUCHE A INCENDIE</b>		
	Ce prix rémunère les travaux de contrôle en débit et pression des poteaux ou bouches à incendie avec fourniture d'un procès verbal  Le forfait : ONZE MILLE SEPT CENTS FRANCS XPF	11 700	11 905
<b>650</b>	<b>POSE DE POTEAU INCENDIE</b>		
	Ce prix rémunère la pose d'un poteau incendie (hors branchement: voir prix 360), y compris le poteau normalisé, la esse de réglage et la vanne sous  Le forfait : CENT TRENTE-NEUF MILLE SIX CENTS FRANCS XPF	139 600	142 043
<b>660</b>	<b>PLUS VALUE POUR INTERVENTION SUR RESEAU AMIANTE</b>		
	Ce prix rémunère une intervention sur amiante hors terrassement et hors réalisation du nœud hydraulique à l'exception de la pièce de raccordement		
661.1	Intervention sur réseau amiante - Sous-section 3 Ce prix rémunère à l'intervention : - Etude administrative et réunion de calage y/c établissement d'un plan de retrait amiante suivant rapport de repérage avant travaux (cf : Norme NF X 46-020 / loi de pays 2010-10 Art.LP.5) - Réunions, calage des opérations - Rédaction du rapport de fin de travaux  L'intervention : QUATRE VINGT DIX MILLE FRANCS XPF	90 000	91 575

N°	DESIGNATION les prix sont libellés en francs XPF Hors Taxes	PRIX UNITAIRES	PRIX UNITAIRES
		Année 2013	Année 2018
661.2	Intervention sur réseau amiante - Sous-section 3 Ce prix rémunère à l'intervention : - Installation périmètre de sécurité, d'un sas de décontamination - Découpe de la conduite amiantée et conditionnement des déchets - Convoyage hors territoire et traitement de déchets amiantés et nettoyage fin de la zone - Convoyage hors territoire et traitement de déchets amiantés dans CET en Nouvelle Zélande. - Métrologie (Type M, P et J)  L'intervention : SIX CENT VINGT TROIS MILLE QUATRE CENT FRANCS XPF	623 400	634 310
662	Intervention sur réseau amiante - Sous-section 4 Ce prix rémunère à l'intervention : - Toutes les suggestions inhérentes à l'intervention SS4 : o EPI / combinaison / masque / perte de cadence liée aux rotations ... o Evacuation et traitement des EPI o Utilisation d'équipements propres pour limiter les émissions de poussières d'amiante - Conditionnement et évacuation des déchets amiantés  L'intervention : QUATRE VINGT MILLE FRANCS XPF	80 000	81 400
<b>670</b>	<b>PROTECTION DE BRANCHEMENT AERIEN</b>		
	Ce prix rémunère la fourniture et pose d'un fourreau TPC DN 63 ou 110 y compris collier de fixation (sur mur ou paroi unité...)  Le mètre linéaire : CINQ MILLE DEUX CENT VINGT FRANCS XPF	5 220	5 311
<b>680</b>	<b>PASSAGE CAMERA</b>		
681	Amenée et repli du matériel  Le forfait : VINGT DEUX MILLE CINQ CENTS FRANCS XPF	22 500	22 894
682	Inspection caméra  Le mètre linéaire : TROIS CENT QUATRE VINGT FRANCS XPF	380	387
683	Fourniture d'un rapport par zone  L'unité : TRENTE MILLE SIX CENT SOIXANTE DIX FRANCS XPF	30 670	31 207
684	Moins value au poste 683 dans le cas où le linéaire de réseau à inspecter est supérieur ou égale à 500 mètres linéaire  L'unité : TRENTE MILLE SIX CENT SOIXANTE DIX FRANCS XPF	30 670	31 207
<b>CHAPITRE VII : PRIX DE MAIN D'ŒUVRE ET ENGINES</b>			
<b>700</b>	<b>PRIX DE MAIN D'ŒUVRE SANS VEHICULE</b>		
701	Ce prix rémunère l'intervention de 1h d'un agent de la catégorie ouvrier technicien niveau 1 et 2. L'agent dispose du petit outillage et des EPI nécessaires à son intervention.  L'heure : DEUX MILLE CINQ CENT VINGT FRANCS XPF	2 520	2 399
702	Ce prix rémunère l'intervention de 1h d'un agent de la catégorie ouvrier technicien niveau 3 et 4. L'agent dispose du petit outillage et des EPI nécessaires à son intervention.  L'heure : DEUX MILLE NEUF CENT TRENTE FRANCS XPF	2 930	2 789
703	Ce prix rémunère l'intervention de 1h d'un agent de la catégorie Technicien spécialisé métier niveau 1. L'agent dispose du petit outillage et des EPI nécessaires à son intervention.  L'heure : QUATRE MILLE SEPT CENT CINQUANTE FRANCS XPF	4 750	4 521
704	Ce prix rémunère l'intervention de 1h d'un agent de la catégorie Technicien spécialisé métier niveau 2. L'agent dispose du petit outillage et des EPI nécessaires à son intervention.  L'heure : CINQ MILLE DEUX CENT VINGT FRANCS XPF	5 220	4 969
705	Ce prix rémunère l'intervention de 1h d'un agent de la catégorie Cadre. L'agent dispose du petit outillage et des EPI nécessaires à son intervention.  L'heure : ONZE MILLE SIX CENT SOIXANTE-DIX FRANCS XPF	11 670	11 108

N°	DESIGNATION les prix sont libellés en francs XPF Hors Taxes	PRIX UNITAIRES	PRIX UNITAIRES
		Année 2013	Année 2018
706	Plus value sur le coût horaire pour travail de nuit en semaine. Le pourcentage : SOIXANTE QUINZE POURCENT	75%	75%
707	Plus value sur le coût horaire pour travail de nuit le week end. Le pourcentage : CENT POURCENT	100%	100%
<b>800</b>	<b>PRIX DES ENGINS SANS CHAUFFEUR</b>		
801	Ce prix rémunère la mise à disposition d'un véhicule léger à l'heure. L'heure : SIX CENT DIX FRANCS XPF	610	581
802	Ce prix rémunère la mise à disposition d'un tractopelle ou d'une mini-pelle à l'heure L'heure : TROIS MILLE CINQ CENTS FRANCS XPF	3 500	3 331
803	Ce prix rémunère la mise à disposition d'un camion plateau 3,5 T à l'heure L'heure : MILLE TROIS CENTS FRANCS XPF	1 300	1 237

**ACTUALISATION AU 1ER JANVIER 2018  
DES PRIX DE FACTURATIONS CONTRACTUELS DES REDEVANCES D'EAU  
DE LA VENTE EN GROS D'EAU POTABLE POUR LE QUARTIER DE TIMIONA**

Les tarifs de l'eau sont actualisés conformément à l'Avenant N°7 du contrat de concession du service de l'eau de la Commune de Papeete, lesquels sont actualisés chaque année en multipliant le tarif de base par le coefficient de révision des prix (K1).

A titre indicatif à la date de signature de la présente convention :

Les tarifs de base "Prix 1" et "Prix 2" définis à l'article 8 correspondent à la situation économique au 1er janvier 2013 et sont actualisés au 1er janvier de chaque année conformément aux tarifs arrêtés par la Commune de Papeete.

$$K1 = 0,10 + 0,55 \left( 0,40 \frac{IG}{IGo} + 0,60 \frac{Sal}{Salo} \right) + 0,27 \frac{PSD}{PSDo} + 0,05 \frac{FUSTP-04.0}{FUSTP-04.0o} + 0,03 \frac{E}{Eo}$$

avec :

IG = Indice général des prix publié par l'ISPF

Sal = Indice 1 - Salaires et charges publié par l'ISPF

FUSTP 04.0 = Index 3204 - FUSTP 04.0 - Canalisation, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fourniture publié par l'ISPF

PSD = Index 5101 - PSD - Produits et services divers publié par l'ISPF

E = Prix moyen de vente hors TVA du kwh électrique moyenne tension de la 1ère tranche à Papeete facturé au Délégitaire. E = (Tarif Nuit + Tarif Jour) / 2

Les paramètres IGo, Salo, FUSTP04.0o et Eo sont les valeurs de base du mois d'octobre 2012.

Les paramètres IG, Sal, FUSTP04.0 et E sont les valeurs au mois d'octobre précédant l'année considérée ou, dans le cas où ces dernières ne seraient pas connues, les dernières valeurs connues au 1er décembre de l'année antérieure.

Tableau de calcul du coefficient de révision des prix K1 :

Valeurs de base des paramètres	octobre 2012	octobre 2017
prix kwh moyenne tension, tarif nuit hors taxe	24,00	20,05
prix kwh moyenne tension, tarif jour hors taxe	27,60	23,05
redevance transport (TEP)	0,00	1,95
taxe municipale	4,00	4,00
taxe territoriale	1,50	0,00
<b>E = prix du kwh moyenne tension Hors TVA</b>	<b>31,300</b>	<b>27,500</b>
<b>IG = Indice général des prix</b>	<b>106,86</b>	<b>107,77</b>
<b>Sal = Indice 1 - Salaires et charges</b>	<b>101,47</b>	<b>109,24</b>
<b>FUSTP 04.0 = Index 3204 - FUSTP 04.0</b>	<b>103,80</b>	<b>109,91</b>
<b>PSD = Index 5101 - PSD - Produits et services</b>	<b>102,75</b>	<b>104,52</b>
<b>Coef K1 à appliquer</b>		<b>1,0311</b>
<b>Prix de base</b>	<b>Année 2013</b>	<b>Année 2018</b>
<b>Prix 1 <u>Part fixe annuelle</u></b> Compteur DN 40	93 600	96 511
<b>Prix 2 <u>Part variable</u></b> Prix de base (/m3 consommé)	40,000	41,244
<b>Prix 3 <u>Contribution du fonds de solidarité</u></b> Prix de base (/m3 consommé)	1	1



# EDT

ENGIE

REÇU LE  
SIÈGE TITIORO

24 OCT. 2017

Bilan de votre Facture POLYNÉSIENNE DES EAUX 739 du 17 octobre 2017

FACTURE ENERGIE							Montant
Puissance Souscrite : 60,0 kVA (91 Ampères) Du 27/09/2017 au 27/10/2017							91 980
Relevé de consommation	Code client	Quantité mesurée	Quantité facturée	Coût fixe	Coût unit.	Coût total	Consommation
Du 10/09/2017 au 10/10/2017 (30 jours)							
Nuit	94596269A	252 762	252 915	153	1,000	2,50	156
Jour	94596269A	646 293	647 949	1 656	1,000	2,50	1 697
CONSOMMATION	Quantité mesurée	Quantité facturée	Coût fixe	Coût unit.			Montant
Nuit	156	0	156	20,05			3 128
Jour	1 697	0	1 697	23,05			39 116
<b>TOTAL ENERGIE (frais d'abonnement + consommation)</b>							<b>134 224</b>
AUTRES							Montant
Redevance Transport (TEP)			1 853	1,95			3 613
Taxe Municipale			1 853	4,00			7 412
<b>TOTAL AUTRES</b>							<b>11 025</b>
<b>TOTAL HORS TVA</b>							<b>145 249</b>
TVA							Montant
TVA Energie (5,00 % sur 134 224 XPF)							6 711
<b>TOTAL TVA</b>							<b>6 711</b>

### Infos Utiles

- ▶ EDT infos conseils : 40 85 77 86
- ▶ EDT auto relève : 444 222
- ▶ EDT dépannage : 40 5.4.3.2.1.0
- ▶ Agence en ligne : agence.edt.pf
- ▶ Mail : clientele@edt.engie.com
- ▶ Facebook : EDT ENGIE

MONTANT DE LA FACTURE TTC

151 960 XPF

Prélevé à partir du 03/11/2017

Taxe sur la valeur ajoutée acquittée d'après les débits. \*TVA 0 % sur redevance transport (art.341-3° du code des Impôts).



SIRET 7110 0000 0000 0000

04/12/2017

#### Vos informations Client

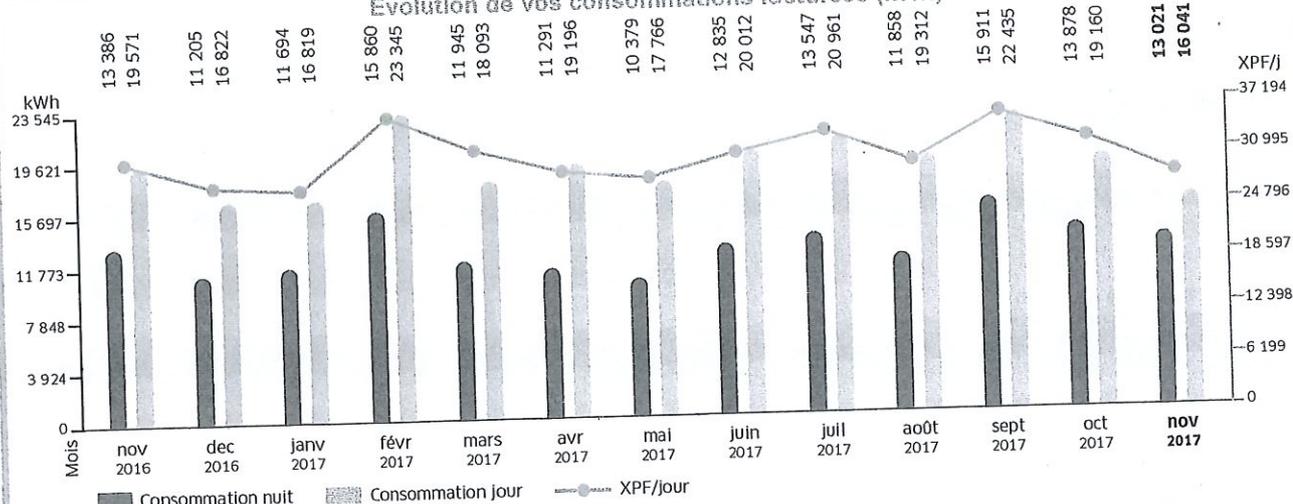
- ▶ Référence technique : 715APP1
- ▶ N° de contrat : 01-1992-002078
- ▶ N° de client : 140851
- ▶ Tarif : TOUS USAGES MT
- ▶ Macro N° : 140851-2017-11-000015
- ▶ Puissance souscrite : 110,0 kVA
- ▶ Tension : 14,4 KV
- ▶ Lieu de consommation : SP Hamuta - PIRAE

MUNICIPALITE DE PIRAE

BP 51585  
98716 PIRAE

#### Bilan de votre consommation

Evolution de vos consommations facturées (kWh)



	juin 2017	jul 2017	août 2017	sept 2017	oct 2017	nov 2017
Consommation nuit (kWh)	12 835	13 547	11 858	15 911	13 878	13 021
Consommation jour (kWh)	20 012	20 961	19 312	22 435	19 160	16 041
Nombre de jours facturés	31	30	31	31	30	31
Puissance appelée (kVA)	103	101	103	104	105	104
Facteur de puissance (cos phi)	0,76	0,77	0,76	0,75	0,74	0,75
<b>Montant TTC</b>	<b>995 663</b>	<b>1 036 859</b>	<b>954 883</b>	<b>1 129 786</b>	<b>997 373</b>	<b>896 090</b>

Consommation journalière du mois novembre 2017	Variation par rapport à octobre 2017	Variation par rapport à novembre 2016
937 kWh/jour	↘ -15% (1 101 kWh)	↘ -12% (1 063 kWh)

- > Notre agent relèvera votre compteur autour du : 11/12/2017.
- > Votre prochaine facture est prévue le : 19/12/2017

Montant Facture TTC novembre 2017	896 090 XPF
Montant Arriérés	997 373 XPF
<b>TOTAL A PAYER :</b>	<b>1 893 463 XPF</b>

# EDT

## FACTURE SUR RELEVÉ NOVEMBRE 2017

### Détail de votre Facture N° F201711090995 du 21 novembre 2017

Frais d'abonnement							Montant
Puissance Souscrite : 110,0 kVA (167 Ampères) Du 27/10/2017 au 27/11/2017							168 630
Période de consommation	N° de Compteur	Ancien relevé	Nouveau relevé	Différence	% Coef. fact.	% perte	Consommation
Du 10/10/2017 au 10/11/2017 (31 jours)							
Nuit	96321968	961 816	974 520	12 704	1,000	2,50	13 021
Jour	96321968	530 806	546 456	15 650	1,000	2,50	16 041
Consommation	Energie relevée	Energie estimée	Energie facturée	Prix unitaire			Montant
Nuit	13 021	0	13 021	20,05			261 071
Jour	16 041	0	16 041	23,05			369 745
<b>TOTAL ENERGIE (frais d'abonnement + consommation)</b>			<b>29 062</b>				<b>799 446</b>
AUTRES							
Redevance Transport (TÉP)			29 062	1,95			56 671
<b>TOTAL AUTRES</b>							<b>56 671</b>
<b>TOTAL HORS TVA</b>							<b>856 117</b>
TVA							
TVA Energie (5,00 % sur 799 446 XPF)							39 973
<b>TOTAL TVA*</b>							<b>39 973</b>

#### Infos Utiles

- ▶ EDT infos conseils : 40 86 77 86
- ▶ EDT auto relève : 444 222
- ▶ EDT dépannage : 40 5.4.3.2.1.0
- ▶ Agence en ligne : agence.edt.pf
- ▶ Mail : clientete@edt.engie.com
- ▶ Facebook : EDT ENGIE

**MONTANT DE LA FACTURE TTC**

**896 090 XPF**

Date limite de paiement : 04/12/2017

Taxe sur la valeur ajoutée acquittée d'après les débits. \*TVA 0 % sur redevance transport (art.341-3 du code des impôts).

PRIX UNITAIRES MOYENS DE CERTAINS MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Code	Libellé	Unité	Quantité	Prix moyens en F.CFP		Variation en %
				sept-17	oct-17	
<b>3</b>	<b>Matériaux de construction</b>					
<b>31</b>	<b>Matériaux végétaux</b>					
310101	Contreplaqué de coffrage	U	1	4 566	4 615	1,1
310102	Planche de rive	Sft	1	146	150	2,7
310201	Kohu	Sft	1	1 038	1 038	-
310202	Méranti	Sft	1	708	708	-
310204	Sapin	Sft	1	165	166	0,6
<b>32</b>	<b>Matériaux chimiques</b>					
320302	Bitume	T	1	85 618	85 618	-
320401	Boîte de dérivation	U	1	572	572	-
320402	Boîte encastrée Ecobanche	U	1	225	225	-
321101	Lasure	L	1	2 250	2 250	-
321106	Peinture Glycérophatique	L	1	2 055	2 055	-
321604	Résine	kg	1	728	728	-
321805	Tuyau PEHD alimentation	m	1	544	544	-
321808	Tuyau PVC évacuation (norme M1)	m	1	1 849	1 881	1,7
<b>33</b>	<b>Matériaux électriques</b>					
330102	Interrupteur	U	1	1 406	1 411	0,4
330103	Prise de courant	U	1	900	926	2,9
330303	Câble en cuivre	Mètre L	1	483	483	-
330304	Câble informatique	Mètre L	1	130	130	-
330401	Barrettes de dominos	U	1	435	435	-
330402	Connecteurs rapides	U	10	488	492	0,8
330901	Panneau photovoltaïque	Watt Crête	1	293	293	-
<b>34</b>	<b>Matériaux métalliques</b>					
340201	Acier tor	m	1	127	125	-1,6
340203	Cornière	m	1	483	489	1,2
340204	Métal déployé	m <sup>2</sup>	1	1 649	1 649	-
340210	Treillis soudé	m <sup>2</sup>	1	600	610	1,7
340501	Chemin de câble galvanisé à chaud	m	1	2 247	2 247	-
341201	Fer U	m	1	621	621	-
341604	Tube carré	m	1	746	757	1,5
341605	Tuyau en cuivre	Mètre L	1	752	752	-
341606	Tuyau galvanisé	m	1	673	667	-0,9
<b>35</b>	<b>Matériaux minéraux</b>					
350101	Agrégat diamètre 06	m <sup>3</sup>	1	5 527	5 527	-
350103	Agrégat diamètre 10	m <sup>3</sup>	1	6 414	6 414	-
350108	Agrégat diamètre 60	m <sup>3</sup>	1	3 455	3 455	-
350301	Sable de tranchée	m <sup>3</sup>	1	4 259	4 259	-
350602	Ciment prise mer	kg	1	23	23	-

INDEX DU BÂTIMENT - ANCIENNES SERIES : BASE 100 DÉCEMBRE 2010\*

Code	Niv.	Libellé	Abrégé	oct.-17	Variations en %		
					Sur 1 mois	Depuis Janv.	Sur 12 mois
3101	3	Gros œuvre, béton armé	FUSBT 01.0	105,76	0,1	0,5	0,6
3102	3	Étanchéité multicouche	FUSBT 02.0	109,03	-	2,0	2,0
3103	3	Plomberie sanitaire	FUSBT 03.0	101,95	-1,0	-0,1	0,2
3104	3	Ventilation et conditionnement d'air	FUSBT 04.0	112,40	-	3,1	3,2
3105	3	Electricité	FUSBT 05.0	108,86	0,1	-	0,6
3106	3	Index ingénierie	FUSBT 06.0	105,77	-0,1	-0,2	-0,1
3201	3	Ouvrage d'art en site terr., fluv. ou marit. et fondations spé.	FUSTP 01.0	105,09	-0,1	1,4	1,5
3202	3	Terrassements généraux	FUSTP 02.0	105,29	-	0,2	0,3
3203	3	Trav. d'enrob., fab. et mise en œuv. (avec fourn. de bit. / gra	FUSTP 03.0	102,61	-	0,3	0,3
3204	3	Canalisat <sup>ns</sup> , égouts, assainiss. et adduct <sup>ns</sup> d'eau avec fourniture	FUSTP 04.0	109,91	0,1	0,9	1,4
3205	3	Réseaux d'électrification	FUSTP 05.0	108,28	0,1	2,4	2,8

\* Anciennes séries calculées / Séries aujourd'hui scindées

PRODUITS ET SERVICES DU BTP - BASE 100 DÉCEMBRE 2010

Code	Niv.	Libellé	Pond.	oct.-17	Variations (%)		
					Sur 1 mois	Depuis Janv.	Sur 12 mois
0	0	Produits et services du BTP	1 000 000	106,38	-	0,7	0,9
1	1	Salaires et charges	345 351	109,24	-	-	-
11	2	Salaires	215 537	100,22	-	-	-
1101	3	Salaires du bâtiment	148 915	100,17	-	-	-
1102	3	Salaires de l'industrie	66 622	100,33	-	-	-
12	2	Charges patronales	129 814	129,50	-	-	-
1201	3	Charges patronales du bâtiment	86 681	129,42	-	-	-
1202	3	Charges patronales de l'industrie	43 132	129,67	-	-	-
2	1	Energie	72 972	96,93	-	-	-
21	2	Energies fossiles	64 278	94,79	-	-	-
2101	3	Carburants	64 278	94,79	-	-	-
22	2	Energie électrique	6 263	107,39	-	-	-
2201	3	Energie électrique	6 263	107,39	-	-	-
23	2	Eau	2 431	163,38	-	0,3	0,3
2301	3	Eau	2 431	163,38	-	0,3	0,3
3	1	Matériaux de construction	433 371	107,17	0,1	1,4	1,6
31	2	Matériaux végétaux	21 117	113,92	0,6	2,8	2,8
3101	3	Bois de coffrage	8 498	118,27	2,0	3,2	3,0
3102	3	Bois massif	2 586	131,82	0,2	6,4	8,4
3103	3	Fibre végétale	1 379	117,19	-	-	-
3104	3	Parquet	46	95,18	5,8	8,0	8,1
3105	3	Porte	50	91,28	-	1,4	3,0
3107	3	Tuile	1 597	163,04	-	21,1	26,8
3108	3	Mobilier	139	62,16	-0,4	0,2	-
3109	3	Papeterie	6 823	96,95	-0,6	-2,2	-3,3
32	2	Matériaux chimiques	163 645	105,08	0,1	0,2	0,5
3201	3	Adjuvant Béton	1 181	101,61	-	6,2	6,2
3202	3	Autres produits chimiques	2 996	116,60	-	1,1	1,3
3203	3	Bitume	71 743	97,89	-	0,1	0,1
3204	3	Boîtier	3 832	125,41	-	2,6	1,4
3205	3	Colle	147	100,71	-	0,3	0,3
3206	3	Gaine	5 841	89,96	-	-6,2	-5,8
3207	3	Gaz	49	130,24	-	23,1	25,7
3208	3	Goulotte	8 543	83,19	-	-8,6	-8,3
3209	3	Huile	2 210	107,07	-	-2,6	-4,3
3210	3	Isolant	7 993	108,40	-	1,2	1,2
3211	3	Peinture et lasure	17 477	110,17	0,4	3,8	3,6
3212	3	Pneu	18 898	143,80	-	0,4	1,0
3213	3	Produit de forage	81	116,76	-	-11,1	-11,1
3214	3	Produit de scellement	34	103,10	-	8,2	-
3215	3	Produit de végétalisation	628	126,44	-	13,2	13,2
3216	3	Produits d'étanchéité	6 427	106,07	-	5,8	5,0
3217	3	Revêtement	88	105,67	-	-	-
3218	3	Tuyau	13 855	113,08	0,6	-0,2	3,4
3219	3	Produits textiles	1 338	93,66	-	1,1	-0,1
3220	3	Explosifs	283	176,06	-	-	-
33	2	Matériaux électriques	80 530	114,16	0,2	3,5	4,0
3301	3	Accessoires électriques	8 977	138,40	1,6	3,1	3,5
3302	3	Appareil de climatisation	6 792	132,74	-	12,4	11,9
3303	3	Câble	17 382	101,39	-	6,4	5,5
3304	3	Connectique	4 785	149,43	0,5	3,6	5,4
3305	3	Disjoncteur	5 401	112,67	-	2,6	5,5
3306	3	Fibre optique	124	115,37	-	-	-
3307	3	Luminaire	10 567	109,82	-	-3,1	0,1
3308	3	Onduleur	286	132,85	-	16,6	16,6
3309	3	Panneau photovoltaïque	421	54,95	-	-1,5	-1,2
3310	3	Tableau électrique	10 526	137,77	-	0,3	0,3
3311	3	Autre équipement électrique	2 564	110,33	-	17,0	16,9
3312	3	Outillage	12 703	96,62	-	-0,2	-0,5

Source : ISPF

PRIX UNITAIRES MOYENS DE CERTAINS MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Code	Libellé	Unité	Quantité	Prix moyens en F.CFP		Variation en %
				oct-17	nov-17	
<b>3</b>	<b>Matériaux de construction</b>					
<b>31</b>	<b>Matériaux végétaux</b>					
310101	Contreplaqué de coffrage	U	1	4 615	4 609	-0,1
310102	Planche de rive	Sft	1	150	153	2,0
310201	Kohu	Sft	1	1 038	1 038	-
310202	Méramti	Sft	1	708	708	-
310204	Sapin	Sft	1	166	166	-
<b>32</b>	<b>Matériaux chimiques</b>					
320302	Bitume	T	1	85 618	86 540	1,1
320401	Boîte de dérivation	U	1	572	572	-
320402	Boîte encastrée Ecobanche	U	1	225	225	-
321101	Lasure	L	1	2 250	2 250	-
321106	Peinture Glycérophtalique	L	1	2 055	2 055	-
321604	Résine	kg	1	728	728	-
321805	Tuyau PEHD alimentation	m	1	544	544	-
321808	Tuyau PVC évacuation (norme M1)	m	1	1 881	1 841	-2,1
<b>33</b>	<b>Matériaux électriques</b>					
330102	Interrupteur	U	1	1 411	1 411	-
330103	Prise de courant	U	1	926	932	0,6
330303	Câble en cuivre	Mètre L	1	483	485	0,4
330304	Câble informatique	Mètre L	1	130	130	-
330401	Barrettes de dominos	U	1	435	418	-3,9
330402	Connecteurs rapides	U	10	492	492	-
330901	Panneau photovoltaïque	Watt Crête	1	293	293	-
<b>34</b>	<b>Matériaux métalliques</b>					
340201	Acier tor	m	1	125	126	0,8
340203	Cornière	m	1	489	485	-0,8
340204	Métal déployé	m <sup>2</sup>	1	1 649	1 640	-0,5
340210	Treillis soudé	m <sup>2</sup>	1	610	622	2,0
340501	Chemin de câble galvanisé à chaud	m	1	2 247	2 247	-
341201	Fer U	m	1	621	621	-
341604	Tube carré	m	1	757	769	1,6
341605	Tuyau en cuivre	Mètre L	1	752	752	-
341606	Tuyau galvanisé	m	1	667	686	2,8
<b>35</b>	<b>Matériaux minéraux</b>					
350101	Agrégat diamètre 06	m <sup>3</sup>	1	5 527	5 527	-
350103	Agrégat diamètre 10	m <sup>3</sup>	1	6 414	6 414	-
350108	Agrégat diamètre 60	m <sup>3</sup>	1	3 455	3 455	-
350301	Sable de tranchée	m <sup>3</sup>	1	4 259	4 286	0,6
350602	Ciment prise mer	kg	1	23	23	-

INDEX DU BÂTIMENT - ANCIENNES SERIES : BASE 100 DÉCEMBRE 2010\*

Code	Niv.	Libellé	Abrégé	nov.-17	Variations en %		
					Sur 1 mois	Depuis Janv.	Sur 12 mois
3101	3	Gros œuvre, béton armé	FUSBT 01.0	106,02	0,3	0,8	0,9
3102	3	Étanchéité multicouche	FUSBT 02.0	109,33	0,3	2,2	2,3
3103	3	Plomberie sanitaire	FUSBT 03.0	102,30	0,4	0,3	0,5
3104	3	Ventilation et conditionnement d'air	FUSBT 04.0	112,25	-0,1	3,0	3,1
3105	3	Electricité	FUSBT 05.0	108,88	-	-	0,5
3106	3	Index ingénierie	FUSBT 06.0	105,70	-0,1	-0,2	-0,2
3201	3	Ouvrage d'art en site terr., fluv. ou marit. et fondations spé.	FUSTP 01.0	105,38	0,3	1,6	1,9
3202	3	Terrassements généraux	FUSTP 02.0	105,34	0,1	0,2	0,4
3203	3	Trav. d'enrob., fab. et mise en œuv. (avec fourn. de bit. / gra	FUSTP 03.0	102,93	0,3	0,6	0,7
3204	3	Canalisat*, égouts, assainiss. et adduct* d'eau avec fourniture	FUSTP 04.0	109,59	-0,3	0,6	0,9
3205	3	Réseaux d'électrification	FUSTP 05.0	108,11	-0,2	2,3	2,5

\* Anciennes séries calculées / Séries aujourd'hui scindées

Source : ISPF



PRODUITS ET SERVICES DU BTP - BASE 100 DÉCEMBRE 2010

Code	Niv.	Libellé	Pond.	nov.-17	Variations (%)		
					Sur 1 mois	Depuis Janv.	Sur 12 mois
0	0	Produits et services du BTP	1 000 000	106,50	0,1	0,9	1,1
1	1	Salaires et charges	345 351	109,24	-	-	-
11	2	Salaires	215 537	100,22	-	-	-
1101	3	Salaires du bâtiment	148 915	100,17	-	-	-
1102	3	Salaires de l'industrie	66 622	100,33	-	-	-
12	2	Charges patronales	129 814	129,50	-	-	-
1201	3	Charges patronales du bâtiment	86 681	129,42	-	-	-
1202	3	Charges patronales de l'industrie	43 132	129,67	-	-	-
2	1	Energie	72 972	96,93	-	-	-
21	2	Energies fossiles	64 278	94,79	-	-	-
2101	3	Carburants	64 278	94,79	-	-	-
22	2	Energie électrique	6 263	107,39	-	-	-
2201	3	Energie électrique	6 263	107,39	-	-	-
23	2	Eau	2 431	163,38	-	0,3	0,3
2301	3	Eau	2 431	163,38	-	0,3	0,3
3	1	Matériaux de construction	433 371	107,45	0,3	1,7	1,9
31	2	Matériaux végétaux	21 117	114,09	0,2	3,0	2,7
3101	3	Bois de coffrage	8 498	119,17	0,8	4,0	4,1
3102	3	Bois massif	2 586	132,08	0,2	6,7	6,7
3103	3	Fibre végétale	1 379	117,19	-	-	-
3104	3	Parquet	46	95,04	-0,2	7,8	7,8
3105	3	Porte	50	92,45	1,3	2,7	2,7
3107	3	Tuile	1 597	161,91	-0,7	20,2	20,2
3108	3	Mobilier	139	62,02	-0,2	-0,1	-0,5
3109	3	Papeterie	6 823	96,61	-0,4	-2,5	-3,3
32	2	Matériaux chimiques	163 645	105,70	0,6	0,8	1,0
3201	3	Adjuvant Béton	1 181	101,61	-	6,2	6,2
3202	3	Autres produits chimiques	2 996	116,59	-	1,1	1,1
3203	3	Bitume	71 743	98,90	1,0	1,1	1,1
3204	3	Boîtier	3 832	125,09	-0,3	2,4	2,4
3205	3	Colle	147	100,71	-	0,3	0,3
3206	3	Gaine	5 841	89,96	-	-6,2	-5,8
3207	3	Gaz	49	132,13	1,5	24,9	27,6
3208	3	Goulotte	8 543	83,31	0,1	-8,5	-8,5
3209	3	Huile	2 210	107,07	-	-2,6	-2,6
3210	3	Isolant	7 993	110,60	2,0	3,3	3,3
3211	3	Peinture et lasure	17 477	110,70	0,5	4,3	4,2
3212	3	Pneu	18 898	143,80	-	0,4	1,0
3213	3	Produit de forage	81	131,35	12,5	-	-
3214	3	Produit de scellement	34	95,31	-7,6	-	-
3215	3	Produit de végétalisation	628	126,44	-	13,2	13,2
3216	3	Produits d'étanchéité	6 427	106,07	-	5,8	5,8
3217	3	Revêtement	88	105,67	-	-	-
3218	3	Tuyau	13 855	112,23	-0,8	-1,0	0,7
3219	3	Produits textiles	1 338	93,66	-	1,1	1,1
3220	3	Explosifs	283	176,06	-	-	-
33	2	Matériaux électriques	80 530	114,44	0,3	3,8	4,3
3301	3	Accessoires électriques	8 977	138,88	0,3	3,4	3,6
3302	3	Appareil de climatisation	6 792	131,26	-1,1	11,2	10,7
3303	3	Câble	17 382	101,67	0,3	6,7	6,7
3304	3	Connectique	4 785	146,84	-1,7	1,8	3,3
3305	3	Disjoncteur	5 401	112,56	-0,1	2,5	5,7
3306	3	Fibre optique	124	115,37	-	-	-
3307	3	Luminaire	10 567	109,82	-	-3,1	0,1
3308	3	Onduleur	286	132,85	-	16,6	16,6
3309	3	Panneau photovoltaïque	421	54,95	-	-1,5	-1,2
3310	3	Tableau électrique	10 526	137,94	0,1	0,5	0,5
3311	3	Autre équipement électrique	2 564	110,33	-	17,0	17,0
3312	3	Outils	12 703	98,63	2,1	1,8	1,1

Source : ISPF

Index à afficher :

Base de référence : Décembre 2010

Code	Libellé
0	BTP 00.0 - Index général du Bâtiment et des Travaux Publics
1	BTE 01.0 - Index général du Bâtiment
2	TP6 01.0 - Index général des Travaux Publics
3	FUS - Anciennes séries aujourd'hui scindées
31	FUSBT - Anciennes séries du bâtiment aujourd'hui scindées
32	FUSTP - Anciennes séries des travaux publics aujourd'hui scindées
3201	FUSTP 01.0 - Ouvrage d'art en site terrestre, fluvial ou maritime et fondations spéciales
3202	FUSTP 02.0 - Terrassements généraux
3203	FUSTP 03.0 - Travaux d'embûs, fabrication et mise en œuvre (avec fourniture de bitume et de granulats)
3204	FUSTP 04.0 - Canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fourniture
3205	FUSTP 05.0 - Réseaux d'électrification
4	DIS - Index supprimés
5	PSD - Produits et Services Divers
51	PPP - Produits et Services Divers
5101	PPP - Produits et Services Divers

Evolution de l'Index :

Valeur	Mois	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Jun	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
103,13	2017	103,04	103,31	103,26	103,71	103,67	104,35	103,69	104,59	104,52			
102,84	2016	103,09	103,11	102,94	102,94	103,14	103,77	103,07	103,27	103,23	103,22	103,82	
102,95	2015	102,72	102,92	102,95	102,66	102,62	103,31	103,23	103,28	103,19	103,17	103,17	
103,68	2014	103,75	103,78	103,82	103,73	103,74	104,17	103,71	103,09	103,30	103,00	103,35	
103,24	2013	103,07	103,09	103,28	103,26	103,37	103,85	104,27	103,65	103,18	104,24	104,07	
102,30	2012	101,72	101,84	102,34	101,92	102,09	102,89	103,41	102,65	102,75	102,70	102,72	
100,47	2011	100,16	100,90	101,24	101,48	101,74	101,87	102,34	100,97	100,88	100,70	100,66	
97,63	2010	99,41	98,10	98,23	98,31	98,51	98,62	99,03	99,74	99,69	99,89	100,00	
99,90	2009	99,10	97,94	97,74	97,73	97,74	97,97	97,93	98,37	98,47	98,24	97,64	
97,39	2008	98,10	98,11	98,12	98,60	98,63	98,59	100,61	100,64	100,72	100,79	100,55	

Page 1 of 4 (34 items) | 1 2 3 4

**ISPF**

**THÈMES** Bases de données  
Grand public  
Étiquettes et répertoires

**PUBLICATIONS** Les collections de l'ISPF

**CONTACT** Horaires, Newsletter

Présentation | Données Index BTP | Données indices: produits | Actualisation | Création d'index | Définitions et méthodologie | Publications

Index à afficher :

Code	Libellé
0	BTP 00.0 - Index général du Bâtiment et des Travaux Publics
1	BTP 01.0 - Index général du bâtiment
2	TP6 01.0 - Index général des Travaux Publics
3	FUS - Anciennes séries aujourd'hui scindées
4	DIS - Index supprimés
5	PSD - Produits et Services Divers
51	PSD - Produits et Services Divers

Base de référence : Décembre 2010

Evolution de l'index :

Valeur	Mois	janv.	févr.	mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.
Années	2017	103,13	103,04	103,31	103,26	103,71	103,67	104,35	103,69	104,59	104,52	104,67	
	2016	102,84	103,08	103,11	102,94	102,94	103,14	103,77	103,07	103,27	103,23	103,22	103,82
	2015	102,95	102,72	102,92	102,95	102,65	102,82	103,31	103,23	103,28	103,19	103,17	103,17
	2014	103,88	103,75	103,78	103,62	103,73	103,74	104,17	103,71	103,09	103,30	103,00	103,35
	2013	103,24	103,07	103,08	103,28	103,26	103,37	103,65	104,27	103,65	103,18	104,24	104,07
	2012	102,30	101,72	101,84	102,34	101,92	102,03	102,89	103,41	102,65	102,75	102,70	102,72
	2011	100,47	100,16	100,90	101,24	101,48	101,74	101,97	102,34	100,97	100,88	100,70	100,66
	2010	97,63	98,41	98,10	98,23	98,31	98,51	98,62	99,03	99,74	99,69	99,83	100,00
	2009	99,90	99,10	97,94	97,74	97,73	97,74	97,97	97,93	96,37	98,47	98,24	97,64
	2008	97,39	98,10	98,11	98,12	98,60	98,63	98,59	100,61	100,64	100,72	100,79	100,55

Page 1 of 4 (94 items)

INDEX DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS : BASE 100 DÉCEMBRE 2010

Code	Niv.	Libellé	Abrégé	Pond.	Indice	Variations (%)		
					nov.-17	Sur 1 mois	Depuis Janv.	Sur 12 mois
0	0	Index général du BTP	BTP 00.0	1 000 000	106,50	0,1	0,9	1,1
1	1	Index général du Bâtiment	BTG 01.0	568 272	108,06	0,1	0,9	1,1
11	2	Index général du Gros œuvre	BGO 01.0	317 544	106,46	0,2	1,0	1,2
1101	3	Gros œuvre, béton armé sur Tahiti	BGO 02.1	74 523	106,04	0,3	0,8	1,0
1102	3	Gros œuvre, béton armé hors Tahiti	BGO 02.2	31 931	105,98	0,2	0,7	0,9
1103	3	Charpente métallique	BGO 03.1	76 439	105,42	-	1,1	1,3
1104	3	Charpente bois	BGO 03.2	2 220	116,19	0,1	4,3	4,5
1105	3	Couvertures métalliques	BGO 04.1	94 379	105,86	0,2	0,3	0,4
1106	3	Couvertures végétales	BGO 04.2	3 562	135,12	-0,3	10,7	10,8
1107	3	Étanchéité multicouche bitume	BGO 05.1	18 381	108,36	0,3	2,1	2,2
1108	3	Étanchéité multicouche résine	BGO 05.2	15 091	110,78	0,2	2,4	2,5
1109	3	Photov. - Inst. En toiture sans Stockage	BGO 06.1	469	79,83	-	2,0	2,3
1110	3	Photov. - Inst. En toiture avec Stockage	BGO 06.2	548	96,10	-	4,1	4,2
12	2	Index général du Second œuvre	BSO 01.0	250 728	110,17	-	0,7	1,0
1201	3	Revêtement carrelage	BSO 02.1	2 470	105,44	-0,1	2,0	2,1
1202	3	Revêtement parquet	BSO 02.2	93	101,06	-0,1	4,5	4,6
1203	3	Revêtement souple	BSO 02.3	306	107,29	-	0,3	0,4
1204	3	Menuiseries bois	BSO 03.1	1 554	116,80	0,1	0,6	0,7
1205	3	Menuiseries aluminium	BSO 03.2	21 637	120,24	0,3	0,1	0,2
1206	3	Plomberie - Installation sanitaire	BSO 04.1	3 210	102,06	0,4	-	0,3
1207	3	Plomberie - Installation solaire	BSO 04.2	388	104,46	-	2,6	2,6
1208	3	Installation par climatisation individuelle	BSO 05.1	3 479	115,10	0,1	6,6	6,8
1209	3	Installation par climatisation centralisée	BSO 05.2	21 310	112,56	-0,1	3,1	3,2
1210	3	Installation frigorifique	BSO 05.3	3 616	118,11	0,3	5,6	5,6
1211	3	Ventilation	BSO 05.4	6 960	106,96	-0,7	-0,3	-0,3
1212	3	Installation électrique courant fort	BSO 06.1	110 078	109,61	-	0,1	0,7
1213	3	Installation électrique courant faible	BSO 06.2	26 630	105,98	-	-0,4	-0,3
1214	3	Peinture	BSO 07.0	32 650	109,51	0,1	1,3	1,4
1215	3	Travaux d'ingénierie sur Tahiti et Moorea	BSO 08.1	11 410	105,21	-0,1	-0,3	-0,3
1216	3	Travaux d'ingénierie hors Tahiti et Moorea	BSO 08.2	4 937	106,86	-0,1	0,1	0,2
2	1	Index général des Travaux Publics	TPG 01.0	431 728	104,59	0,1	0,9	1,0
21	2	Index général du Génie civil	TGC 01.0	370 014	104,41	0,2	0,9	1,1
2101	3	Ouvrage d'art	TGC 02.0	5 614	105,34	0,2	1,4	1,7
2102	3	Fondations spéciales terrestres béton	TGC 03.1	405	108,28	0,6	1,3	1,7
2103	3	Fondations spéciales terrestres métallique	TGC 03.2	378	105,85	0,5	3,5	4,0
2104	3	Fondations spéciales maritimes béton	TGC 03.3	202	105,59	0,2	1,4	1,7
2105	3	Fondations spéciales maritimes métallique	TGC 03.4	373	101,86	0,2	3,6	4,1
2106	3	Dragages maritimes	TGC 04.0	3 838	103,67	-	1,6	1,8
2107	3	Routes et aéroports, voiries et réseaux divers	TGC 05.0	63 391	105,00	0,2	0,6	0,8
2108	3	Trav. d'enrob. Avec fourm. De bitume / granulats sur Tahiti	TGC 06.1	148 903	102,76	0,3	0,7	0,8
2109	3	Trav. d'enrob. Avec fourm. De bitume / granulats hors Tahiti	TGC 06.2	37 728	103,62	0,2	0,5	0,6
2110	3	Réseaux d'assainissement	TGC 07.1	15 037	108,63	-0,3	0,5	0,8
2111	3	Station de pompage et de traitement	TGC 07.2	10 166	110,98	-0,3	0,8	1,1
2112	3	Réseaux sous pression enterrés	TGC 07.3	25 279	109,60	-0,3	0,5	0,9
2113	3	Travaux d'électrification aériens	TGC 08.1	14 422	110,09	0,1	5,5	5,6
2114	3	Travaux d'électrification souterrains	TGC 08.2	14 917	109,96	-0,2	2,1	2,4
2115	3	Travaux de câblage télécom aériens	TGC 08.3	8 535	103,87	-	1,1	1,2
2116	3	Travaux de câblage télécom souterrains	TGC 08.4	20 827	107,19	-0,4	0,7	1,0
22	2	Index général des Travaux Spécialisés	TTS 01.0	61 714	105,58	0,1	0,5	0,7
2201	3	Terrassement	TTS 02.1	19 607	106,76	-	0,2	0,4
2202	3	Enrochement	TTS 02.2	19 043	103,91	0,1	0,3	0,4
2203	3	Concassage	TTS 02.3	7 946	102,02	0,1	0,3	0,6
2204	3	Dynamitage	TTS 02.4	523	135,09	-	0,2	0,3
2205	3	Sondages et forages	TTS 03.0	1 190	109,66	0,5	0,6	1,0
2206	3	Protect* Talus - Aménagement par gunitage	TTS 04.1	3 767	107,70	-	0,5	0,6
2207	3	Protect* Talus - Aménagement par grillage de protect*	TTS 04.2	3 135	106,17	0,1	0,9	1,2
2208	3	Protection Talus - Aménagement par végétalisation	TTS 04.3	5 260	115,31	-	2,1	2,2
2209	3	Photovolt. - Installat* complète avec Infrastr. et Stockage	TTS 05.0	1 242	101,13	0,1	2,8	3,0

Source : ISPF



RÉSULTATS DÉTAILLÉS EN NOMENCLATURE COICOP - BASE 100 DÉCEMBRE 2007

Division Groupe Classe	Niv.	Pondération	oct 2017	Variations en %		
				Sur 1 mois	Sur Janv.	Sur 12 mois
<b>0 - Indice Général</b>	<b>0</b>	<b>1 000 000</b>	<b>107,77</b>	<b>-0,3</b>	<b>-0,2</b>	<b>0,5</b>
<b>01 - Produits alimentaires et boissons non alcoolisées</b>	<b>1</b>	<b>253 353</b>	<b>126,98</b>	<b>-0,5</b>	<b>1,4</b>	<b>0,4</b>
01.1 - Produits alimentaires	2	227 808	129,28	-0,6	1,5	0,4
01.1.1 - Pains et céréales	3	47 333	121,59	0,5	0,8	1,0
01.1.2 - Viande	3	57 449	127,44	-1,8	0,5	2,9
01.1.3 - Produits de la mer	3	36 370	211,69	0,8	7,4	-6,9
01.1.4 - Lait, fromages et œufs	3	19 512	101,28	0,1	1,7	3,0
01.1.5 - Huiles et graisses	3	5 512	144,56	0,3	8,5	8,1
01.1.6 - Fruits	3	9 658	98,12	-	-0,9	-1,0
01.1.7 - Légumes	3	25 621	114,06	-3,8	-5,0	0,7
01.1.8 - Sucre, confitures, miel, chocolat et confiserie	3	12 449	127,09	-0,7	2,1	2,1
01.1.9 - Produits alimentaires non définis ailleurs	3	13 904	119,12	0,4	1,6	2,1
01.2 - Boissons non alcoolisées	2	25 545	109,27	1,1	1,0	0,6
01.2.1 - Café, thé, cacao	3	4 580	115,92	1,0	2,3	2,6
01.2.2 - Eaux minérales, boissons gazeuses et jus de fruits et de légumes	3	20 965	107,90	1,1	0,7	0,2
<b>02 - Boissons alcoolisées, tabac</b>	<b>1</b>	<b>36 752</b>	<b>124,12</b>	<b>-0,5</b>	<b>8,2</b>	<b>8,6</b>
02.1 - Boissons alcoolisées	2	26 179	115,39	-0,6	0,2	1,0
02.1.1 - Spiritueux	3	3 402	113,70	1,0	4,7	3,2
02.1.2 - Vin	3	11 305	123,27	-1,2	-0,4	1,6
02.1.3 - Bière	3	11 472	109,02	-0,4	-0,5	-0,2
02.2 - Tabac	2	10 573	145,47	-0,4	28,0	27,0
02.2.0 - Tabac	3	10 573	145,47	-0,4	28,0	27,0
<b>03 - Articles d'habillement et articles chaussants</b>	<b>1</b>	<b>17 867</b>	<b>54,79</b>	<b>-4,6</b>	<b>-6,8</b>	<b>-7,2</b>
03.1 - Articles d'habillement	2	14 844	55,38	-3,7	-6,4	-6,7
03.1.1 - Tissus d'habillement	3	736	99,57	0,1	-2,4	-2,4
03.1.2 - Vêtements	3	11 630	47,19	-4,8	-8,4	-8,8
03.1.3 - Autres articles vestimentaires et accessoires du vêtement	3	457	93,14	-0,1	4,7	4,7
03.1.4 - Nettoyage, réparation et location de vêtements	3	2 021	156,66	-	1,1	1,1
03.2 - Articles chaussants	2	3 023	51,78	-9,1	-9,0	-9,3
03.2.1 - Chaussures et autres articles chaussants, y compris la réparation	3	3 023	51,78	-9,1	-9,0	-9,3
<b>04 - Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles</b>	<b>1</b>	<b>174 286</b>	<b>104,63</b>	<b>-</b>	<b>0,2</b>	<b>0,2</b>
04.1 - Loyers d'habitation réels	2	89 884	95,50	-	0,2	0,3
04.1.1 - Loyers réels des locataires et sous-locataires	3	89 884	95,50	-	0,2	0,3
04.3 - Entretien et réparation du logement	2	14 514	114,09	-0,3	-0,7	-0,9
04.3.1 - Produits pour l'entretien et la réparation du logement	3	6 822	108,40	-0,6	-1,7	-2,1
04.3.2 - Services d'entretien et de réparation du logement	3	7 692	119,57	-	0,1	0,1
04.4 - Services relatifs au logement	2	14 163	136,80	-	1,7	1,7
04.4.1 - Adduction d'eau	3	7 133	131,08	-	-1,8	-1,8
04.4.2 - Enlèvement des ordures	3	6 611	141,29	-	4,0	4,0
04.4.3 - Services d'assainissement	3	419	164,11	-	25,2	25,2
04.5 - Électricité, gaz et autres combustibles	2	55 725	112,76	-	-	-
04.5.1 - Électricité	3	45 229	110,53	-	-	-
04.5.2 - Gaz	3	10 272	123,86	-	-	-
04.5.4 - Combustibles solides	3	224	109,25	-	1,2	-3,0
<b>05 - Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison</b>	<b>1</b>	<b>50 969</b>	<b>94,52</b>	<b>-0,4</b>	<b>-0,7</b>	<b>0,2</b>
05.1 - Meubles, articles d'ameublement, tapis et autres revêtements de sol	2	3 117	48,77	-0,3	0,2	0,3
05.1.1 - Meubles et articles d'ameublement	3	2 480	43,04	-0,4	0,2	-
05.1.2 - Tapis et autres revêtements de sol	3	637	98,44	-	0,2	1,3
05.2 - Articles de ménage en textiles	2	2 144	70,03	-2,1	-3,1	-2,0
05.2.0 - Articles de ménage en textiles	3	2 144	70,03	-2,1	-3,1	-2,0
05.3 - Appareils ménagers	2	6 620	80,40	-0,6	-0,6	0,3
05.3.1 - Gros appareils ménagers électriques ou non	3	5 631	76,88	-0,6	-0,5	0,5
05.3.2 - Petits appareils électroménagers	3	826	106,04	-0,2	-1,7	-1,7
05.3.3 - Réparation d'appareils ménagers	3	163	125,28	-	4,0	4,0
05.4 - Verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage	2	3 120	102,14	0,2	0,4	0,3
05.4.0 - Verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage	3	3 120	102,14	0,2	0,4	0,3
05.5 - Outillage pour la maison et le jardin	2	5 265	96,07	-0,3	-1,0	-0,5
05.5.1 - Gros outillage et petit outillage	3	3 069	98,34	-0,5	-0,9	-0,1
05.5.2 - Accessoires divers connexes à l'outillage	3	2 196	93,04	-	-1,1	-1,0
05.6 - Biens et services pour l'entretien courant de l'habitation	2	30 703	110,40	-0,4	-0,7	-0,2
05.6.1 - Articles de ménage non durables	3	30 703	110,40	-0,4	-0,7	-0,2
<b>06 - Santé</b>	<b>1</b>	<b>7 153</b>	<b>100,06</b>	<b>-</b>	<b>-3,2</b>	<b>-3,2</b>
06.1 - Produits et appareils thérapeutiques; matériel médical	2	3 461	103,44	-	-0,8	-0,8
06.1.1 - Produits pharmaceutiques	3	2 565	104,00	-	-1,1	-1,1
06.1.2 - Autres produits médicaux	3	133	91,19	-	0,5	0,7
06.1.3 - Produits et appareils thérapeutiques	3	763	103,86	-	-	-
06.2 - Services de consultation externe	2	3 289	90,96	-	-8,7	-8,7
06.2.1 - Services médicaux	3	3 289	91,18	-	-8,7	-8,7
06.3 - Services hospitaliers	2	403	163,35	-	20,9	20,9
06.3.0 - Services hospitaliers	3	403	163,35	-	20,9	20,9

Source : ISPF

RÉSULTATS DÉTAILLÉS EN NOMENCLATURE COICOP - BASE 100 DÉCEMBRE 2007

Division Groupe Classe	Niv.	Pondération	nov 2017	Variations en %		
				Sur 1 mois	Sur Janv.	Sur 12 mois
<b>0 - Indice Général</b>	<b>0</b>	<b>1 000 000</b>	<b>107,57</b>	<b>-0,2</b>	<b>-0,4</b>	<b>0,8</b>
<b>07 - Transports</b>	<b>1</b>	<b>183 116</b>	<b>102,87</b>	<b>-0,5</b>	<b>-3,6</b>	<b>1,4</b>
<b>07.1 - Véhicules</b>	<b>2</b>	<b>82 278</b>	<b>100,21</b>	<b>-1,0</b>	<b>-1,4</b>	<b>-0,5</b>
07.1.1 - Voitures particulières	3	78 703	100,58	-1,1	-1,3	-0,3
07.1.2 - Motocycles	3	2 461	92,98	-	-1,3	-0,9
07.1.3 - Bicyclettes	3	1 114	91,55	-	-9,3	-9,3
<b>07.2 - Utilisation des véhicules personnels</b>	<b>2</b>	<b>44 387</b>	<b>97,24</b>	<b>-</b>	<b>-0,1</b>	<b>-0,1</b>
07.2.1 - Pièces détachées et accessoires pour les véhicules personnels	3	7 419	111,78	-	-0,9	-0,6
07.2.2 - Carburants et lubrifiants pour les véhicules personnels	3	28 601	89,43	-	-	-
07.2.3 - Entretien et réparation des véhicules personnels	3	5 772	127,42	-	0,5	0,5
07.2.4 - Autres services relatifs aux véhicules personnels	3	2 595	104,07	-	-0,4	-0,4
<b>07.3 - Services de transport</b>	<b>2</b>	<b>56 451</b>	<b>111,69</b>	<b>0,1</b>	<b>-9,6</b>	<b>6,0</b>
07.3.2 - Transport de voyageurs par route	3	2 195	125,75	-	-	-
07.3.3 - Transport de voyageurs par air	3	47 262	108,34	0,1	-11,5	7,4
07.3.4 - Transport de voyageurs par mer et voies navigables intérieures	3	6 994	128,31	-	-	-
<b>08 - Communications</b>	<b>1</b>	<b>44 113</b>	<b>97,17</b>	<b>-</b>	<b>-3,9</b>	<b>-3,9</b>
<b>08.1 - Services postaux</b>	<b>2</b>	<b>1 470</b>	<b>115,27</b>	<b>-</b>	<b>-0,2</b>	<b>-0,2</b>
08.1.0 - Services postaux	3	1 470	115,27	-	-0,2	-0,2
<b>08.3 - Équipement et service de téléphonie et d'internet</b>	<b>2</b>	<b>42 643</b>	<b>96,59</b>	<b>-</b>	<b>-4,1</b>	<b>-4,1</b>
08.3.1 - Équipement de téléphonie et d'accès à internet	3	442	24,05	-3,5	-6,8	-7,6
08.3.2 - Services de téléphonie et d'accès à internet	3	42 201	99,26	-	-4,0	-4,0
<b>09 - Loisirs et culture</b>	<b>1</b>	<b>56 962</b>	<b>94,80</b>	<b>0,1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>09.1 - Équipements audiovisuels, photographiques et informatiques</b>	<b>2</b>	<b>3 977</b>	<b>43,56</b>	<b>-0,9</b>	<b>-6,1</b>	<b>-6,5</b>
09.1.1 - Appareils de réception, d'enregistrement et de reproduction du son et de l'image	3	1 158	42,43	-0,2	0,5	0,5
09.1.2 - Équipement photographique et cinématographique, instruments d'optique	3	416	51,71	-2,4	-15,5	-15,7
09.1.3 - Équipement informatique	3	1 309	42,90	-0,4	-2,5	-3,6
09.1.4 - Supports d'enregistrement	3	573	26,93	-4,1	-26,5	-26,5
09.1.5 - Réparation des équipements audiovisuels, photographiques et informatiques	3	521	103,49	-	-	-
<b>09.2 - Autres biens durables importants pour les loisirs et la culture</b>	<b>2</b>	<b>1 781</b>	<b>85,47</b>	<b>-</b>	<b>-0,7</b>	<b>-0,7</b>
09.2.1 - Biens durables pour les loisirs d'extérieur	3	1 402	106,71	-	-0,9	-0,9
09.2.2 - Biens durables pour les loisirs d'intérieur, y compris les instruments de musique	3	379	45,10	-	-0,2	-0,2
<b>09.3 - Autres articles et équipement de loisirs, jardins et animaux d'agrément</b>	<b>2</b>	<b>14 565</b>	<b>91,50</b>	<b>0,6</b>	<b>0,3</b>	<b>0,7</b>
09.3.1 - Jeux, jouets et passe-temps	3	1 555	58,40	-	-2,5	-3,3
09.3.2 - Équipements de sport, de camping et de loisirs en plein air	3	1 889	84,34	-	0,5	0,6
09.3.3 - Jardins, plantes et fleurs	3	5 413	92,26	0,2	-0,4	-0,4
09.3.4 - Animaux d'agrément et produits liés	3	4 797	111,31	1,6	1,3	3,0
09.3.5 - Services vétérinaires et autres pour les animaux d'agrément	3	911	91,47	-	2,6	2,6
<b>09.4 - Services récréatifs et culturels</b>	<b>2</b>	<b>21 214</b>	<b>109,59</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
09.4.1 - Services sportifs et récréatifs	3	8 557	120,89	-	1,9	1,9
09.4.2 - Services culturels	3	12 657	102,87	-	-1,2	-1,2
<b>09.5 - Édition, presse et papeterie</b>	<b>2</b>	<b>9 967</b>	<b>107,34</b>	<b>-</b>	<b>-0,3</b>	<b>-0,5</b>
09.5.1 - Édition	3	1 575	103,33	-	0,9	0,9
09.5.2 - Journaux et périodiques	3	5 314	112,89	0,1	0,7	0,7
09.5.3 - Imprimés divers	3	491	102,10	-0,5	-3,2	-3,2
09.5.4 - Articles de papeterie et de dessin	3	2 587	99,71	-0,4	-2,5	-3,2
<b>09.6 - Voyages à forfait</b>	<b>2</b>	<b>5 458</b>	<b>119,88</b>	<b>-</b>	<b>4,0</b>	<b>4,0</b>
09.6.0 - Voyages à forfait	3	5 458	119,88	-	4,0	4,0
<b>10 - Enseignement, Éducation</b>	<b>1</b>	<b>6 515</b>	<b>127,92</b>	<b>-</b>	<b>1,5</b>	<b>1,5</b>
<b>10.1 - Enseignement maternel et primaire</b>	<b>2</b>	<b>1 972</b>	<b>125,83</b>	<b>-</b>	<b>0,5</b>	<b>0,5</b>
10.1.0 - Enseignement maternel et primaire	3	1 972	125,83	-	0,5	0,5
<b>10.2 - Enseignement secondaire</b>	<b>2</b>	<b>2 772</b>	<b>122,80</b>	<b>-</b>	<b>0,9</b>	<b>0,9</b>
10.2.0 - Enseignement secondaire	3	2 772	122,80	-	0,9	0,9
<b>10.3 - Enseignement post-secondaire non supérieur</b>	<b>2</b>	<b>1 482</b>	<b>143,67</b>	<b>-</b>	<b>4,4</b>	<b>4,4</b>
10.3.0 - Enseignement post-secondaire non supérieur	3	1 482	143,67	-	4,4	4,4
<b>10.4 - Enseignement supérieur</b>	<b>2</b>	<b>289</b>	<b>119,56</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
10.4.0 - Enseignement supérieur	3	289	119,56	-	-	-
<b>11 - Hôtellerie, cafés, restauration</b>	<b>1</b>	<b>96 363</b>	<b>118,89</b>	<b>-0,1</b>	<b>0,7</b>	<b>0,9</b>
<b>11.1 - Services de restauration</b>	<b>2</b>	<b>90 621</b>	<b>119,56</b>	<b>-0,1</b>	<b>0,5</b>	<b>0,7</b>
11.1.1 - Restaurants, cafés et similaires	3	81 507	120,45	-0,1	0,5	0,8
11.1.2 - Cantines	3	9 114	112,12	-	0,1	0,1
<b>11.2 - Services d'hébergement</b>	<b>2</b>	<b>5 742</b>	<b>109,53</b>	<b>-</b>	<b>3,6</b>	<b>4,5</b>
11.2.0 - Services d'hébergement	3	5 742	109,53	-	3,6	4,5
<b>12 - Autres biens et services</b>	<b>1</b>	<b>72 551</b>	<b>99,17</b>	<b>-</b>	<b>-0,9</b>	<b>-0,9</b>
<b>12.1 - Soins personnels</b>	<b>2</b>	<b>21 839</b>	<b>107,72</b>	<b>0,1</b>	<b>0,2</b>	<b>0,3</b>
12.1.1 - Salons de coiffure et esthétique corporelle	3	5 377	114,49	0,1	1,1	1,1
12.1.2 - Appareils électriques pour les soins personnels et autres appareils	3	1 382	95,89	-0,4	-0,4	-0,6
12.1.3 - Articles et produits pour les soins personnels	3	15 080	106,64	0,1	-	0,1
<b>12.3 - Effets personnels non définis ailleurs</b>	<b>2</b>	<b>4 710</b>	<b>88,29</b>	<b>-0,1</b>	<b>2,3</b>	<b>2,2</b>
12.3.1 - Articles de bijouterie, de joaillerie et d'horlogerie	3	2 331	88,19	-	1,7	1,4
12.3.2 - Autres effets personnels	3	2 379	88,41	-0,1	2,9	3,1
<b>12.4 - Protection sociale</b>	<b>2</b>	<b>1 212</b>	<b>116,43</b>	<b>-</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>
12.4.0 - Protection sociale	3	1 212	116,43	-	0,1	0,1
<b>12.5 - Assurances</b>	<b>2</b>	<b>41 583</b>	<b>95,32</b>	<b>-</b>	<b>-1,9</b>	<b>-1,9</b>
12.5.2 - Assurances liées au logement	3	5 252	97,41	-	-3,9	-3,9
12.5.3 - Assurances liées à la santé	3	5 192	163,70	-	-3,6	-3,6
12.5.4 - Assurances liées aux transports	3	28 307	86,35	-	-1,9	-1,9
12.5.5 - Autres assurances	3	2 832	124,35	-	3,8	3,8
<b>12.7 - Autres services non définis ailleurs</b>	<b>2</b>	<b>3 207</b>	<b>110,17</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
12.7.0 - Autres services non définis ailleurs	3	3 207	110,17	-	-	-

Source : ISPF





### I. AVANCE SUR CONSOMMATION

L'avance sur consommation est due lors de la souscription d'un nouvel abonnement, elle est remboursable à la résiliation de l'abonnement sur demande écrite et après paiement de toutes les sommes dues.

Diamètre compteur (DN) en mm	Avance sur consommation		Diamètre compteur (DN) en mm	Avance sur consommation	
	XPF HT	XPF TTC		XPF HT	XPF TTC
15	7 511	7 887	65	211 594	222 174
20	9 013	9 464	80	288 996	303 446
25	16 574	17 403	100	443 802	465 992
30	51 644	54 226	125	598 607	628 537
40	72 253	75 866	150	753 413	791 084
50	134 191	140 901	200	2 503 565	2 628 743

### II. PRIME FIXE

L'abonné est redevable, quelle que soit sa consommation, d'une prime fixe qui est facturée en fonction du diamètre compteur :

Diamètre compteur (DN) en mm	Prime fixe annuelle		Prime fixe trimestrielle	
	XPF HT	XPF TTC	XPF HT	XPF TTC
15	10 191		2 548	2 675
20	20 922		5 231	5 493
25	32 691		8 173	8 582
30	47 074		11 768	12 356
40	83 688		20 922	21 968
50	163 452		40 863	42 906
65	276 234		69 059	72 512
80	418 438		104 609	109 839
100	730 981		182 745	191 882
125	1 142 157		285 539	299 816
150	1 644 707		411 177	431 736
200	2 923 925		730 981	767 530

### III. PART VARIABLE

La facturation est basée sur la consommation en eau mesurée au compteur au rythme d'une facture par trimestre.

	Par période de 30 jours	Sur le trimestre (90 jours)	XPF HT /m <sup>3</sup>
<b>Tranche 1</b>	0 à 30 m <sup>3</sup>	0 à 90 m <sup>3</sup>	50,142
<b>Tranche 2</b>	30 à 60 m <sup>3</sup>	90 à 180 m <sup>3</sup>	99,654
<b>Tranche 3</b>	60 à 120 m <sup>3</sup>	180 à 360 m <sup>3</sup>	135,887
<b>Tranche 4</b>	120 à 240 m <sup>3</sup>	360 à 720 m <sup>3</sup>	181,186
<b>Tranche 5</b>	> 240 m <sup>3</sup>	> 720 m <sup>3</sup>	191,382

### IV. TARIFS DE BASE AU FORFAIT

Lorsque l'abonné ne peut être facturé au volume consommé pour des raisons techniques, un forfait annuel est facturé en fonction du diamètre du branchement d'eau

Diamètre branchement (DN) en mm	Forfait annuel		Diamètre branchement (DN) en mm	Forfait annuel	
	XPF HT	XPF TTC		XPF HT	XPF TTC
15	30 043	31 545	65	846 375	888 694
20	36 051	37 854	80	1 155 985	1 213 784
25	66 295	69 610	100	1 775 207	1 863 967
30	206 574	216 903	125	2 394 429	2 514 150
40	289 011	303 462	150	3 013 650	3 164 333
50	536 764	563 602	200	10 014 258	10 514 971

### V. AUTRES PRESTATIONS (EXTRAIT)

	XPF HT	XPF TTC
Réouverture de branchement existant, diamètre compteur 15 mm	18 722,000	21 156
Frais d'accès au service sans déplacement	3 052,500	3 450
Frais d'accès au service avec déplacement	12 210,000	13 797
Frais de résiliation avec fermeture de branchement	4 070,000	4 599
Frais de fermeture ou réouverture du branchement pour non paiement	18 722,000	19 658
Frais de relance pour retard de paiement de votre facture	610,500	642

La TVA applicable à la prime fixe et la redevance d'eau est fixé à 5%.

La TVA applicable à nos prestations et travaux est fixé à 13%.

Les tarifs sont actualisés le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

Polynésienne des Eaux  
AGENCE DE PIRAE

OUVREURE EN JOURNÉE  
CONTINUE DU LUNDI AU JEUDI  
DE 7H30 À 15H30, LE VENDREDI  
DE 7H30 À 14H30

MARCHÉ DE PIRAE  
BP 20 795  
98 713 PAPEETE

TÉL. : 40 54 06 30

FAX : 40 42 43 08

contact@polynesienne-des-eaux.pf  
www.polynesienne-des-eaux.pf